

Cote du document: EB 2014/113/R.12  
Point de l'ordre du jour: 7 a)  
Date: 12 novembre 2014  
Distribution: Publique  
Original: Français

**F**



Investir dans les populations rurales

## République de Madagascar

### Programme d'options stratégiques pour le pays

#### **Note pour les représentants au Conseil d'administration**

##### Responsables:

##### Questions techniques:

**Ghachem Kadari**  
Chargé de programme de pays  
par intérim  
téléphone: +261333771769  
courriel: g.kadari@ifad.org

**Haingo Rakotondratsima**  
Chargé d'appui au programme de pays  
téléphone: +261331530470  
courriel: h.rakotondratsima@ifad.org

##### Transmission des documents:

**Deirdre McGrenra**  
Chef du Bureau des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb\_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent treizième session  
Rome, 15-16 décembre 2014

---

Pour: **Examen**

## Table des matières

<b>Sigles et acronymes</b>	<b>iii</b>
<b>Carte du pays indiquant les zones d'intervention du FIDA</b>	<b>v</b>
<b>Résumé de la stratégie pour le pays</b>	<b>vi</b>
<b>I. Introduction</b>	<b>1</b>
<b>II. Le contexte du pays</b>	<b>1</b>
A. Économie, agriculture et pauvreté rurale	1
B. Politiques, stratégies et contexte institutionnel	2
<b>III. Enseignements tirés de l'expérience du FIDA dans le pays</b>	<b>3</b>
A. Résultats, impact et performance des opérations antérieures	3
B. Enseignements tirés	4
<b>IV. Cadre stratégique du FIDA pour le pays</b>	<b>4</b>
A. Avantage comparatif du FIDA	4
B. Objectifs stratégiques	5
C. Perspectives d'innovation	6
D. Stratégie de ciblage	6
E. Articulation au niveau des politiques	7
<b>V. Gestion du programme</b>	<b>7</b>
A. Suivi du programme de pays	7
B. Gestion du programme de pays	7
C. Partenariats	8
D. Gestion des savoirs et communication	8
E. Cadre de financement SAFP	8
F. Risques et gestion des risques	10
<b>Appendices</b>	
I. Processus de consultation pour l'élaboration du COSOP	1
II. Country economic background (Situation économique du pays)	3
III. Cadre de gestion des résultats du COSOP	5
IV. Cadre de gestion des résultats du précédent COSOP	7
V. Accord conclusif de l'EPP	8
VI. Réserve de projets	16

**Dossiers clés**

Dossier clé 1:	Pauvreté rurale et secteur agricole et rural	42
Dossier clé 2:	Matrice des organisations (analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces)	46
Dossier clé 3:	Initiatives complémentaires d'autres donateurs/possibilités de partenariats	50
Dossier clé 4:	Identification du groupe cible, questions prioritaires et options envisageables	55

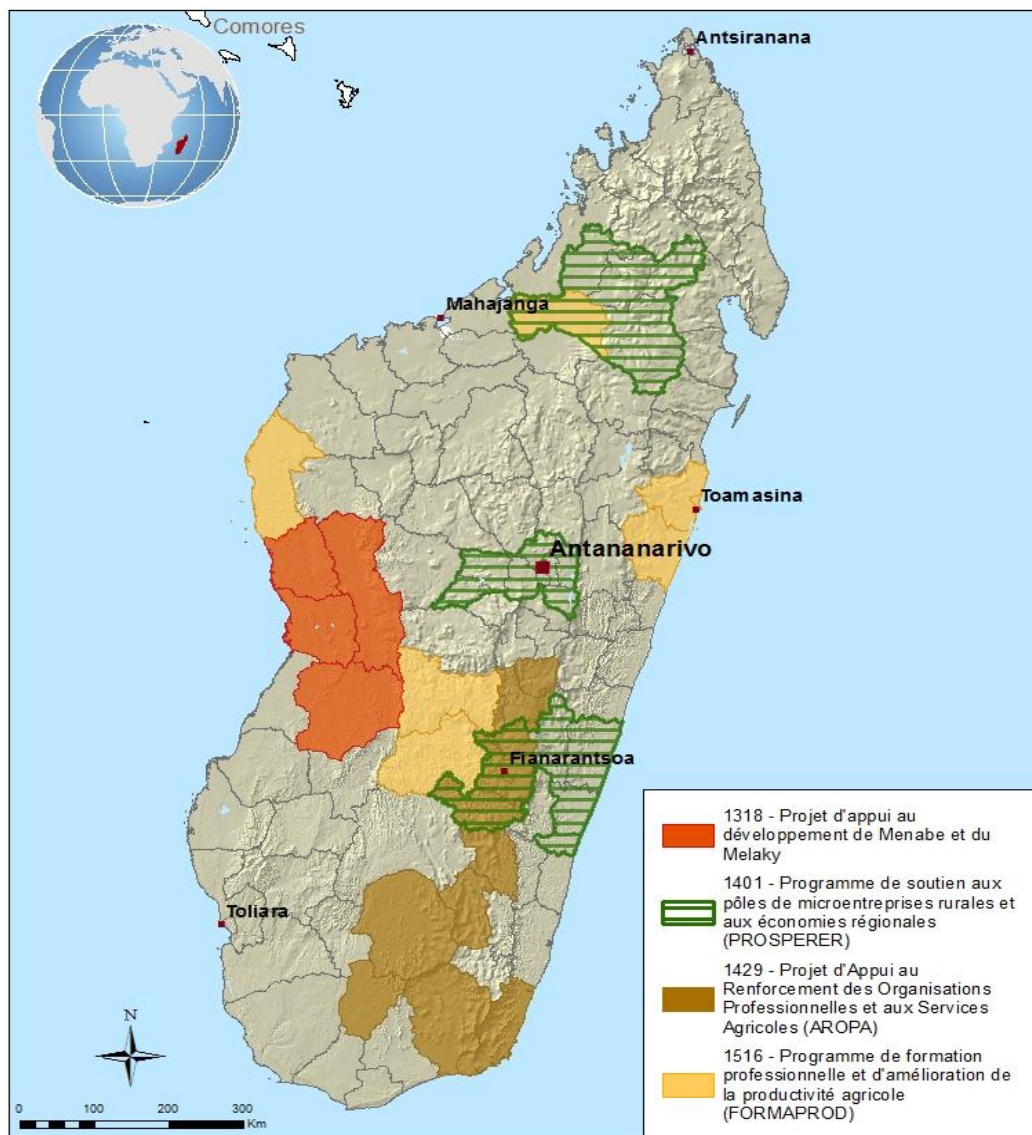
## Sigles et acronymes

AD2M	Projet d'appui au développement dans le Menabe et le Melaky
AEP	Agriculture, élevage et pêche
AfD	Agence française de développement
AROPA	Projet d'appui au renforcement des organisations professionnelles et aux services agricoles
ASAP	Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne
BAfD	Banque africaine de développement
CAPFIDA	Cellule d'appui au programme du FIDA
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CEP	Champ-école paysan
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
CSA	Centre de services agricoles
EAF	Exploitant agricole familial/exploitation agricole familiale
EPP	Évaluation du programme de pays
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FDA	Fonds de développement agricole
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FOFIFA	Foibe Fikarohana ho an'ny Fampandrosoana (Centre national de recherche agricole pour le développement)
Fonds de l'OPEP	Fonds de l'OPEP pour le développement international
FORMAPROD	Programme de formation professionnelle et d'amélioration de la productivité agricole
FRDA	Fonds régional de développement agricole
GIEC	Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat
MADR	Ministère de l'agriculture et du développement rural
MER	Microentreprise rurale
MINELPA	Ministère de l'élevage et de la protection animale
MRHP	Ministère des ressources halieutiques et de la pêche
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OM	Opérateur de marché
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation de producteurs
PANA	Programme d'action national d'adaptation au changement climatique
PARECAM	Programme d'appui à la résilience aux crises alimentaires à Madagascar
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PHBM	Projet de mise en valeur du Haut Bassin du Mandrare
PNLCC	Politique nationale de lutte contre le changement climatique
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPRR	Programme de promotion des revenus ruraux
PROSPERER	Programme de soutien aux pôles de microentreprises rurales et aux économies régionales
PSAEP	Programme sectoriel, agriculture, élevage et pêche
PTF	Partenaire technique et financier
S&E	Suivi-évaluation
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance
SEGS	Suivi-évaluation et gestion des savoirs (Zara-FIDA)

SNRD	Stratégie nationale de la relance du développement
SYGRI	Système de gestion des résultats et de l'impact
TTN/TTR	Tranoben'ny Tantsaha national ou régional (Chambre d'agriculture)
UA	Union africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

## Carte du pays indiquant les zones d'intervention du FIDA

### Madagascar



**Source:** FIDA; 14/07/2014

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

## Résumé de la stratégie pour le pays

1. Le programme d'options stratégiques 2015-2019 définit le cadre de partenariat pour la collaboration entre le Gouvernement malgache et le FIDA à Madagascar. Il a été élaboré sur une base participative et en étroite collaboration avec les parties prenantes dans le pays. Il prend en compte les constats et enseignements tirés de l'évaluation du programme de pays (EPP) 2012-2013, les résultats de l'évaluation environnementale stratégique, la capitalisation des expériences du précédent COSOP ainsi que les conclusions des consultations avec le gouvernement et les partenaires au développement.
2. Le processus d'élaboration a démarré en 2013. Il a permis de vérifier la cohérence des orientations stratégiques avec les politiques gouvernementales en cours, les attentes du monde rural et le positionnement géographique et thématique des partenaires techniques et financiers (PTF). L'EPP a conclu que la performance du COSOP était globalement satisfaisante et a recommandé de poursuivre et d'affiner les orientations stratégiques sur trois axes: i) appui à la déconcentration et à la décentralisation; ii) diffusion de techniques agricoles; et iii) adoption d'une approche filières. Elle a aussi recommandé d'intégrer la protection de l'environnement et l'adaptation au changement climatique dans la stratégie et les opérations.
3. Les options retenues prennent en compte le contexte post-crise, mais aussi celui de la dégradation des ressources naturelles (déforestation, érosion du sol, gestion de l'eau) et des effets du climat et du changement climatique (cyclones, inondations, sécheresse, invasion acridienne, etc.), qui affectent les populations rurales vulnérables – et les écosystèmes de production dont elles dépendent –, menaçant leur sécurité alimentaire, notamment dans les zones d'intervention des projets financés par le FIDA.
4. Les objectifs proposés sont alignés sur ceux du Programme sectoriel agriculture, élevage et pêche (PSAEP) 2015-2025. Ils sont en ligne avec le Cadre stratégique du FIDA 2011-2015, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2015-2019, la stratégie environnementale, notamment le Programme national de lutte contre les effets du changement climatique (PNLCC) dans le pays.
5. **L'objectif global** du programme de pays est d'améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire des ruraux pauvres, notamment des jeunes et des femmes, dans les zones d'intervention. Cet objectif s'articule autour de deux objectifs stratégiques complémentaires:
  - **Objectif stratégique 1 (OS1).** Des systèmes de production des exploitations agricoles et des entreprises rurales performants et résilients au changement climatique sont adoptés à grande échelle.
  - **Objectif stratégique 2 (OS2).** L'accès des petits producteurs ruraux et des entreprises rurales à des marchés rémunérateurs et à des opportunités économiques dans le cadre de filières priorisées est amélioré.
6. Le programme de pays sera ancré dans l'économie et l'environnement institutionnel au niveau communal et régional, appuiera la décentralisation et favorisera l'organisation déconcentrée des acteurs locaux pour assurer la durabilité des investissements réalisés. Les actions relatives à la concertation sur les politiques, au renforcement des capacités, aux organisations paysannes, à la sécurisation foncière, à la finance rurale et à la gestion des savoirs sont déjà prises en compte par le Projet d'appui au renforcement des organisations professionnelles et aux services agricoles (AROPA), le Projet d'appui au développement dans le Menabe et le Melaky (AD2M), le Programme de soutien aux pôles de microentreprises rurales et aux économies régionales (PROSPERER) et le Programme de formation professionnelle et d'amélioration de la productivité agricole (FORMAPROD). Le

système de suivi-évaluation et de gestion des savoirs (SEGS) (Zara-FIDA – *zara* signifie "partage" en langue locale) mis en place par CAPFIDA avec l'appui du bureau de pays du FIDA est un cadre de référence pour renforcer la coordination avec les partenariats opérationnels et tirer parti des expériences des autres partenaires afin de renforcer la synergie des interventions.

7. Le programme de pays couvrira deux cycles du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP), outre la poursuite des projets en cours (AROPA et FORMAPROD) pour le renforcement des organisations professionnelles et la formation professionnelle des jeunes ruraux et des petits producteurs. Le premier cycle de financement de la période 2013-2015, dont le montant est de 53,4 millions d'USD (l'engagement a été retardé en raison de la crise politique de 2009-2012), sera destiné à l'extension du projet PROSPERER et à la deuxième phase du projet AD2M. Les résultats satisfaisants de ces deux projets ont été validés pour être reproduits à plus grande échelle (les critères d'admissibilité pour des financements additionnels sont remplis). L'allocation 2016-2018 sera consacrée au développement des filières.
8. Un financement additionnel de 6 millions d'USD, octroyé dans le cadre du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (SAP), appuiera des activités liées au changement climatique au niveau national (études de vulnérabilité, développement d'approches d'agriculture intelligente face au climat, etc.) et se déclinera dans la zone d'intervention du FIDA à travers les projets en cours et futurs, en complémentarité de cofinancements en cours d'identification.
9. Le FIDA poursuivra son action dans sa zone d'intervention traditionnelle. Il n'est pas envisagé d'ajouter de nouvelles régions d'intervention mais: i) de faire une mise à l'échelle des projets AD2M et PROSPERER en les étendant aux districts et communes non encore couverts dans les régions actuelles d'intervention; ii) de valoriser les connaissances et les investissements et de réaliser des économies d'échelle; iii) d'appuyer le développement de filières; et iv) de renforcer la complémentarité des projets en cours.
10. Les groupes cibles seront identifiés selon la catégorisation des exploitations agricoles familiales (EAF), établie par le MinAgri-DR et traduite en revenus journaliers bruts dans le programme sectoriel agricole. Dans les zones d'intervention, les femmes et les jeunes ruraux continueront de bénéficier d'appuis spécifiques (accès aux actifs productifs et opportunités économiques, apprentissage, formation adaptée pour l'animation et la promotion d'exploitants ou d'entrepreneurs agricoles et ruraux, etc.).
11. Le partenariat sera également développé avec les PTF traditionnels dans le pays (Fonds de l'OPEP pour le développement international [Fonds de l'OPEP], Union européenne, Agence française de développement [Afd], Banque africaine de développement [BAfD], Banque mondiale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [FAO], Programme alimentaire mondial [PAM], etc.), mais également avec d'autres institutions ou projets nationaux, régionaux ou sous-régionaux (Centre national de recherche agricole pour le développement [FOFIFA], AGREENIUM, Centre international d'agriculture tropicale [CIAT], Réseau international sur le bambou et le rotin [INBAR], Food, Agriculture and Natural Resources Policy Analysis Network [FANRPAN], Programme d'appui aux organisations professionnelles des agriculteurs [PAOPA], île de la Réunion, etc.), dans le cadre de la recherche, de la formation agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la finance rurale.



# République de Madagascar

## Programme d'options stratégiques pour le pays

### I. Introduction

1. Le processus d'élaboration du nouveau COSOP a débuté en 2013 sous l'égide du Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR) et a comporté des consultations avec l'ensemble des parties prenantes selon un processus participatif décrit à l'appendice I. Le présent programme d'options stratégiques pour le pays axé sur les résultats (COSOP-AR) se base sur les recommandations de l'évaluation du programme de pays (EPP) conduite par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) en 2012 et sur l'accord conclusif signé dans ce sens en août 2013 avec le Gouvernement malgache (appendice V). Il définit le cadre du partenariat stratégique en matière de lutte contre la pauvreté rurale entre le gouvernement et le FIDA pour la période 2015-2019, en accord avec les politiques et stratégies respectives des deux parties.

### II. Le contexte du pays

#### A. Économie, agriculture et pauvreté rurale

##### Situation économique générale

2. L'économie malgache repose essentiellement sur l'agriculture, le tourisme, la production de biens à faible valeur ajoutée en zone franche, et le secteur minier qui bénéficie d'un accroissement important de l'investissement étranger. Durant la période 2002-2012, le taux de croissance économique annuel était de 2,4%, le taux de croissance démographique était de 2,8% et le taux d'inflation a atteint plus de 15% par an. La crise politique de 2009-2013 a provoqué des impacts négatifs au niveau socioéconomique conduisant à une aggravation de la pauvreté, et surtout de l'extrême pauvreté, qui aurait coûté au pays, selon la Banque mondiale, l'équivalent de 6,3 milliards d'USD de croissance.

##### Agriculture et pauvreté rurale

3. Les trois sous-secteurs agriculture, élevage et pêche (AEP) sont des domaines pivots pour la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire et englobent 75% de la population nationale, 86% de l'ensemble des emplois et 60% des jeunes. Le secteur AEP compte pour 27% du PIB et représente 30% à 40% du montant des exportations du pays. Avec un taux de croissance annuel moyen de 1,5%, la performance du secteur reste faible et constitue l'une des causes majeures de la pauvreté rurale. Elle résulte entre autres de l'atomisation de la production, de la faible productivité, de l'insécurité en milieu rural, de la surexploitation des ressources naturelles, de la vulnérabilité aux aléas naturels (cyclone, sécheresse et inondation) et des contraintes d'accès aux opportunités économiques et commerciales (enclavement, vétusté des infrastructures, difficultés d'accès aux marchés agricoles, etc.).
4. En 2012, l'incidence de la pauvreté selon le seuil national<sup>1</sup> (0,67 USD par personne et par jour) était de 83% (71,5% dans les régions d'intervention du COSOP) et celui de l'extrême pauvreté était de 52% (revenu inférieur à 0,50 USD par personne et par jour). Les principales causes de la pauvreté rurale sont complexes mais peuvent être mises en relation avec les facteurs suivants: i) décapitalisation et faible performance du secteur AEP; ii) chocs/aléas naturels et climatiques; iii) croissance économique non inclusive. En général, les régions les plus pauvres sont aussi celles qui cumulent des facteurs environnementaux, économiques et sociaux défavorables limitant les choix des activités et des opportunités

<sup>1</sup> Selon l'Institut national des statistiques (INSTAT).

économiques. Plus de 300 000 jeunes arrivent chaque année sur le marché du travail. Leurs principaux problèmes sont liés au manque d'accès à une formation scolaire et professionnelle adaptée et à un accompagnement à l'insertion professionnelle. La vulnérabilité des femmes rurales, sur la base des indicateurs sanitaires, nutritionnels et socioéconomiques, est presque toujours en retrait par rapport aux hommes alors qu'elles sont les principaux garants de la sécurité alimentaire et du bien-être des ménages en milieu rural.

## **B. Politiques, stratégies et contexte institutionnel**

### **Le contexte institutionnel national**

5. **Acteurs publics.** Plusieurs départements ministériels (agriculture, élevage, ressources halieutiques, environnement, finances, commerce) interviennent dans le processus de développement agricole et rural. La privatisation a entraîné le désengagement de l'État, mais le climat des affaires s'est largement détérioré durant le dernier épisode de crise.
6. **Décentralisation/déconcentration.** Les collectivités territoriales émergent comme nouveaux acteurs des politiques agricoles et assurent la représentation et la coordination, à l'échelle régionale, des services et des administrations impliqués dans le processus de mise en œuvre des politiques de décentralisation. Actuellement, les lois sur la décentralisation sont en cours de refonte et apporteront plus de précisions sur les fonctions dévolues aux communes et régions.
7. **Foncier.** Le programme de pays a accompagné la réforme foncière ainsi que la mise en œuvre de la décentralisation de la gestion foncière (47 guichets fonciers en place et 12 000 certificats fonciers délivrés). Une évaluation des progrès faits par la réforme foncière a été conduite en 2011 avec l'appui du FIDA et d'autres donateurs. La mise en place des guichets fonciers répondait bien aux besoins de services de proximité et la certification a créé un sentiment de sécurité.
8. **Finance rurale.** Le secteur de la microfinance a connu une évolution importante au cours des cinq dernières années avec la diversification des produits offerts et un taux de pénétration au niveau national qui est passé de 13% à 24%. Toutefois, ces produits ne prennent pas suffisamment en compte l'intégration des pauvres mais favorisent la rentabilité et l'autofinancement de l'expansion des institutions de microfinance. Le Fonds de développement agricole (FDA) a pour vocation de contribuer au financement de la demande de services agricoles des producteurs.
9. **Organisations de producteurs (OP).** Les OP de base sont nombreuses<sup>2</sup> et regroupées autour de cinq organisations faitières nationales<sup>3</sup>, dont la Fédération des organisations des femmes de Madagascar, pour les organisations paysannes féminines. Les OP sont de plus en plus sollicitées et responsabilisées pour gérer des fonctions de services agricoles aux membres, d'interface et de représentation dans les débats nationaux sur les politiques concernant le monde paysan.
10. **Secteur privé.** Les projets financés par le FIDA ont accordé une grande attention au secteur privé, étant donné le rôle que joue ce secteur dans l'amélioration de la production agricole, aussi bien en amont qu'en aval. Des appuis sont apportés pour améliorer le partenariat public-privé (structuration professionnelle des acteurs, amélioration de l'environnement institutionnel, plateformes de concertation, etc.).
11. **Organisations non gouvernementales (ONG).** Elles se sont multipliées et ont bénéficié d'opportunités croissantes de la part des PTF. Elles sont présentes comme acteurs et opérateurs de projets de développement.

<sup>2</sup> Une enquête réalisée en 2008 dénombrait 14 792 OP de base.

<sup>3</sup> CPM, FEKRITAMA, FIFATA, KOLOHARENA et SOA.

### **La stratégie nationale de réduction de la pauvreté rurale**

12. **La politique générale de l'État (PGE)**, approuvée par le Parlement en mai 2014, a pour objectif d'"asseoir un développement inclusif et durable fondé sur une croissance inclusive pour combattre la pauvreté".
13. **Le Programme sectoriel agriculture, élevage et pêche (PSAEP) 2015-2025<sup>4</sup>** repose sur les priorités et engagements convenus entre les principaux groupes d'acteurs du secteur dans le cadre du Pacte national<sup>5</sup>, qui marque l'adhésion officielle de Madagascar au Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA).
14. **La politique nationale de lutte contre le changement climatique (PNLCC)** s'est fixé les objectifs ci-après: i) promouvoir des mesures nationales appropriées pour réduire le degré de vulnérabilité du pays face au changement climatique et les émissions de gaz à effet de serre; et ii) développer des comportements contribuant à la lutte contre le changement climatique à tous les niveaux.

### **Harmonisation et alignement**

15. Le présent COSOP s'aligne sur les éléments clés du Cadre stratégique du FIDA 2011-2015 et contribue à leur réalisation (renforcement de la base productive, accès aux services et aux marchés, renforcement des capacités en termes de soutien institutionnel et politique favorable à la production agricole et développement d'activités non agricoles). Le COSOP s'insère dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2015-2019, qui est le cadre de référence en termes d'action des agences des Nations Unies pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement à Madagascar.

## **III. Enseignements tirés de l'expérience du FIDA dans le pays**

### **A. Résultats, impact et performance des opérations antérieures**

16. **Résultats.** Les résultats enregistrés sont les suivants: i) une amélioration de la production vivrière de 150 000 t/an; ii) la création de plus de 5 000 emplois ruraux, notamment grâce au développement des microentreprises rurales; iii) la maîtrise et la gestion économe de l'eau (18 800 ha irrigués réhabilités/aménagés); iv) la mise en place de 3 795 OP; v) l'octroi d'encours de crédit à hauteur de 4,4 millions d'USD à 9 000 bénéficiaires, et 4 700 microprojets destinés aux plus vulnérables permettant la dynamisation des économies locales centrées sur les secteurs productifs; et vi) l'autonomisation économique de 30% à 60% de femmes rurales (selon les projets) et de près de 10 000 jeunes ruraux (formations professionnelles et apprentissages spécifiques pour faciliter leur insertion dans le développement des filières).
17. **Impact.** L'EPP a conclu, concernant l'impact sur la pauvreté rurale, que les éléments les plus remarquables sont l'augmentation du revenu des ménages, le renforcement du capital social et les progrès accomplis en termes de productivité agricole et de sécurité alimentaire. Entre 2010 et 2012, on évalue à 22% l'accroissement moyen des revenus monétaires agricoles et non agricoles par rapport aux ménages témoins.
18. **Performance.** Le programme de pays a touché 13 régions sur 22 (59%), 41 districts sur 120 (34%) et 521 communes rurales sur 1 580 (33%). De 2006 à 2013: i) le nombre de bénéficiaires directs est passé d'environ 100 000 à près de 1,5 million de personnes, soit 300 000 ménages ruraux pauvres, près de 10% de la population rurale du pays; ii) le nombre de projets actifs par an est passé de 2 à 5; iii) les thèmes couverts par les projets ont triplé et le décaissement moyen annuel a

<sup>4</sup> Les objectifs du PSAEP sont présentés dans le cadre des résultats à l'appendice III.

<sup>5</sup> Pacte national de Madagascar pour soutenir la mise en œuvre du Programme sectoriel agriculture, élevage et pêche (PSAEP) signé le 17 juin 2014

été multiplié par 6, passant de 3 millions d'USD en 2006 à 18 millions en 2012; iv) la contribution du programme de pays du FIDA au budget du secteur AEP est passée de 1,7% à 36%.

## **B. Enseignements tirés**

19. Parmi les aspects positifs, les projets ont fait preuve d'innovation dans l'intensification agricole et la diversification des techniques et métiers ruraux. Les projets du FIDA sont sensibles à la parité des sexes et ont plaidé en faveur de l'égalité des femmes (en particulier dans le domaine de la finance rurale). Le FIDA et ses partenaires ont mis en place la cellule d'appui au programme FIDA (CAPFIDA), expérience unique qui a appuyé le développement et le suivi du COSOP ainsi que l'exécution des projets. Elle a permis de capitaliser et de communiquer les expériences des projets ainsi que d'améliorer la qualité de la mise en œuvre du COSOP.
20. Parmi les aspects qui ont peu fonctionné, l'évaluation a noté des faiblesses dans l'approche des centres d'accès aux marchés du Programme de promotion des revenus ruraux (PPRR) et dans les montages institutionnels initiaux des projets AROPA et FORMAPROD. Les partenariats sont généralement bien développés avec les acteurs publics et internationaux, mais le potentiel doit encore être développé avec le secteur privé.
21. On trouvera à l'appendice V les recommandations spécifiques de l'EPP.

### **Enseignements tirés de la capitalisation par CAPFIDA**

22. **Durabilité.** L'application de la gestion axée résultats et la base des données des bénéficiaires utilisée en suivi-évaluation (S&E) (PROSPERER et AD2M par exemple) ont permis de dimensionner les différents paquets d'activités qui permettent aux bénéficiaires d'améliorer leurs conditions de vie et de ne pas retomber dans la pauvreté (analyse coût/bénéfice). Cette approche facilite également l'identification des services auxquels les bénéficiaires ont besoin d'accéder après le retrait des projets pour pouvoir garantir la durabilité de l'impact.
23. **Approche filières.** Les facteurs de succès du développement d'une approche filières ont été identifiés. Il faut renforcer les petits producteurs et leur structuration puis travailler étroitement avec le secteur privé en vue de développer un plan d'action pour les filières, décliné en couplage OP/OM dans des pôles de production à développer.
24. **Le système de riziculture intensive** mis en place dans le cadre des projets financés par le FIDA a atteint un taux d'adoption de plus de 50% dans les périmètres aménagés et a permis de doubler le rendement.
25. **La micro-irrigation.** La possibilité de fabrication locale de ce système est un atout important pour une gestion économe de l'eau, notamment pour la production de semences en contre-saison dans les zones à faible pluviométrie.

## **IV. Cadre stratégique du FIDA pour le pays**

### **A. Avantage comparatif du FIDA**

26. Les avantages comparatifs des interventions du FIDA dans le pays sont multiples. Le FIDA y est reconnu en tant que gestionnaire de savoirs qui couvrent des thèmes variés adaptés aux besoins des bénéficiaires et favorisent des cofinancements tout en alimentant la concertation sur les politiques et la préparation de stratégies sous-sectorielles à partir des cas réussis de bonnes pratiques.
27. L'ancrage régional et local des projets permet au FIDA d'accélérer la mise en œuvre et l'obtention des résultats, tout en gardant un lien fort avec le niveau national pour garantir l'impact de ses interventions au niveau sectoriel.

28. Une stratégie pour la durabilité des impacts (appelée PATAS) a été mise en œuvre pour les deux projets clôturés (Projet de mise en valeur du Haut Bassin du Mandrara [PHBM II] et Programme de promotion des revenus ruraux [PPRR]) avec la mise en place de conditions permettant aux bénéficiaires de réinvestir ou de compléter leur investissement à travers des mécanismes durables d'accès au crédit pour qu'ils ne retombent plus dans la spirale de la pauvreté.
29. Le ciblage direct des populations vulnérables a permis de dresser leur profil et d'identifier les mesures les mieux adaptées pour lever leurs contraintes. Le programme de pays du FIDA s'est développé dans des zones où les conditions de mise en œuvre sont difficiles (enclavement, insécurité, etc.).
30. La durée des projets mis en œuvre est relativement longue et constitue un atout pour agir dans le temps sur les services de base dont les groupes vulnérables ont besoin et démarrer leur intégration dans les filières à fort potentiel, car elles offrent d'importantes opportunités d'emploi et d'amélioration des revenus.
31. La présence du FIDA, par l'intermédiaire du bureau de pays, et la mise en place de CAPFIDA constituent des avancées remarquables et un avantage indéniable en termes d'articulation des interventions, de coordination entre les parties prenantes et de renforcement des synergies avec les partenaires. Tout cela permet d'améliorer de façon continue la qualité du programme de pays.

## **B. Objectifs stratégiques**

32. En tenant compte des enseignements tirés de la mise en œuvre du COSOP précédent, des orientations inscrites dans les nouvelles stratégies du pays et dans le contexte de post-crise actuel, le programme de pays 2015-2019 visera les objectifs suivants:
33. **L'objectif global du programme de pays** est d'améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire des ruraux pauvres, notamment des jeunes et des femmes, dans les zones d'intervention. Adoptant une approche filières et développant une collaboration entre l'ensemble des acteurs dont le secteur privé, cet objectif s'articule autour de deux objectifs stratégiques complémentaires:
  - **Objectif stratégique 1 (OS1).** Des systèmes de production des exploitations agricoles et des entreprises rurales, performants et résilients au changement climatique, sont adoptés à grande échelle.
  - **Objectif stratégique 2 (OS2).** L'accès des petits producteurs ruraux à des marchés rémunérateurs et à des opportunités économiques dans le cadre des filières priorisées est amélioré.
34. **L'OS1** porte sur l'accroissement durable de la production et de la productivité rurale, agricole et non agricole, ainsi que sur l'amélioration de la nutrition des populations dans les zones d'intervention. La résilience au changement climatique des ménages ruraux bénéficiaires sera renforcée (ASAP), y compris pour ceux qui approvisionnent en matières premières les entreprises rurales. Des **infrastructures productives résilientes au changement climatique**, notamment les terres irriguées et aménagées, seront mises en place dans les pôles de production. Les EAF pauvres, les microentreprises rurales (MER) ainsi que les jeunes seront **formés et organisés autour de filières prioritaires**. Leurs organisations seront renforcées pour améliorer les services qu'elles rendent à leurs membres. Des **services agricoles d'appui à une production de qualité** seront disponibles et permettront au groupe cible du programme de pays d'adopter les techniques recommandées.
35. **L'OS2** vise l'amélioration durable des plus-values que tirent les petits exploitants agricoles et les MER de leurs produits. **En amont et en aval de la production, des infrastructures** seront mises en place pour faciliter la transformation et pour améliorer la commercialisation des produits. Les **services d'appui aux MER** et les

services commerciaux seront mis à l'échelle pour développer l'entrepreneuriat rural, en termes de création d'emploi et de chiffre d'affaires, et faciliter l'intégration des MER aux filières. Le **partenariat entre organisations de producteurs (OP) et opérateurs de marchés (OM)** sera renforcé pour permettre aux MER et aux OP de tirer profit des ventes contractuelles (couplage OP/OM, agriculture contractuelle, commerce équitable, etc.) ainsi que des opportunités économiques plus importantes et variées dérivant de partenariats majeurs avec le secteur privé en matière d'investissement et de services spécifiques.

36. Les activités d'accompagnement de ces objectifs sont déjà prises en compte par les projets en cours et seront renforcées dans le cadre de financements additionnels. Des actions spécifiques seront développées, d'une part, dans le domaine de la microfinance pour rendre les produits financiers plus accessibles aux populations vulnérables et, d'autre part, dans le domaine foncier pour prolonger la gestion foncière décentralisée jusqu'à sa valorisation par le développement agricole.
37. Le programme de pays appuiera 269 000 ménages ruraux pauvres, dont 200 000 d'entre eux sortiront de la pauvreté, soit 1 million de personnes<sup>6</sup>. Dans les 15 régions d'intervention, l'incidence de la pauvreté diminuera, passant de 71,5% à 65,7%. Le taux d'insécurité alimentaire passera de 28% à 22% en 2019 et celui de la prévalence de la malnutrition des enfants de moins de cinq de 47,3% à 41,5%.

### C. Perspectives d'innovation

38. Le contexte et les nouveaux thèmes d'innovation requièrent le développement et la maîtrise des nouvelles bonnes pratiques dans les domaines suivants: i) adaptation au changement climatique, étant donné que le FIDA sera pionnier en matière d'intégration de l'ASAP dans les projets qu'il finance; ii) mobilisation des investissements privés à travers le PSAEP/PDDAA (programme innovant en matière de PPP); iii) adoption d'une approche filière facilitant l'intégration des petits producteurs en amont et en aval de la production; iv) intégration de Madagascar dans les plateformes régionales et internationales, afin de rompre un isolement dû à l'insularité et qui limite l'échange des savoirs.

### D. Stratégie de ciblage

39. **Ciblage socioéconomique.** L'échelle de pauvreté sera caractérisée par le niveau de revenu, le degré de pauvreté des ménages ruraux et des jeunes et leur position dans l'échelle de pauvreté, obtenant ainsi trois catégories en ligne avec la catégorisation des EAF utilisée par le MADR:
- **Catégorie 1:** ménages ou personnes dont les revenus journaliers bruts se situent entre 2 USD et 1,25 USD/personne;
  - **Catégorie 2:** ménages ou personnes avec des revenus journaliers bruts entre 1,25 et 0,5 USD/personne;
  - **Catégorie 3:** ménages ou personnes dont les revenus journaliers bruts sont inférieurs 0,5 USD/personne, c'est-à-dire au-dessous du seuil d'extrême pauvreté.
40. **Ciblage selon le sexe.** Des actions spécifiques seront proposées pour les femmes et les jeunes en situation de vulnérabilité, afin de faciliter leur accès à du capital productif et à des activités génératrices de revenus.
41. **Ciblage géographique.** Il n'est pas envisagé d'ajouter de nouvelles régions mais de: i) renforcer la complémentarité des projets en cours; ii) faire une mise à l'échelle au niveau des districts et communes non encore couverts dans les régions d'intervention; et iii) valoriser la connaissance et les investissements et réaliser des économies d'échelle.

<sup>6</sup> A raison de cinq personnes par ménage.

## E. Articulation au niveau des politiques

42. **Décentralisation/déconcentration.** Un appui institutionnel sera apporté à travers le renforcement des capacités en termes de maîtrise d'ouvrage des structures décentralisées/déconcentrées et des organisations professionnelles. Pour cela, le FIDA devra apporter son appui en faveur, d'une part, du renforcement des ressources humaines décentralisées et déconcentrées et, d'autre part, de la mobilisation de ressources financières à travers notamment une répartition équitable de la fiscalité locale vers des secteurs qui contribuent au développement agricole et rural.
43. **Partenariat public-privé (PPP).** Des mesures incitatives seront développées pour encourager et sécuriser les investissements du secteur privé en amont et en aval des productions agricoles et non agricoles qui contribuent au développement rural. Le dialogue entre les institutions nationales (ministères, banques, etc.), les organismes de développement et le secteur privé sera renforcé à travers la consolidation des plateformes filières qui bénéficieront d'un appui intensif du programme de pays à partir de 2016 (nouveau projet d'appui aux filières).

## V. Gestion du programme

### A. Suivi du programme de pays

44. **Comité d'orientation et de suivi (COS).** Le gouvernement dirigera un suivi annuel du programme de pays, avec l'appui du comité d'orientation et de suivi (COS) et de l'équipe de gestion du programme de pays.
45. **Cellule d'appui au programme FIDA (CAPFIDA).** Elle assurera entre autres le secrétariat technique du COS, la gestion des savoirs (Zara-FIDA), l'appui méthodologique dans l'exécution des projets, le contrôle financier interne ainsi que la facilitation des partenariats. Elle gèrera également le dispositif de S&E du COSOP qui permet d'harmoniser les approches et les outils des projets dans ce domaine.

### B. Gestion du programme de pays

46. **COS.** Il est responsable du pilotage national du COSOP ainsi que de sa préparation et de ses examens périodiques. Le gouvernement et le FIDA réaliseront conjointement un examen à mi-parcours du COSOP, rassembleront les partenaires et acteurs au niveau national, régional et communal, et placeront les petits producteurs au cœur du processus d'évaluation.
47. **Bureau de pays du FIDA à Madagascar.** L'accord de siège signé en 2013 permet au bureau de pays de fonctionner autour: i) du développement du COSOP; ii) de l'appui à l'exécution, de la supervision et du renforcement des capacités de mise en oeuvre des projets; iii) de l'accélération et de la mise à l'échelle des résultats; iv) de la contribution à la concertation sur les politiques pour ce qui est des questions liées à la réduction de la pauvreté rurale; et v) du développement du partenariat technique et financier, y compris avec le secteur privé.
48. **Ancrage local/régional.** Le programme de pays 2015-2019, ancré dans l'économie et l'environnement institutionnel au niveau communal et régional, favorisera la participation et le renforcement des acteurs locaux afin de promouvoir la décentralisation et de garantir la durabilité des investissements réalisés. Il existe déjà un comité d'orientation et de suivi régional des projets et un comité consultatif communal pour la programmation des activités.
49. **Passation de marchés.** Les bonnes pratiques en matière de passation de marchés seront maintenues. Les standards et procédures de passation de marchés utilisés par les projets FIDA sont conformes aux dispositions et procédures des accords de financement entre le gouvernement et le FIDA.

## C. Partenariats

50. Les partenariats antérieurs seront renforcés selon leurs avantages comparatifs: le secteur privé pour les ventes contractuelles (couple OP/OM); le Fonds de l'OPEP pour les infrastructures; la Commission de l'océan Indien (COI) en agroécologie; l'INBAR en innovation pour lancer la filière Bambou; la FAO, le PAM et l'Union européenne pour la sécurité alimentaire et la nutrition; l'AfD, l'île de la Réunion, le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en formation agricole et rurale; et le PNUAD pour la microfinance.
51. Des nouveaux partenariats sont en cours: gestion des savoirs (AGREENIUM) et formation agricole (Iles de la Réunion); coopération Sud-Sud dans les deux sens (coton et riz avec China-Africa Investment Fund [CADFUND]) et avec d'autres pays; infrastructure et installation des jeunes (BAfD); adaptation au changement climatique (Programme des Nations Unies pour l'environnement [PNUE], Fonds pour l'environnement mondial [FEM]); gestion des ressources naturelles et des risques agricoles (PARM); lutte antiacridienne et système d'information sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité (FAO); achats directs des produits agricoles (PAM), déjà en cours avec le projet AROPA.

## D. Gestion des savoirs et communication

52. Le COSOP poursuivra la valorisation des connaissances acquises, de manière à promouvoir les bonnes pratiques, reproduire les innovations et alimenter la concertation sur les politiques. Les nouveaux thèmes seront les suivants: i) approche filière; ii) agriculture contractuelle; iii) adaptation au changement climatique. Par ailleurs, le COSOP accordera une importance particulière à l'accès des ruraux pauvres à l'information et aux savoirs (radios et médias ruraux) pour renforcer leurs capacités de négociation. Il développera des synergies avec les espaces d'échange et les groupes thématiques régionaux (Afrique orientale et australe/FIDAfrique) ainsi qu'avec les systèmes nationaux de S&E, notamment dans le cadre du PSAEP.

## E. Cadre de financement SAFF

53. Les projets AROPA et FORMAPROD, qui devraient se terminer respectivement en 2018 et en 2023, constituent pour l'OS1 du COSOP des composantes majeures, notamment pour ce qui est de la formation et de l'insertion professionnelle des jeunes, et du renforcement des OP.
54. Le cadre indicatif de financement du programme de pays 2015-2019: la note SAFF pour Madagascar est de 3,93 et correspond à une allocation de 53,4 millions d'USD pour le premier cycle de financement 2013-2015.
55. Le COSOP bénéficiera également d'un premier financement ASAP de 6 millions d'USD. Ces fonds serviront d'une part à déployer une stratégie d'intégration nationale des changements climatiques au niveau du programme de pays, dont des activités d'analyse, d'évaluation de la vulnérabilité et des risques, un renforcement des capacités nationales en matière de gestion des risques climatiques ainsi que la mobilisation d'autres ressources complémentaires (FEM, Fonds pour les pays les moins avancés, etc.). D'autre part, la majeure partie des fonds ASAP sera dirigée vers les communautés bénéficiaires par l'entremise du projet AD2M, afin d'effectuer une mise à niveau sur le terrain en matière de résilience climatique (voir appendice VI.III, note conceptuelle ASAP).
56. L'ensemble du premier cycle d'allocation financera:
- i) Une mise à l'échelle "horizontale" des pôles de production pour la phase 2 d'AD2M (voir appendice VI.I). Le modèle "pôle de production agricole" est une réponse à la limitation des ressources des projets financés par le FIDA face à



l'importance des besoins, notamment dans les zones d'interventions difficiles, en y concentrant des investissements structurants en infrastructures pour atteindre une masse critique de production et développer un partenariat avec le secteur privé.

- ii) Une mise à l'échelle "fonctionnelle" à travers l'agriculture contractuelle via PROSPERER (voir appendice VI.II). Les modèles à adopter se fondent sur: i) les commerces bio et équitables qui offrent aux petits producteurs un accès à des marchés stables; et ii) le couplage direct entre OP/OM, qui permet une flexibilité des petits producteurs, voire des plus vulnérables, en termes d'accès aux marchés.
57. Pour le cycle 2016-2018, le montant, qui est estimé au même niveau, sera mis à jour dès que l'allocation du FIDA10 sera connue. Elle sera consacrée à un projet de développement des filières.
58. **Priorités du guichet dons.** Trois priorités ont été identifiées: i) le développement d'approches pilotes d'agriculture intelligente face au climat; ii) la gestion des savoirs du secteur agricole à Madagascar qui consiste à consolider et étendre le rôle joué par CAPFIDA en matière de gestion des savoirs au niveau national; iii) la mise en réseau de Madagascar au niveau des plateformes régionales et internationales, à travers l'appui des structures et organisations qui peuvent contribuer à ces échanges et promouvoir la coopération Sud-Sud.

Tableau 1  
Calcul de l'allocation SAFF pour la première année du COSOP

<i>Indicateur</i>	<i>COSOP année 1</i>
<b>Notes évaluant le secteur rural</b>	
A i) Dispositif politique et juridique encadrant les organisations rurales	4,25
A ii) Concertation entre le gouvernement et les organisations rurales	3,75
B i) Accès à la terre	3,50
B ii) Accès à l'eau à usage agricole	4,25
B iii) Accès aux services de recherche et de vulgarisation agricoles	4,33
C i) Conditions propices au développement des services financiers ruraux	4,50
C ii) Climat des investissements pour les entreprises rurales	4,33
C iii) Accès aux marchés des intrants et des produits agricoles	3,33
D i) Accès à l'éducation dans les zones rurales	4,75
D ii) Représentation des femmes	4,75
E i) Affectation et gestion des fonds publics en faveur du développement rural	3,00
E ii) Obligation redditionnelle, transparence et corruption dans les zones rurales	3,50
<b>Moyenne des notes cumulées</b>	<b>4,02</b>
Notation des projets à risque (PAR) 2013	<b>6</b>
Note finale du pays 2013	7 438
Taux de performance du pays	4,48
Note du secteur rural	4,02
Allocation triennale (en millions d'USD)	53,4

Tableau 2  
**Relations entre les indicateurs de performance et la note de pays**

<i>Scénario de financement</i>	<i>Note PAR (+/- 1)</i>	<i>Note de performance du secteur rural (+/- 0,3)</i>	<i>Variation en pourcentage de la note SAFP du pays par rapport à l'hypothèse de base</i>
Hypothèse basse			
<b>Hypothèse de base</b>		<b>4,02</b>	<b>0%</b>
Hypothèse haute			

## **F. Risques et gestion des risques**

59. **Risque de gouvernance.** Les mesures d'atténuation prises pendant la crise sociopolitique seront maintenues, à savoir: la gestion axée sur les résultats; le renforcement de CAPFIDA et de l'unité de gestion des projets au niveau national et régional, notamment le contrôle interne; et l'exigence quant à l'obligation de rendre compte et à la transparence.
60. **Risques naturels.** Le programme de pays contribuera à la gestion de ces risques par l'introduction et l'adoption de techniques plus résilientes au niveau des exploitations agricoles familiales. Le programme appuiera l'expérience pilote de la FAO sur le mécanisme d'alerte sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité (SISAV/IPC), mis en œuvre depuis 2012, et fournira un soutien aux systèmes nationaux d'alerte climatique et agroclimatique.
61. **Risque acridien.** Sous la coordination de la FAO, le programme prévoit de contribuer financièrement à la lutte antiacridienne et d'intégrer dans les projets futurs les dispositifs terrestres pour le maintien de la rémission et la lutte rapprochée, la campagne nationale étant concentrée sur l'arrêt de l'invasion par la lutte aérienne.

## Processus de consultation pour l'élaboration du COSOP

- Le processus d'élaboration du COSOP, placé sous la tutelle du ministère chargé de l'Agriculture a démarré en début 2013. Il a impliqué de toutes les parties prenantes du secteur AEP et reflète les points de vue des divers partenaires de développement consultés. En effet, des groupes de travail ont été constitués pour contribuer à la préparation du COSOP. Ces groupes se composent de représentants: (i) des institutions gouvernementales impliquées dans les activités du FIDA à Madagascar (MAEP); (ii) des organisations paysannes et de la société civile; (iii) des coordonnateurs de projets du FIDA; (iv) du secteur privé.

- Le processus a été rallongé compte tenu du contexte socio-politique que le pays avait connu (crise politique, nouveaux accords politiques, élections, formation de nouveau Gouvernement, signature du PACT PDAEP/PDDA et de l'UNDAF). Il a été encadré par le Chargé des opérations du FIDA à Madagascar avec le soutien de l'équipe de la CAPFIDA, des Coordonnateurs de projets appuyés par le FIDA et de consultants. Il s'est déroulé selon les étapes suivantes:

- **Travaux préparatoires (fin 2012 - avril 2013).** Les travaux préparatoires, regroupant tous les projets, financés par le FIDA, ont consisté à faire les constats et tirer des enseignements du COSOP 2006-2012 et à proposer des recommandations pour le nouveau COSOP sur les aspects suivants: approches, objectifs spécifiques, dispositifs, domaines de concentration, stratégie, thématiques, outils.
- **Lancement du processus proprement dit (mai 2013).** Le lancement du processus, en présence de représentants de partenaires de développement, a été marqué par les trois principales interventions suivantes: (i) la restitution des résultats et des recommandations de l'évaluation du Programme-pays, couvrant les COSOP 2002-2006 et 2006-2012, par le Bureau d'évaluation indépendant du FIDA; (ii) la restitution des capitalisations des expériences du COSOP 2006-2012 effectuée par la CAPFIDA; et (iii) des messages clés délivrés par les départements ministériels du secteur AEP, le Directeur de la Division des politiques et du conseil technique (PTA) du FIDA et le Directeur de la Division Afrique orientale et australe (ESA) du FIDA et Chargé de Programme pour Madagascar et responsables majeurs du FIDA et du MAEP.
- **Atelier de conception du nouveau COSOP (octobre 2013).** Cet atelier a rassemblé des représentants des principaux acteurs du secteur AEP, impliqués dans les différentes thématiques touchées par le COSOP. Ils ont été répartis en quatre groupes de travail: (i) ministères du secteur AEP; (ii) organisations paysannes; (iii) projets FIDA; et (iv) secteur privé. Cet atelier a permis d'enrichir les recommandations issues des étapes précédentes par une priorisation des objectifs et des actions du nouveau COSOP en vérifiant l'alignement avec les priorités du PSAEP et le cadre stratégique du FIDA et en prenant en compte les différentes opportunités et des avantages comparatifs des interventions du FIDA à Madagascar. Le groupe ministériel a recommandé comme priorités: l'extraction durable des ménages ruraux de la pauvreté; le développement régional et le renforcement nutritionnel. Le groupe des organisations paysannes a souhaité que le soutien au renforcement des capacités des OP soit être maintenu dans le sens de la réduction de la vulnérabilité des producteurs ruraux. Le groupe des projets FIDA a mis en exergue: l'inclusion des vulnérables, l'extraction durable de la pauvreté à travers l'augmentation des revenus et l'accroissement de la résilience aux différents chocs dont le changement climatique. Le groupe des entreprises privées est disposé à approfondir sa coopération et sa contribution aux activités du COSOP. Il considère le couplage OP/OM comme un outil adapté au partenariat et au développement des liens d'affaires.

- **Analyses complémentaires du COSOP (novembre – décembre 2013).** Le cadre logique du COSOP (objectifs et chaîne de résultats) ainsi que l'analyse de la pauvreté et la catégorisation des groupes cibles ont été présentés, analysés et commentés par le Comité d'orientation et de suivi (COS), lors d'une séance présidée par le Secrétaire général du MINAGRI.
- **Consultations régionales et études complémentaires (décembre 2013 - janvier 2014).** Les consultations, organisées par les Coordonnateurs de projets ont permis de recueillir les réactions des acteurs régionaux (agriculteurs, micro-entrepreneurs, autorités régionales et locales, secteur privé, ONG) sur leurs activités et positionnement par rapport aux axes et domaines d'intervention du nouveau COSOP. Elles ont abouti à l'élaboration de l'avant-projet du COSOP.
- **Consultation du COS (janvier 2014).** L'avant-projet de COSOP a été présenté au COS qui a examiné et validé le contenu du COSOP, en particulier les orientations et les axes d'intervention proposés.
- **Première réunion CPMT.** L'équipe de gestion du Programme-pays (CPMT) qui s'est réunie le 26 février 2014 a trouvé le document de COSOP bien conçu, concis avec un accent marqué sur la pauvreté, les revenus et la sécurité alimentaire. Des recommandations spécifiques ont été faites sur les aspects devant être mieux décrits ou complétés : l'articulation entre les aspects environnementaux et changement climatique avec l'approche filière et la pertinence des axes stratégiques proposés.
- **Mission de consultation (juin 2014).** Une mission FIDA a été menée pour revoir l'avant-projet du COSOP sur la base des commentaires émis par le CPMT. Cette mission a rencontré les principaux départements ministériels et partenaires techniques et financiers, les Coordonnateurs des projets FIDA, les représentants des OP pour actualiser les données sur les différentes stratégies et programmes d'intervention. Elle a élaboré les notes conceptuelles pour les propositions de projets et les aspects environnementaux et d'adaptation au changement climatique.
- **Deuxième réunion CPMT.** L'équipe de gestion du Programme-pays (CPMT) qui s'est réunie le 29 juillet 2014 a noté que le document a pris en compte l'ensemble des observations et commentaires faits par les comités précédents. Le document est maintenant bien conçu et reflète bien la stratégie pays avec un accent marqué sur la pauvreté, les revenus, la sécurité alimentaire, la nutrition et les aspects liés à la gestion durable des ressources naturelles et au développement de la résilience face aux effets du changement climatique. Des recommandations spécifiques ont été faites sur les aspects changement climatique, le partenariat et le portefeuille de dons.
- **Seconde consultation du COS (Juillet 2014).** Le second draft de l'avant-projet de COSOP avec les commentaires du CPMT a été présenté au COS le 31 juillet 2014 qui a examiné et validé le contenu du COSOP, les orientations et les axes d'intervention proposés.
- **OSC** en date du 24 septembre 2014 qui a endossé les 2 objectifs stratégiques du COSOP ainsi que le financement additionnel du projet PROSPERER, la phase II du projet AD2M et un financement ASAP.

## Country economic background

<b>Land area (km<sup>2</sup> thousand) 2012 3/</b>	587	<b>GNI per capita (USD) 2012 1/</b>	430
<b>Total population (million) 2012 1/</b>	22.29	<b>GDP per capita growth (annual%) 2012 1/</b>	0,25
<b>Population density (people per km<sup>2</sup>) 2012 3/</b>	37.36	<b>Inflation, consumer prices (annual%) 2013 1/</b>	5.8
<b>Rural population (million) 2012 1/</b>	14.89	<b>Exchange rate:</b> USD 1 = MGA 2000	
<b>Local currency</b> Malagasy Ariary (MGA)			
<b>Social Indicators</b>		<b>Economic Indicators</b>	
Population growth (average annual population growth rate) 2012 1/	2.8	GDP (USD million) 2012 1/	9 975
Crude birth rate (per thousand people) 2012 1/	34.9	GDP growth (annual%) 1/	
Crude death rate (per thousand people) 2012 1/	7.0	2012	3.1
Infant mortality rate (per thousand live births) 2012 1/	40.9	2006	5.0
Life expectancy at birth (years) 2012 1/	64.2		
		Sectorial distribution of GDP 2011 3/	
Number of rural poor (million) (estimate IFAD) 2010		% Agriculture	29.1
Poor as% of total rural population 1/	n.a. 11.	% Industry	16.1
Total labour force (million) 2012 1/	33	% Manufacturing	
Female labour force as % of total 2012 1/	49.4	% Services	54.9
		Consumption 2012 1/	n.a.
<b>Education</b>		General government final consumption expenditure (as% of GDP)	9.9
School enrolment, primary (% gross) 2012 1/	145.2	Household final consumption expenditure, etc. (as% of GDP)	78.4
Adult literacy rate (% age 15 and above) 2005-2010 2/	89.6	Gross domestic savings (as% of GDP)	10.0
		<b>Balance of Payments (USD million)</b>	
<b>Nutrition</b>			
Daily calorie supply (kcal/capita/day) 2011 3/	2 092		1 500
Children under 5 suffering from stunting (%) 2006-2012 /4	49.2	Merchandise exports 2012 1/	0
Children under 5 suffering from wasting (%) 2004 1/	15.2	Merchandise imports 2012 1/	3 050
Prevalence of under nutrition (%) 2012 1/	27.2		-1
		Balance of merchandise trade	550
<b>Health</b>			
Health expenditure, total (as% of GDP) 2012 1/	2.5	Current account balances (USD million) before official transfers 2005	-
Physicians (per thousand people 2005	0.2		

- 2010 2/		1/	554, 0
Population using improved water sources (%) 2012 4/	50	after official transfers 2012 1/	
Population with access to essential drugs (%) 2/		Foreign direct investment, net 2005 1/	- 85.4
Population using adequate sanitation facilities (%) 2012 4/	14		
<b>Agriculture and Food</b>			
Food imports (% of merchandise imports) 2012 1/	15.6	Cash surplus/deficit (as% of GDP) 2011 1/	-1.7
Fertilizer consumption (hundreds of kg per ha of arable land) 2011 3/	3	Total expenditure (% of GDP) 2012 1/	N/a
Food production index (2004=2006=100) 2012 3/	101	Total external debt (USD million) 2012 1/	N/a
Cereal yield (kg per ha) 2010 1/		Present value of debt (as% of GNI) 2012 1/	12.0
		Total debt service (% of GNI) 2012 1/	0.67
		Lending interest rate (%) 2012 1/	60
<b>Land Use</b>			
Arable land as% of agricultural area 2009 3/	7.2	Deposit interest rate (%) 2012 1/	10.5
Forest area as% of total land area 2009 3/	21.7		
Irrigated land as% of arable land 2009 3/	30.6		

---

1/ World Bank, World Development Indicators database

2/ UNDP, Human Development Report, 2013

3/ FAO-Stat

4/ WHO, World Health Statistics 2014

## Cadre de gestion des résultats du COSOP

Objectifs de développement (OD)	Objectifs du COSOP	Unité	Réf.	Cible	Objectifs institutionnels et de dialogues de politiques du COSOP
<b>Objectif 2025 du programme sectoriel agricole PSAEP :</b> Une production agricole compétitive et durable, intégrant exploitations agricoles et unités agro-industrielles modernisées pour assurer la sécurité alimentaire et conquérir les marchés d'exportation.	<b>Objectif global : Les ruraux pauvres des zones d'intervention améliorent durablement leur revenu et leur sécurité alimentaire</b>				<b>OD 5 du PSAEP :</b> Améliorer la gouvernance du secteur AEP et renforcer les capacités des acteurs  - Le Gouvernement met en œuvre les engagements de la PACTE du programme sectoriel agricole PSAEP pour renforcer les structures décentralisées et déconcentrées ainsi que les organisations professionnelles dans la maîtrise d'ouvrage régionale.
	- Nombre de ménages ayant bénéficié des appuis du Programme (données ventilées par sexe)	nb	300'265	569'000	
	- Taux d'incidence de la pauvreté dans les zones d'intervention	%	71,5%	65,7%	
	- Indice de biens des ménages (évolution selon quintiles)		-	-	
	- Taux de prévalence de l'insécurité alimentaire	%	28,0%	22,2%	
	- Taux de prévalence de la malnutrition chronique parmi les enfants de moins de 5 ans	%	47,3%	41,5%	
<b>OD1.</b> Etendre les espaces/zones de production et assurer la durabilité de l'exploitation des ressources <b>OD2.</b> Améliorer la productivité, promouvoir des systèmes de production durables et compétitifs, et développer la recherche agricole appliquée <b>OD3.</b> Contribuer à la sécurisation alimentaire et nutritionnelle des ménages vulnérables et à la réduction des risques pour les vulnérables	<b>Objectif stratégique 1 : Des systèmes de production des exploitations agricoles et des entreprises rurales, performants et résilients au changement climatique, sont adoptés à large échelle (OS1)</b>				- Le Gouvernement, avec l'appui des partenaires, met en place une stratégie appropriée pour faciliter l'intégration des exploitants agricoles et les entreprises rurales dans les filières agricoles : (i) accès à l'information (iii) plateforme de concertation (iv) incitation fiscale (v) coordination inter - sectorielle.
	- Rendement moyen des principales spéculations appuyées par le programme (céréales et grains secs)	t	2,5	5	
	- Ménages ruraux pauvres dont la résilience au changement climatique a été renforcée ( <b>ASAP</b> )	nb	Nd	53'800	
	- Nombre de producteurs (EAF & MER) ayant adopté les techniques recommandées	nb	57'000	218'400	
	- Pourcentage des bénéficiaires ciblés accédant aux services agricoles de base adaptés	%	20	80	
<b>OD4.</b> Développer l'accès aux marchés nationaux, et promouvoir le repositionnement de l'exportation malgache	<b>Objectif stratégique 2 : L'accès des petits producteurs ruraux et des entreprises rurales à des marchés rémunérateurs et des opportunités économiques dans le cadre de filières prioritaires, est amélioré (OS2)</b>				- L'opérationnalisation de la stratégie du secteur privé favorisant le partenariat public/privé et l'accès marchés nationaux et internationaux sont facilités : (i) appui aux FCCI et CCI dans (ii) préparation et régulation des PPP pour une meilleure transparence et équité.
	- Nombre d'emplois créés	nb	5'000	15'000	
	- Nombre de petits producteurs (agricole et non agricoles) intégrant les filières prioritaires - données ventilées par sexe	nb	30'000	167'500	
	- Taux d'accroissement des chiffres d'affaires des producteurs bénéficiaires du Programme	%	Nd	50%	

51

Objectifs stratégiques du	Résultats du COSOP	Unité	Réf.	Cible
<b>OS 1.</b> Des systèmes de production des exploitations agricoles et des entreprises rurales, performants et résilients au changement climatique, sont adoptés à large échelle	<b>1.1 Des infrastructures productives résilientes sont mises en place</b>			
	- Pôles de production aménagés	nb	4	12
	- Superficie des périmètres irrigués remis en état/aménagées	ha	18'850	29'850
	- % des terres irriguées et aménagées rendues résilientes au CC ( <b>ASAP</b> )	%	20	50
	<b>1.2 Les petits producteurs ruraux sont formés et organisés autour des filières prioritaires</b>			
	- Nombre de producteurs formés (données ventilées par type EAF/MER et par sexe)	nb	60'000	
	- Nombre de jeunes ruraux insérés/installés (données ventilées par sexe)	nb	10'000	
	- Nombre d'organisations de producteurs rendant des services à leurs membres	nb	97	
	<b>1.3 Les services agricoles d'appui à la production de qualité sont disponibles</b>			
	- Nombre de ménages accédant aux conseils agricoles	nb	48'000	130'000
	- Nombre de producteurs bénéficiaires de crédit	nb	9'000	
	- Nombre de certificats fonciers délivrés	nb	12'000	
<b>OS 2.</b> L'accès des petits producteurs ruraux et des entreprises rurales à des marchés rémunérateurs et des opportunités économiques dans le cadre de filières prioritaires, est amélioré	<b>2.1 Des infrastructures en amont et en aval de la production sont mises en place</b>			
	- Nombre d'infrastructures aménagées et/ou remis en état	nb	269	
	- Volume annuel des produits transformés et traités	t	N.D.	
	- % des infrastructures construites/réhabilitées résilientes au CC ( <b>ASAP</b> )	%	20	80
	<b>2.2 Les services d'appui aux MER pour intégration aux filières sont accessibles</b>			
	- Nombre de MER bénéficiant de services d'appui	nb	30'000	48'500
	- Nombre de producteurs bénéficiaires de services commerciaux	nb	21'000	100'000
	<b>2.3 Le partenariat OP/OM est en place et opérationnel</b>			
	- Valeur annuelle des produits commercialisés	Million USD	1	7
	- Montant de la contribution du secteur privé (OM) de taille plus grande aux investissements	Million USD	0,1	5



## Cadre de gestion des résultats du précédent COSOP

OS	Domaines d'activités	Indicateur	Unité	Réalisations
<b>Objectif Global – Promouvoir le développement régional par une approche inclusive en faveur des pauvres, afin que les ménages les plus vulnérables puissent profiter de la croissance économique en milieu rural et améliorer leurs conditions de vie</b>				
		Nombre de ménages bénéficiaires du programme	Nb	<b>300 265</b>
		Taux d'incidence de la pauvreté dans les zones d'interventions du programme (cf. feuille "% Pauvreté")	%	<b>71,5</b>
<b>OS1 – Améliorer la gestion des risques et réduire la vulnérabilité des ruraux pauvres en leur donnant plus largement accès aux ressources et aux services, à savoir (i) services d'appui; (ii) services financiers; (iii) Gestion foncière</b>				
Sécurisation foncière		Nombre de certificats fonciers délivrés aux petits exploitants	Nb	<b>12 026</b>
		Superficies agricoles sécurisées / garanties	Ha	<b>5 811</b>
Accès aux services financiers		Emprunteurs actifs (H/F)	Nb	<b>8 902</b>
		Epargnants volontaires (H/F)	Nb	<b>26 148</b>
		Taux de pénétration des institutions de financement	%	<b>29</b>
Accès aux services d'appui, y compris infrastructures socio-collectives		Taux de satisfaction des MER sur les services offerts par les GUMS	%	<b>92</b>
		Nombre de producteurs bénéficiaires ayant accès aux services des CSA	%	<b>48 345</b>
		Taux de couverture de besoins en biens et services à travers les CSA (transmises/abouties)	%	<b>51</b>
<b>OS2 – Accroissement des revenus des ruraux pauvres par la diversification des activités agricoles et la promotion de l'entreprenariat rural</b>				
Système de production durable		Nombre de producteurs ayant adopté les techniques recommandées	Nb	<b>57 150</b>
		Superficie des périmètres d'irrigation remis en état / aménagés	Ha	<b>18 850</b>
Développement de l'entreprenariat rural et facilitation de l'emploi des jeunes		Entreprises rurales ayant bénéficié des services du projet	Nb	<b>25 145</b>
		Personnes ayant bénéficié d'une formation professionnelle	Nb	<b>2 541</b>
Promotion d'une agriculture professionnelle orientée vers le marché		Installations de commercialisation, de transformation, de stockage aménagées et/ou remises en état	Nb	<b>269</b>
		Routes/pistes construites/remises en état	Km	<b>325</b>
<b>OS3 – Professionnaliser les petits producteurs et leurs organisations pour les associer plus étroitement au développement économique et au dialogue sur les politiques</b>				
Renforcement des compétences des organisations paysannes		Nombre d'organisations et de groupement de producteurs ayant reçu des appuis du programme	Nb	<b>3 795</b>
		Membres des organisations de producteurs ayant reçu des appuis du programme	Nb	<b>59 459</b>
Renforcement des dialogues entre les petits producteurs et le gouvernement au sein des structures consultatives nationales et régionales		Plateformes de concertation réunissant les acteurs des filières prioritaires mis en place et fonctionnels	Nb	<b>24</b>
		Nombre d'organisations faitières opérationnelles/fonctionnelles	Nb	<b>97</b>

# Accord conclusif de l'EPP

## République de Madagascar

### Evaluation de programme de pays

#### Accord conclusif

##### A. Introduction

1. En 2012, le Bureau indépendant de l'évaluation (IOE) du FIDA a mené sa première évaluation du programme de pays (EPP) à Madagascar. Cette EPP, conduite dans l'esprit de la Politique du FIDA en matière d'évaluation et du manuel méthodologique élaboré par le Bureau, a pour objectifs principaux d'apprécier la performance et l'impact des opérations du FIDA à Madagascar et de générer une série de conclusions et de recommandations de nature à alimenter la formulation du futur programme stratégique du FIDA pour Madagascar.
2. L'accord conclusif résume les principales conclusions de l'EPP et les recommandations que le Gouvernement de Madagascar, représenté par le ministère de l'Agriculture, et le FIDA, représenté par le Département de gestion des programmes, conviennent d'adopter et de mettre en œuvre dans des délais précis. L'accord conclusif bénéficie des discussions et réflexions de l'atelier national qui s'est tenu à Antananarivo le 15 mai 2013. Suivant la politique de l'évaluation du FIDA de 2011, le rôle de l'IOE est de faciliter la préparation et la finalisation de l'accord conclusif qui sera inclus dans le rapport final de l'EPP de Madagascar, sans prendre part à la signature de l'accord. Les recommandations agréées par le Gouvernement de Madagascar et le FIDA seront suivies dans le Rapport du Président du FIDA sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation et sur les suites données par la direction. En plus, l'accord conclusif sera présenté au conseil d'administration du FIDA en annexe du nouveau document stratégique (COSOP).

##### B. Les constats principaux de l'évaluation

3. Cette évaluation se concentre sur la période 2000-2012. Durant cette période, la pertinence du portefeuille des projets a été plutôt satisfaisante. Les objectifs des projets sont bien dans la ligne des stratégies du Gouvernement et du FIDA ainsi que des besoins des bénéficiaires et les approches généralement bien conçues du point de vue technique (ex. aménagements hydro agricoles, appui aux entreprises rurales, à la formation de base des entrepreneurs). Les deux derniers projets (AROPA, FORMAPROD) ont des objectifs pertinents. Pourtant, leur conception est relativement complexe et des risques existent quant au montage institutionnel.
4. L'efficacité et l'efficience du portefeuille ont été plutôt satisfaisantes: les résultats les plus encourageants ont été atteints dans les aménagements hydroagricoles, l'introduction de techniques culturales améliorées à travers les champs écoles paysans (CEP), l'appui à la commercialisation et l'appui aux micro-entreprises. Par contre, les « centres d'accès aux marchés » (PPRR) ont connu une augmentation relativement modeste de volume de ventes et plusieurs d'entre eux opèrent à perte, leurs faibles performances étant liées au modèle retenu.
5. À l'égard de l'impact sur la pauvreté rurale, les éléments les plus remarquables sont les augmentations des revenus des ménages, le renforcement du capital social et le progrès ayant trait à la productivité agricole et à la sécurité alimentaire. Le portefeuille des projets a aussi contribué à des impacts positifs en ce qui concerne les institutions et les politiques, par exemple dans la sécurisation du foncier. Par contre, il s'est moins focalisé sur les défis de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et du changement climatique.
6. Concernant la durabilité des interventions, les acquis du portefeuille, quoique considérables, restent exposés à des aléas politiques, institutionnels et d'ordre

climatique. Certains projets ont entamé une réflexion sur la pérennisation à travers des ateliers de consultation avec les partenaires. Une nouvelle phase d'investissements sélectifs et d'accompagnement pour consolider et assurer la continuité semble nécessaire pour les projets qui vont clôturer prochainement. Pourtant, ceci n'a pas encore été prévu par le FIDA et ses partenaires.

7. La capacité d'innovation, de reproduction et d'élargissement d'échelle a été plutôt satisfaisante. Parmi les innovations les plus représentatives, on peut inclure : (i) les techniques culturales améliorées (systèmes de riziculture intensive, greffage, multiplication rapide des plantes à tubercules, introduction de variétés améliorées) ; (ii) l'appui aux filières agricoles et aux « pôles de production » ; (iii) l'appui à la sécurisation foncière à travers la certification des droits d'usage ; (iv) l'implantation des « guichets uniques multiservices » au niveau des districts pour l'appui aux micro-entreprises. Une question importante concerne la capacité, dont celle du Gouvernement malgache, pour l'extension d'échelle de reproduction des innovations. La situation d'isolement par rapport à la coopération internationale suite à la crise politique de 2009 a limité les opportunités d'effet de levier à travers le cofinancement d'autres bailleurs.
8. La promotion de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes a été satisfaisante. Tous les projets se sont efforcés d'accroître la visibilité des aspects de genre. Les femmes sont mieux impliquées dans la nouvelle dynamique d'épanouissement social et de développement économique; elles représentent plus de 40 % des membres des organisations de base et 60 %, voire plus, des bénéficiaires des activités de micro-crédit.
9. Les activités hors-prêt (développement des partenariats, gestion des savoirs et dialogue sur les politiques publiques) ont reçu suffisamment d'attention et ont atteint des résultats satisfaisants. Le FIDA et le Gouvernement ont développé un partenariat et des relations de travail au niveau national, régional et local qui, pendant la récente crise politique, ont contribué à éviter l'effondrement du secteur agricole.
10. Le FIDA et ses partenaires ont mis en œuvre de très bonnes initiatives de capitalisation et de communication des expériences des projets (préparation de brochures, vidéo-documentaires, deux livres, sites internet). Le FIDA et le ministère de l'agriculture ont mis en place une plateforme informatisée de gestion des savoirs qui a permis de faire le lien entre les indicateurs du cadre logique du COSOP et ceux des projets pour faciliter le suivi-évaluation et l'analyse des données.
11. La conjoncture de crise depuis 2009 a déterminé une réduction des consultations officielles entre les bailleurs de fonds et la contrepartie nationale. Mais, le FIDA a fait des efforts importants afin d'articuler les expériences de terrain des projets en matière de sécurisation foncière et de développement des entreprises rurales, pour alimenter le dialogue sur les politiques nationales.
12. La performance du COSOP a été globalement satisfaisante. Entre 2000 et 2012, on a observé une transition à partir d'interventions à l'échelle géographique limitée, multi-composantes et de contenus "techniques", vers : (i) des interventions à couverture géographique élargie (plusieurs régions) et plus spécialisées du point de vue thématique ; (ii) un appui plus marqué au renforcement des capacités d'institutions publiques et parapubliques ; (iii) une déconcentration (régionalisation) de la gestion des projets ; (iv) l'établissement de partenariats avec des entreprises privées dans le développement des filières agricoles. Une lacune constatée dans le COSOP 2006 est l'absence d'orientations à suivre pour tenir compte de l'environnement, la gestion durable des ressources naturelles et des aléas climatiques comme thèmes transversaux lors de l'élaboration des projets.
13. Cas rare, voire unique au FIDA, dans le programme à Madagascar, il existe un suivi au niveau du COSOP alimenté par un système de traitement d'information et de données qui permet d'effectuer un cadrage entre indicateurs des projets et indicateurs établis au niveau du COSOP. L'efficacité de la stratégie de la coopération du Gouvernement et

du FIDA a été globalement satisfaisante, surtout par rapport à deux des trois objectifs du COSOP : (i) améliorer la gestion des risques et réduire la vulnérabilité des ruraux pauvres et (ii) améliorer les revenus des ruraux pauvres par la diversification des activités agricoles et la promotion de l'entreprenariat rural.

La mise en place de la CAPFIDA (Cellule d'Appui au Programme FIDA), de commun accord entre le FIDA et la partie nationale, a contribué à appuyer la conception et l'exécution des projets, ainsi que l'amélioration de la qualité de mise en œuvre du COSOP.

## C. Accord conclusif

### **C.1. Poursuivre et affiner les orientations stratégiques sur trois axes : (i) appui à la déconcentration et à la décentralisation, (ii) diffusion de techniques agricoles et (iii) approches filières.**

14. En termes de priorités institutionnelles, le nouveau COSOP devrait continuer dans la direction de l'appui à la déconcentration et à la décentralisation. Ceci se réfère à la continuation de l'appui aux structures régionales prévues par le *Programme sectoriel agricole* (fonds régionaux de développement agricole, centres de services agricoles), à la régionalisation progressive des structures de gestion des projets, aux services techniques déconcentrés de l'État. Mais, il sera également important de mettre l'accent sur le développement des partenariats avec les communes rurales, pour appuyer le renforcement de leur capacité de maîtrise d'ouvrage en matière de planification du développement local.
15. Concernant les axes d'intervention, il sera important de continuer l'appui à la vulgarisation de techniques agricoles améliorées (notamment les systèmes de riziculture intensive et améliorée), ce qui constitue une priorité nationale au regard de la faible productivité de l'agriculture malgache. Les expériences prometteuses de certains dons et fonds supplémentaires (ex. SCAMPIS, INBAR, PARECAM) suggèrent de mieux intégrer les activités des dons dans le programme de pays, en mobilisant une enveloppe de dons spécifiques au pays.
16. L'Évaluation recommande la continuation des approches de développement des filières agricoles, en évitant des mécanismes peu efficaces (ex. les centres d'accès aux marchés), en mettant plus d'accent sur des approches d'agriculture contractualisée et impliquant davantage, et dès le début (i.e. durant la phase de formulation des projets), les commerçants, les entrepreneurs privés, afin de renforcer la synergie entre production agricole, transformation et commercialisation.

Suite proposée:

L'Atelier National de Restitution de l'Évaluation du Programme Pays pour Madagascar a été immédiatement suivi par l'Atelier de lancement du processus de formulation du nouveau COSOP (2014 - 2018), ce qui a permis d'initier ce processus en prenant en compte les orientations stratégiques selon les trois axes indiqués. De plus, dans la mesure où une action de capitalisation vient d'être réalisée à l'issue du dernier COSOP, plusieurs enseignements tirés rejoignent bien la nécessité de retenir ces orientations stratégiques recommandées par l'OIE dont le développement des partenariats avec les communes rurales au niveau des bassins filières et des pôles de production agricole. Une plus forte implication des acteurs principaux dans le développement des filières d'agriculture, d'élevage et de pêche, sera recherchée. L'agriculture contractuelle sera notamment promue, en mobilisant les organisations de producteurs (OP) et les coopératives agricoles. L'investissement dans le capital humain et la capacitation des acteurs ruraux afin de mieux valoriser les infrastructures restera prioritaire.

Par ailleurs, le FIDA Madagascar est un des principaux partenaires qui appuie la finalisation du document national de Programme Sectoriel Agriculture, Elevage et Pêche (PSAEP), conduit selon le processus CAADP qui implique dès sa formulation, les producteurs à travers la Chambre d'Agriculture et les Organisations Paysannes Faïtières, ainsi que le secteur privé afin de renforcer la synergie entre production agricole, transformation et commercialisation. Il constituera un des documents d'alignement du nouveau COSOP. L'appui au secteur privé et aux structures régionales ainsi que la régionalisation de son programme d'investissement sont des orientations majeures du PSAEP sur lesquelles le nouveau COSOP devrait encore plus converger.

La conception du nouveau COSOP se fera dans un esprit de mise à l'échelle. Comptant miser sur l'approche « chaîne de valeurs », des réflexions sont déjà en cours pour étendre et intensifier la portée, d'une part, du modèle de contractualisation entre des opérateurs de marchés avec des clusters d'entreprises agricoles (couple OP/OM) et d'autre part, des pôles de développement agricoles. Le bilan du développement des filières (Agriculture, Elevage et Pêche) permettra de confirmer/compléter celles qui sont à y promouvoir en priorité. L'appui à la vulgarisation de techniques améliorées (CEP – champ école paysans, CDDT – centre de démonstration et de diffusion des technologies) restera un axe d'intervention majeur, vu les résultats très prometteurs obtenus au niveau des différents projets.

Calendrier proposé: le draft du nouveau COSOP devrait être disponible au 1<sup>er</sup> semestre 2014.

Partenaires concernés: le Comité de préparation et de suivi du nouveau COSOP, le Bureau pays du FIDA, la CAPFIDA, le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'Elevage, le Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques, le Ministère des Finances et du Budget, le Ministère du Commerce et le Ministère en charge de la planification

## **C.2. Protection de l'environnement et adaptation au changement climatique comme activités transversales dans la stratégie et les opérations**

17. Pour mieux prendre en considération le thème transversal de l'environnement, il sera important de s'inspirer de la stratégie du FIDA en la matière et prendre des mesures en termes de partenariats, notamment : (i) en établissant un partenariat stratégique avec le ministère chargé de l'environnement et (ii) en renforçant la coordination et les échanges d'expériences avec les principaux bailleurs impliqués dans la gestion des bassins versants (ex Banque mondiale, BAD, AFD) pour intégrer cette approche dans les interventions appuyées par le FIDA. La planification au niveau des bassins versants n'est pas faisable avec les seules ressources financières du FIDA mais serait possible à travers des partenariats avec d'autres bailleurs.
18. Une collaboration plus marquée entre les dons et les prêts, permettrait aussi de mettre en exergue : (i) des mesures de conservation des eaux et du sol et (ii) le développement durable de produits non-ligneux (ex. bambou et rotin) pour l'artisanat et la construction, par exemple en tirant des leçons de l'expérience du don INBAR et du don approuvé pour la Commission de l'Océan indien.

Suite proposée:

D'une part, l'«Evaluation Environnementale Stratégique» (EES) conduite en 2012 par le département ECD constitue une grande première, et des recommandations ont déjà été émises et seront intégrées dans le nouveau COSOP. Toutefois, des mises à jour seront nécessaires pour tenir compte du processus de formulation en cours en vue de proposer des actions contextualisées et opérationnalisables. D'autre part, un

document de Stratégie Nationale d'Adaptation au Changement Climatique pour le Secteur Agricole (incluant Elevage et Pêche) a déjà été développé avec l'appui du bureau FIDA Madagascar et reste à finaliser/officialiser. Ce document national, pris en compte dans le PSAEP/CAADP, servira de cadre de référence à combiner avec la stratégie spécifique du FIDA à travers l'ASAP (Adaptation for Smallholder Agriculture Programme). Par ailleurs, l'exercice de capitalisation conjointement mené par la CAPFIDA et le Bureau pays FIDA, a permis de relever diverses bonnes pratiques effectives au sein des projets, qui aident les petits producteurs à réagir au moyen de multiples approches d'adaptation, en gestion des terroirs et au niveau des communautés de base, quant à la gestion des ressources naturelles. Enfin, plusieurs partenaires travaillent déjà ensemble sur la thématique Changement Climatique, dont le Ministère de l'Environnement et des Forêts, qui reste le chef de file. Le contact avec les groupes de travail (GTCC, REDD+) sera maintenu et renforcé et les rapprochements avantageux dont avec le GEF et les autres projets hors financement FIDA, se poursuivront.

Calendrier proposé: la prise en compte de la dimension environnementale se fera au cours du processus de formulation du nouveau COSOP, tout en poursuivant les actions déjà menées sur terrain par les projets actuellement en cours. Le délai fixé est au 1er semestre 2014.

Partenaires concernés : le Comité de préparation et de suivi du nouveau COSOP, le Bureau pays du FIDA, la CAPFIDA, le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'Elevage, le Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques, le Ministère de l'Environnement et des Forêts, le noyau central du PSAEP/CAADP, les groupes thématiques en changement climatique (GTCC) et autres partenaires y inclus les ONG spécialisées en adaptation au changement climatique.

### **C.3. Placer la pérennisation des acquis au cœur du programme**

19. À cause de leur caractère innovant et de l'accent mis sur des zones enclavées et sur les groupes les plus pauvres et vulnérables, les projets FIDA ont typiquement un démarrage lent et une progression accélérée durant les 2-3 dernières années de mise en œuvre. Ceci ne permet pas toujours de consolider les acquis. Il est indispensable d'envisager, dans le prochain COSOP, une stratégie de consolidation des acquis (ex. dans le cas du PPRR et de l'AD2M) moyennant des initiatives d'accompagnement sélectif (i.e. financer la suite seulement pour les composantes performantes) et une durée plus réaliste pour les nouveaux projets (par exemple une dizaine d'années plutôt que six ans, en tenant compte des difficultés de démarrage). Ceci concerne la production rizicole et la petite irrigation, mais aussi l'appui aux filières de rente et les guichets uniques multi - services pour l'appui aux entreprises.

Suite proposée:

L'exercice de capitalisation issu du dernier COSOP a montré également que la stratégie de désengagement utilisée actuellement (programme de transfert des avoirs et des savoirs : PATAS) peut être approfondie pour le transformer en programme de pérennisation des acquis, à prévoir dès la conception des projets et doit être enclenchée au plus tôt, à mi-parcours. En ce qui concerne les projets en approche d'achèvement, des évaluations spécifiques seront menées en vue de définir les enjeux de pérennisation, les activités critiques et les priorités en matière de consolidation des acquis. Les résultats de ces évaluations détermineront, selon les situations propres à chaque projet, leur performance et leur cohérence avec le prochain COSOP, s'ils devraient faire l'objet de financements additionnels de consolidation ou bien entrer dans le processus de préparation d'une deuxième phase de mise à l'échelle.

La couverture (niveau district) relativement faible de certaines régions d'intervention des projets en approche d'achèvement n'offre pas pour le moment une densité / masse critique pouvant induire, d'une manière visible, un changement à l'échelle régionale. La consolidation des acquis à de tels stades de projets, pourrait être, comme pour le cas d'AD2M, avantageusement combinée avec la mise à l'échelle par extension géographique, de l'application du modèle de mise en valeur agricole expérimenté, confirmé et prêt à être répliqué. Le délai restant permettra une évaluation des opportunités encore inexploitées et des enjeux de pérennisation, ainsi que la formulation d'un éventuel projet d'extension dans les mêmes régions, voire au-delà mais dans des zones/pôles potentiels de production semblables.

Pour les nouveaux projets, la formulation et la programmation tiendront nécessairement compte du temps et des autres facteurs essentiels à la pérennisation des acquis pour accroître la durabilité des bénéfices tirés des actions du FIDA à Madagascar. Ainsi, le programme FORMAPROD qui vient de démarrer, porte déjà sur une durée de 10 ans, pour permettre de surmonter les contraintes de pérennisation inhérentes à un cycle de projet plus court, et faire réussir l'action de rénovation de la formation agricole et rurale entreprise.

Calendrier proposé: l'approfondissement de la stratégie de désengagement en pérennisation des acquis ainsi que l'analyse des options pour la consolidation/mise à l'échelle des projets en cours suivra le cycle de préparation du nouveau COSOP, c'est-à-dire à finaliser avant le 1er semestre 2014.

Partenaires concernés sont: le Comité de préparation et de suivi du nouveau COSOP, le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'Elevage, le Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques, le Ministère des Finances et du Budget, le Bureau pays du FIDA, la CAPFIDA, les Projets en cours financés par FIDA.

#### **C.4. Mieux définir les rôles respectifs de la CAPFIDA et du bureau FIDA à Madagascar dans l'appui au portefeuille, aux activités hors prêt et au suivi du COSOP.**

20. Il sera important de définir plus en détails, à travers un processus progressif et itératif, les rôles respectifs de la CAPFIDA et du bureau de pays du FIDA. Il sera souhaitable de ne pas surcharger le bureau FIDA de fonctions administratives, de privilégier le rôle de guidage stratégique dans les activités hors prêt, et l'engagement dans des activités sous régionales pour mieux capter et diffuser les expériences (dons régionaux, échanges d'expériences entre pays). Il est recommandé de partager et discuter l'expérience de la CAPFIDA et de son financement au sein du Département des opérations du FIDA comme exemple d'instrument de soutien à la mise en œuvre du programme de pays et des activités hors prêt. Le FIDA devra aussi préparer le déplacement du chargé de programme à Antananarivo.
21. Dans ce contexte, il est également souhaitable d'inclure le suivi des activités hors prêt et des dons dans le cadre des activités de suivi du COSOP et du dispositif SEGS/ZARAFIDA.

Suite proposée:

Concernant la CAPFIDA, ses fonctions et son statut seront à mettre à jour pour être distinctes mais complémentaires à celles du Bureau pays du FIDA. Il s'agira surtout de pouvoir maintenir la flexibilité et la fluidité dans ses activités pour garantir des réponses promptes aux demandes. La structure sera institutionnalisée auprès du Ministère de l'Agriculture. Les réflexions sur la réorganisation de la CAPFIDA ont déjà commencé en interne et le processus se poursuivra notamment dans le cadre des activités de montage institutionnel prévues au cours de la formulation du prochain



COSOP mené par le Bureau FIDA qui veillera à établir un partage clair des rôles et responsabilités, afin d'améliorer la synergie et accroître la performance globale de ces deux structures. Le FIDA favorisera le partage et la discussion de l'expérience de la CAPFIDA au sein du Département des opérations du FIDA.

L'intégration du suivi des activités hors prêts (gestion des savoirs, dialogues politiques et développement de partenariat) et des dons viendra enrichir le dispositif et les outils du système SEGS/ZARAFIDA. Étant donné le caractère particulier de ces activités qui ont trait à des résultats plus qualitatifs, il sera nécessaire d'élaborer un cadre spécifique permettant leur suivi. Aussi, de nouveaux outils seront-ils développés, mis en place et utilisés pour assurer un suivi effectif de la mise en œuvre des activités hors prêt.

Calendrier proposé: la réorganisation de la CAPFIDA s'étalera jusqu'en fin 2013.

Partenaires concernés: cet exercice impliquera à la fois le Ministère de l'Agriculture, le Ministère des Finances et du Budget, le Bureau pays FIDA, la CAPFIDA.

### **C.5. Dans le court-moyen terme, une attention spéciale pour deux opérations (AROPA, FORMAPROD)**

22. Ces deux opérations posent quelques risques qu'il conviendra de traiter dès que possible à travers une revue de la mise en œuvre, voire de la conception. Concernant l'AROPA, il pourrait s'avérer nécessaire de reconsidérer l'approche du projet à travers une définition plus claire des différents objectifs et mécanismes d'appui: (i) aux organisations paysannes et leurs organisations faitières dans les communautés les plus pauvres; (ii) à la chambre d'agriculture; et (iii) aux institutions prévues par le Programme sectoriel agricole (fonds régionaux de développement agricole et centres de services agricoles).
23. Dans le cas du FORMAPROD, il sera nécessaire d'appuyer la préparation de la mise en œuvre et d'établir une équipe solide de gestion au niveau central (plutôt qu'une gestion déléguée aux autres équipes de projet qui ne s'occupent pas de formation agricole). Il sera important de continuer et renforcer la collaboration avec des partenaires ayant une expérience technique démontrée dans la formation agricole (ex. AFD, îles de la Réunion et d'autres partenaires à identifier), de mener une étude des expériences performantes en Afrique sub-saharienne ou ailleurs dans le même domaine et d'organiser des visites d'échange.

Suite proposée:

Suite à la mission de suivi de novembre 2012, le projet AROPA a déjà considérablement avancé dans l'amélioration de son organisation interne et l'affinage des approches de mise en œuvre. Le cadre de résultat du projet est en cours de révision pour avoir plus de cohérence et de clarté dans sa logique d'intervention et l'articulation entre les différents objectifs et mécanismes d'appui mis en place. L'organigramme a déjà été revu pour clarifier les rôles et améliorer l'efficacité en interne. Une charte de partage des rôles et responsabilités sera préparée avec les différents partenaires impliqués. Cette initiative est d'autant plus importante qu'elle constitue un élément majeur dans la stratégie de désengagement du projet.

Le programme FORMAPROD est un des outils de financement de la rénovation de la formation agricole et rurale définie dans la Stratégie Nationale de la Formation Agricole et Rurale. Pour opérer cette rénovation, une organisation institutionnelle intégrant, outre le Minagri, les ministères de l'élevage, de la pêche, de



l'environnement et la forêt, de l'Artisanat, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle vient d'être mise en place. Le Minagri en assure l'animation et la coordination. Une mission d'appui, sous l'égide du Minagri et appuyée par Formaprod examinera: (i) les questions organisationnelles et institutionnelles développées actuellement par le Minagri et ses partenaires (ii) l'affinage et la clarification du partage des rôles des acteurs (iii) le renforcement des dispositifs de gestion de Formaprod aux niveaux national et régional qui doit lui permettre d'assurer une coordination et une concertation efficaces garantissant l'atteinte des objectifs fixés ainsi que la cohérence et la visibilité de Formaprod. Par ailleurs, les échanges et la collaboration avec des institutions expérimentées dans le domaine de la formation agricole à travers les différents partenariats déjà établis se poursuivront et seront renforcés par d'autres collaborations (UNESCO, AFD, réseau FAR international, etc.).

Calendrier proposé: Fin 2013

Partenaires concernés: Ministère de l'Agriculture, Bureau FIDA, CAPFIDA, Conseil National de Formation Agricole et Rurale, tous Projets financés par le FIDA, Chambre Nationale d'Agriculture, Service FAR du Minagri.

**Signatures:**

  
**Kevin Cleaver**  
Vice-Président Adjoint  
Département Gestion des Programmes

  
  
**Roland Ravatomanga**  
Ministre de l'Agriculture  
République de Madagascar

**Date:** 30/08/13

**Date:** 02/09/13

## Réserve de projets

### I. Financement de la phase 2 du Projet d'appui au développement de Menabe et Melaky (AD2M)

1. Le Projet d'appui au développement de Menabe et du Melaky (AD2M) est un projet de développement rural intégrant la mise en valeur agricole avec la sécurisation foncière. D'un montant de 27,9 millions USD, financé par un prêt consolidé<sup>7</sup> du FIDA de 18,3 millions USD, un don de l'Union européenne (PARECAM) de 4,3 millions USD, une contribution de 3,1 millions USD du Gouvernement et de 1,8 million USD des bénéficiaires, sur une durée de 8 ans (2007-2015), il intervient dans 2 régions à fort potentiel agricole mais difficile d'accès de l'Ouest de Madagascar, Menabe et Melaky, au niveau de 19 communes (sur 88) réparties dans 4 districts.

### A. Justification et raison d'être

2. Le projet AD2M a contribué de manière performante aux efforts nationaux de sortir durablement la population rurale de la pauvreté, en dépassant ses principaux objectifs d'impacts et ce à 18 mois de son achèvement prévu pour décembre 2015: (i) 20'700 ménages ruraux touchés directement, dont 34% de femmes, sur un objectif de 16'000; (ii) un accroissement de 96% en monnaie constante des revenus des bénéficiaires du Projet; (iii) une réduction de la période de soudure de 4 à 2,5 mois par an au niveau des zones d'intervention.
3. Les résultats obtenus actuellement par le Projet assurent la sortie de la pauvreté des ménages touchés à travers un accroissement de leur capital et de leur capacité productive par: (i) l'aménagement de 4'800 ha de périmètres irrigués par rapport à un objectif de 5'600 ha (soit un taux de réalisation: 85%) avec 2500ha de nouvel aménagement, permettant à 1200 ménages d'avoir un nouvel accès à la terre irriguée; (ii) la mise en place de 760 champs écoles paysans (CEP) sur un objectif de 590, qui ont ciblé 15'750 bénéficiaires sur une superficie de 5'400ha; (iii) un accroissement du rendement rizicole passé de 1,9 à 5 t/ha, à travers l'adoption de techniques améliorées comme le système de riziculture intensif (SRI); (iv) une forte adhésion au système de micro-crédit avec 2'400 nouveaux membres et l'initiation du Crédit Avec Education (CAE) destinées aux femmes démunies, dépourvues de caution matérielle; (v) la facilitation de l'accès de proximité des producteurs aux facteurs de production, grâce au soutien à la production locale de semences et de matériels agricoles; (vi) l'émergence de collecteurs privés locaux au niveau des nouvelles filières (arachide et oignon); (vii) le reboisement de 255'000 plants, majoritairement fruitiers, sur un objectif de 270'000 plants; (viii) le financement de 380 microprojets, sur un objectif de 360, qui a permis de toucher 2000 vulnérables n'ayant pas pu intégrer les activités de développement de filières.
4. La complémentarité d'AD2M avec les autres projets du portefeuille FIDA, au niveau spatial (par la couverture géographique du Centre Ouest de l'Ile) que thématique (par sa spécialisation sur la mise en valeur agricole et la sécurisation foncière), a contribué à la performance globale du Programme- pays, et plus particulièrement dans les domaines de l'aménagement hydro-agricole et de l'introduction de techniques culturelles améliorées .
5. Les capacités de management et de mise en œuvre d'AD2M ont été éprouvées et affirmées malgré les 5 années de crise politique qu'a connu Madagascar: (i) le Projet est à 89% de décaissement à 18 mois de son achèvement; (ii) les ONG de terrain, organes de mise en œuvre de proximité, ont été contractées de manière stable durant 5 ans, se sont bien appropriés la démarche du Projet et sont mobilisables immédiatement, sans interruption, pour une extension d'AD2M; (iii) ces ONG locales ont développé des expériences et de réelles compétences spécifiques à la zone

<sup>7</sup> Prêt initial FIDA de 13,1 millions USD et prêt additionnel de 5,2 millions USD venant combler les pertes de cofinancements, causées par la crise politique de 2009-2013.

d'intervention, ainsi qu'en termes d'intégration des vulnérables, d'approches filières et de développement de pôles de production.

6. Des opportunités réelles se présentent pour accroître l'intégration économique des deux régions d'intervention du Projet: (i) le marché national du riz, avec un déficit d'environ 200'000 tonnes par an (comblé par l'importation), est un marché porteur non saturé; (ii) l'une des régions d'intervention du Projet, le Menabe, est classée prioritaire au niveau de l'Initiative régionale de l'océan Indien visant Madagascar comme bassin de production pour la sécurité alimentaire sous-régionale; (iii) la demande en grains secs, comme le haricot et le pois du Cap, est très soutenue aussi bien au niveau local que de la sous-région de l'océan Indien.
7. Actuellement, suite à l'implication d'autres bailleurs dans l'Ouest de Madagascar, des opportunités de partenariat et de complémentarité apparaissent: (i) la réhabilitation par l'Union européenne d'une portion de la route nationale tertiaire RNT8 reliant les deux chefs-lieux de régions, facilitant l'accès à des pôles d'extension prévus; (ii) l'articulation avec le Projet d'urgence pour la sécurité alimentaire et la protection sociale (PURSAPS) de la Banque mondiale qui finance des infrastructures d'irrigation dans un district d'extension d'AD2M dans le Menabe; (iii) la coordination avec le projet FORMAPROD/FIDA qui finance déjà une partie du pôle de Maintirano; (iv) la complémentarité avec le Projet jeunes entreprises rurales dans le Moyen Ouest (PROJERMO) de la BAD, en cours de formulation, qui touchera le district de Miandrivazo notamment pour des routes et pistes rurales.
8. Au regard des performances d'AD2M, des opportunités et des potentialités agro-économiques encore non valorisées, il s'avère important de: (i) mettre à l'échelle les bonnes pratiques; et (ii) de consolider les acquis du Projet, et ce dans le cadre de l'allocation financière 2013-2015, afin que les ruraux pauvres de cette zone, longtemps enclavée, s'émancipent durablement de la pauvreté. AD2M répond à tous les critères d'éligibilité de financement FIDA de sa deuxième phase.

## **B. LEÇONS TIREES DE LA PHASE 1 D'AD2M POUR LA MISE A L'ECHELLE DE SES RESULTATS**

9. Trois facteurs stratégiques de succès ont été mise en place lors de la conception et revues du Projet: (i) une approche intégrée au niveau de pôle de production en articulation avec une organisation filière, sur des zones à taille gérable, assorti d'une durée de mise en œuvre suffisamment longue pour asseoir les acquis en centrant les efforts sur les réels besoins des ménages; (ii) un dispositif de mise en œuvre flexible, combinant faire-faire et faire-avec, mise en œuvre avec des ONG de terrain expérimentés, a permis des accompagnements de proximité et une présence accrue au niveau des cibles; (iii) le développement et la mise à l'épreuve d'outils différenciés (comme le CEP simplifié, les microprojets pour les plus pauvres, le micro-crédit), ont accru le taux d'appropriation des appuis par les bénéficiaires.
10. Le moteur des résultats de la mise en valeur agricole est le « pôle de production » qui est une zone agro-climatique ayant une homogénéité, une forte potentialité de production, une concentration de population et présentant une possibilité de développement de l'ensemble des segments de filières. Au sein d'un pôle, le projet favorise une concentration des investissements et développe d'une manière performante une approche filière autour d'une ou quelques spéculations porteuses pour atteindre une masse critique de production et développer un partenariat avec le secteur privé.
11. Les pratiques et les systèmes de cultures prodigués par AD2M, tout à fait reproductible dans des zones semblables, ont généré des bénéfices multiples tout en assurant une meilleure gestion des ressources naturelles et de disponibilité de l'eau: (i) adoption à 50% du système SRI qui réduit de moitié la consommation en eau tout en doublant le rendement rizicole; (ii) adoption de variétés à cycle court, mieux adaptées à la réalité climatique; (iii) introduction de la pratique d'une culture

intersaison d'haricot/oignon sur rizière, permettant d'augmenter l'intensité culturale et de maintenir une couverture végétale des sols.

12. Toutefois, des nouveaux besoins des populations se font sentir en matière de renforcement de leur résilience et de leurs systèmes de production face au changement climatique ainsi qu'à la gestion durable des ressources. Il s'agit de: (i) la construction d'infrastructures économisant les ressources naturelles (eau); (ii) la promotion de l'agro-écologie et l'intensification des cultures sur topo-séquence basse pour limiter l'exploitation des bassins versants exposés à l'érosion; (iii) l'adaptation des pratiques et systèmes culturels et la promotion de l'agriculture de conservation sur sol de défriche déjà entamé de plateaux et collines à sols ferrugineux dégradés; (iv) la promotion de variétés à cycle court ou moins sensibles à des périodes de sécheresse, accompagnée de dispositifs de lutte intégrée; (v) l'éducation environnementale et les techniques de gestion des risques climatiques à différents niveaux.

### **C. APPROPRIATION, HARMONISATION ET ALIGNEMENT**

13. Les axes d'intervention d'AD2M s'inscrivent parfaitement dans les orientations stratégiques du COSOP 2015-2019, notamment par rapport à son 1er objectif stratégique de diffusion à large échelle des systèmes de production performants et résilients au changement climatique.
14. Le Projet s'inscrira dans le Programme sectoriel agriculture, élevage, pêche (PSAEP), matérialisé par le Pacte<sup>8</sup> signé par tous les acteurs le 13 juin 2014. Il contribuera directement aux objectifs du PSAEP par: (i) l'extension des zones d'aménagement et d'investissements; (ii) et l'accroissement de la productivité à travers la mise à l'échelle de systèmes de production efficaces et résilients.
15. Le Projet est aligné sur les orientations des Plans régionaux de développement et des Schémas régionaux d'aménagement du territoire, en reprenant dans sa logique d'intervention : les filières prioritaires, les pôles d'interventions et l'approche intégrée du développement.
16. AD2M se situe aussi dans les recommandations de l'Evaluation du Programme-Pays (EPP) réalisée en 2012, qui préconise: (i) dans sa recommandation n° 2, la protection de l'environnement et l'adaptation au changement climatique, et (ii) dans sa recommandation n° 3, la consolidation des acquis, combinant avantageusement la mise à l'échelle par extension géographique de l'application du modèle de mise en valeur agricole expérimenté, confirmé et prêt à être répliqué.
17. Le projet AD2M sera aligné sur l'Objectif stratégique 1 (OS1) «Des systèmes de production des exploitations agricoles et des entreprises rurales, performants et résilients au changement climatique, sont adoptés à large échelle» avec: (i) l'accroissement durable de la production et de la productivité rurale agricole; (ii) l'amélioration de la nutrition des populations des zones d'intervention; (iii) la résilience au CC des ménages ruraux bénéficiaires avec des infrastructures productives résilientes, notamment les terres irriguées et aménagées, seront mises en place dans les pôles de production; (iv) les formations des jeunes et des petits agriculteurs autour des filières prioritaires et des services agricoles d'appui à la production de qualité.

### **D. Objectifs du Projet**

18. Les objectifs du projet AD2M seront maintenus. L'objectif général est d'améliorer l'accès des ruraux pauvres à la gestion des ressources en terre et en eau permettant la sécurisation durable des revenus des petits producteurs et l'amélioration durable de la base productive. Les objectifs spécifiques sont d'appuyer: (i) la politique et le

<sup>8</sup> Document d'engagement du Programme sectoriel agriculture, élevage, pêche (PSAEP), signé par les représentants des 7 ministères concernés, des partenaires techniques et financiers, des organisations paysannes, de la société civile, de la COMESA et de l'Union africaine.

processus institutionnel et réglementaire de sécurisation foncière et de droits du sol au niveau national et dans les zones d'application territoriale du projet; ainsi que (ii) la valorisation durable des systèmes d'exploitation et la protection des ressources naturelles.

#### **E. COMPOSANTES ET ACTIVITES**

19. Les activités du Projet seront déclinées selon l'approche pôle de production et de développement de filières agricoles prioritaires, en suivant la logique d'intervention affinée au cours des dernières années par AD2M, basée sur la chaîne (i) aménagement d'infrastructures productives; (ii) développement de systèmes de cultures performants et résilients aux changements climatiques; (iii) appui à la mise en marchés des produits agricoles. Les productions végétales occuperont une place importante, mais d'autres activités hors-sol seront également promues.
20. Les axes prioritaires de mise à l'échelle consistent à développer la logique d'intervention citée précédemment au niveau de: (i) l'extension de superficies irriguées cultivables, suivie de valorisation intensives par des techniques préservant les ressources naturelles et accompagné par des mesures de sécurisation foncière; (ii) la structuration et le renforcement des capacités d'organisations et de gestion des producteurs; (iii) la valorisation de sols autres qu'irriguées, qui demandent peu d'investissement infrastructurel; (iv) le développement d'activités génératrices de revenus (AGR) spécifiques pour le groupe cible n°3; (v) le développement de services de microfinance et d'appui à la production/commercialisation de proximité; (vi) la facilitation de l'accès aux facteurs de production, comme les semences de qualité et le matériel agricole, à travers des privés locaux; et (vii) la mise en place de dispositifs de prophylaxie et de prévention de risques.
21. Les axes prioritaires de consolidation. Il s'agit de renforcer le potentiel des pôles de production actuels du Projet, à travers: (i) un complément d'investissements structurants, afin de fortifier l'accès aux marchés, dans les domaines de pistes de desserte agricole et de capacités de stockage; (ii) un renforcement du dispositif "leaders paysans" dans leurs fonctions de transfert de connaissances et d'effet d'entraînement; (iii) un soutien à la promotion d'organisations professionnelles filières, qui doivent apporter des services effectifs à leurs membres; (iv) le développement de couple OP/OM et de l'agriculture contractuelle. La consolidation et le désengagement du Projet sera aligné sur le concept PATAS (Pérennisation des acquis, transfert des avoirs et des savoirs), qui vise à renforcer les bénéficiaires de base et les acteurs locaux, détenteurs de capital productif et de connaissances (savoir et savoir-faire) accumulés durant l'exécution du Projet, et qui sont en mesure d'en perpétuer les bénéfices après son achèvement.
22. Des activités d'accompagnement seront également prévues pour: (i) faire bénéficier l'élevage bovin des aménagements hydrauliques; (ii) anticiper les besoins en service commercial compte tenu des excédents de production que le projet génèrera; (iii) prolonger la gestion foncière décentralisée jusqu'à sa valorisation par le développement agricole (droits secondaires pour la location et l'agriculture contractuelle, valorisation des plans locaux d'occupation foncière dans le cadre de développement des pôles de production et de l'installation des jeunes); (iv) développement de partenariat avec les autres acteurs économiques non agricoles (tourisme, mines, etc.).
23. Par ailleurs, le Projet bénéficiera d'un appui supplémentaire provenant des fonds ASAP, visant à améliorer la résilience des producteurs et des systèmes de production au changement climatique. Ce don servira à consolider les acquis du projet AD2M en matière d'agriculture résiliente, et à y ajouter les dimensions manquantes dans tous les pôles en vue de sécuriser les investissements à long terme. L'addition des fonds ASAP permettra notamment d'identifier les activités de renforcement de la production et de la productivité qui sont le plus susceptibles de résister aux impacts

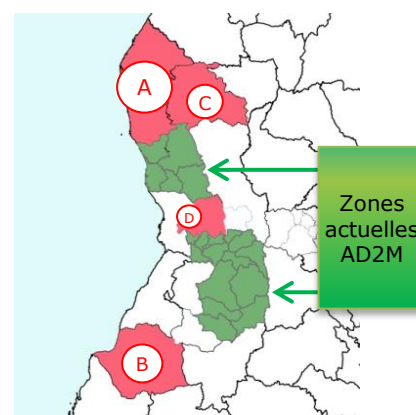
du changement climatique à long-terme, tout en produisant des bénéfices socio-économiques immédiats.

62. **Composantes du Projet.** Le Projet maintiendra donc ses deux composantes, à savoir:
63. •Composante 1. Appui à la gouvernance locale et à la sécurisation foncière, incluant les sous-composantes : (i) appui à l'organisation des producteurs et au renforcement des acteurs locaux; (ii) appui à la sécurisation foncière.
64. •Composante 2. Appui à la mise en valeur de la base productive, intégrant les sous-composantes: (i) aménagement du milieu rural; (ii) mise en valeur agricole et préservation des ressources naturelles; et (iii) finance rurale, approvisionnement et commercialisation.

## F. Zone géographique et groupe cible

24. Le projet AD2M prévoit à ce stade de conception de rester dans ses 2 régions d'intervention, compte tenu: (i) de la présence d'importantes potentialités agro-économiques encore non-valorisées; (ii) de la faiblesse de la densité de couverture des communes de ces régions par le Projet; et (iii) pour des économies d'échelle au niveau des coûts d'approche et d'intervention.
25. Pour une mise à l'échelle, AD2M élargira son champ d'intervention de 19 à une cinquantaine de communes, au niveau de 8 districts et proposera: (i) l'appui à de nouveaux pôles de production intéressant essentiellement des districts qui n'ont pas encore été touchés; (ii) des extensions des pôles actuels en incluant des nouvelles communes contigües ayant les mêmes vocations agro-écologiques et; (iii) la consolidation de certaines activités au niveau de sa zone d'intervention actuelle.
26. **Les nouveaux pôles** proposés sont tous à très forte potentialité agricole mais enclavés et moins peuplés que les pôles actuels. Par ordre de priorité, on peut citer:

**A. Pôle rizicole de Maintirano (Melaky).** Il présente un potentiel très important de: (i) riziculture irriguée sur la bande centrale du territoire du district située entre l'exutoire des bassins versants et le littoral, avec des potentialités également de pêche lacustre; (ii) cultures de rente pluviales et de décrue en contre saison, et (iii) pêche maritime sur 9 communes du littoral côtier ouest. Un potentiel aménageable de 9'300 ha de périmètres irrigués a été identifié par les études du projet FORMAPROD, avec des ratios coût d'aménagement par superficie avantageux. Avec les interventions complémentaires de FORMAPROD, ce pôle pourrait à terme devenir un bassin rizicole de renom national.



**B. Pôle rizicole et de pois du Cap de Manja (Menabe).** Il est constitué des 6 communes, à l'extrême sud de la région Menabe et au nord du fleuve Mangoky. Ce pôle présente: (i) un potentiel aménageable de 5 100 ha de périmètres irrigués; et (ii) en dehors de sa vocation traditionnelle pour l'oignon, une réelle capacité de production de pois du Cap sur la partie nord du district, pouvant également être étendue aux communes sud du district de Morondava.

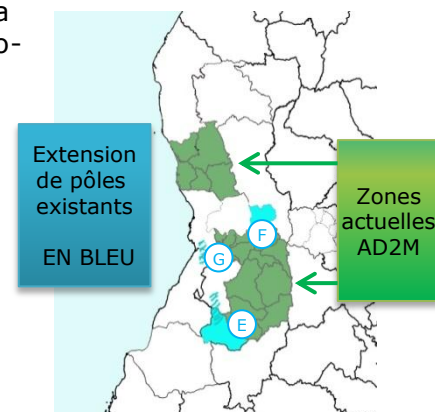
**C. Pôle de Morafenobe (Melaky).** A vocation d'élevage bovin, il n'a pas l'importance des ressources hydro-agricoles des autres pôles proposés mais présente toutefois un potentiel de 500 ha aménageables. Ses 3 communes ont une très faible densité de population (4,6 habitants/km<sup>2</sup>). Sa richesse en sous-sol peut ouvrir des possibilités de complémentarité avec d'autres projets et des partenariats privés avec des sociétés d'exploration/exploitation pétrolière.

**D. Pôle rizicole de la Rive droite Tsiribihina,** dans le district de Belo sur Tsiribihina, (Menabe). Ce pôle formé des 3 communes d'Ankalalobe, Ambiky et

Masoarivo, d'un degré extrême d'enclavement, présente un potentiel de 1 400 ha de périmètres aménageables pour irrigation.

27. **Les extensions de pôles.** Certains pôles actuels de la Région Menabe seront étendus sur de nouvelles communes contiguës ayant les mêmes vocations agro-écologiques:

E. L'actuel pôle rizicole irrigué d'Ankilizato-Malaimbandy sera étendu et deviendra un Pôle rizicole et arachidier d'Ankilizato-Mandabe, en y incluant les communes suivantes, toutes situées dans le district de Mahabo: (i) Mandabe, à elle seule possède un potentiel de 1 200 ha aménageables en périmètres irrigués, mais également un bassin arachidier en contiguïté avec celui de la commune de Beronono déjà couverte par AD2M; et (ii) Befotaka, Ampanihy et Ankilivalo, retenues par un projet d'urgence (PURSAP) de la Banque mondiale qui financera les infrastructures hydro-agricoles, et dont la mise en valeur et la structuration seront à relayer.



F. Le pôle de cultures sur décrues de Betsiriry-Moyen Tsiribihina sera élargi par inclusion de 4 autres communes du district de Miandrivazo (Anosimena, Miandrivazo, Bemahatazana et Ampanihy) et dont les potentialités en haricot dépassent celles des 6 communes actuelles du pôle.

G. Le Pôle céréaliier de Tsarahotana sera élargi aux communes de Beroboka et Tsimafana (district de Belo sur Tsiribihina), à vocation arachidière sur sols fragiles de défriche.

28. La consolidation dans les pôles déjà aménagés. Elle interviendra dans les 19 communes d'intervention actuelle du Projet, principalement à vocation de cultures irriguées et de décrues, qui ont déjà reçu des investissements en équipement et des appuis conseils agricoles. Elle aura pour objectif de pérenniser la mise en valeur des zones aménagées, avec comme axes d'intervention principaux: (i) le renforcement des capacités des OP en matière de gestion des infrastructures et activités productives, dans une approche de préparation au désengagement selon le concept du PATAS (Pérennisation des acquis, transfert des avoirs et des savoirs); et (ii) l'appui à l'accès aux marchés dans le cadre d'une approche de couple organisation de producteurs / opérateur de marché (OP/OM).
29. Le groupe cible sera constitué par des ruraux pauvres, agriculteurs, éleveurs, et pêcheurs, selon une catégorisation à trois niveaux, en conformité avec le COSOP et les documents de référence nationaux en cours d'élaboration:
- (1) La catégorie des ruraux émergeant de la pauvreté, dont les revenus se situent entre 1,25 USD/j et 2 USD/j. Ce sont des producteurs possédant un capital de production, comme des rizières de moins de 2 ha associées à un cheptel bovin limité, leur permettant de satisfaire leurs besoins alimentaires et monétaires, tout en restant vulnérables aux risques temporaires de fortes fluctuations de prix, de variabilité climatique ou de catastrophes naturelles.
  - (2) La catégorie des ruraux pauvres, dont les revenus sont compris entre 0,5 et 1,25 USD/j. Ils détiennent un capital de production insuffisant pour leur autoconsommation et subissent en moyenne 4 mois de période de soudure par an. Ils restent très vulnérables aux fluctuations de ressources, à la variabilité climatique, notamment au manque d'eau, et ne possèdent guère de capacité d'investissement ou de mobilisation de crédit.
  - (3) La catégorie de ruraux extrêmement pauvres, avec un revenu de moins de 0,5 USD/j, qui ne disposent quasiment d'aucun moyen de production propre et qui figurent parmi les populations les plus vulnérables aux aléas climatiques à court et long-terme.

30. Pour la mise à l'échelle, le Projet ciblera 29'000 nouveaux ménages, dont un tiers dirigé par une femme, sur un total de 55'000 ménages recensés dans les zones d'extension.

#### **G. COÛTS ET FINANCEMENT**

31. Le coût du Projet est estimé à 45 millions USD, sur une durée de 7 ans. Il sera financé par environ 5 millions USD de ressources internes du GVT et apports des bénéficiaires, et par 40 millions USD de ressources externes répartis entre: (i) un prêt additionnel du FIDA de 34,4 millions USD; et (ii) un Don ASAP de 6 millions USD pour les activités de renforcement de la résilience au changement climatique.
32. La répartition du financement par composante est estimée à titre indicatif à: 20% pour la composante 1; 65% pour la composante 2 et 15% pour la coordination, gestion et suivi-évaluation.

#### **H. ORGANISATION, COORDINATION ET GESTION**

33. Le Projet restera rattaché au Ministère en charge de l'Agriculture, en tant qu'agent principal. L'orientation et le pilotage du Projet par deux niveaux subsidiaires seront maintenus: (i) les Comités régionaux d'orientation et de suivi (CROS) pour s'assurer notamment de la concordance du plan de travail et budget annuels aux priorités régionales; et (ii) le Comité national de pilotage (CNP) pour veiller à l'alignement du Projet sur les stratégies du pays.
34. La gestion et la coordination seront assurées par l'Unité de gestion du Projet déjà en place et à renforcer si nécessaire. L'exécution des activités de terrain sera confiée aux ONG et des partenaires et prestataires spécialisés, selon les besoins et une approche de gestion axée sur les résultats déjà en vigueur dans le Projet.
35. Les procédures de gestion seront identiques à celles déjà en vigueur au Projet et fixées dans le manuel des procédures administratives, financières, budgétaires et comptables d'AD2M. Les procédures de passation de marché seront celles déjà utilisées par AD2M et en conformité aux règles et dispositions générales de passation de marchés du Gouvernement et du FIDA. La Cellule d'appui au programme FIDA (CAPFIDA) appuiera AD2M au niveau de la capitalisation des expériences et des savoirs, à la consolidation des résultats au niveau du Programme-pays et à la recherche de partenariat.
36. Le Projet pourra démarrer sans discontinuité et être pleinement opérationnel dès la première année, avec: (i) la mise en chantier d'une première vague d'infrastructures de maîtrise d'eau, dont les études détaillées sont disponibles, en particulier dans le grand pôle d'extension de Maintirano; (ii) la disponibilité des ONG d'encadrement de terrain, rôdés aux approches du Projet, et disposant de bonnes capacités dans les zones d'intervention.

#### **H. INDICATEURS DE SUIVI-EVALUATION**

37. AD2M alimentera le Système national d'information et de suivi évaluation (SNISE) et le système de Suivi-évaluation et gestion des savoirs (*SEGS-ZaraFIDA*) du Programme-pays, géré par la CAPFIDA. Ces indicateurs seront mesurés par: (i) un dispositif externe indépendant pour les mesures d'impact, sur la base d'une situation de référence à établir en 2015; et (ii) un dispositif interne pour les indicateurs de réalisation, reposant sur une base de donnée et un système de collecte déjà en place au niveau d'AD2M.
38. Les principaux indicateurs d'impacts seront liés à l'amélioration des conditions d'existence des bénéficiaires, avec: (i) 29'000 nouveaux ménages des trois catégories de groupes cibles touchés directement; et (ii) un accroissement durable du revenu annuel de ces ménages de 70%, sur la base de la situation 2015.
39. Les principaux indicateurs de réalisation et d'effets porteront sur: (i) 11'000 ha nouvellement aménagées; (ii) 50% d'adoption par les producteurs pauvres de



techniques résilientes aux changements climatiques; et (iii) 100% d'accroissement du rendement rizicole des zones aménagées.

### **I. RISQUES**

40. Les événements externes, pesant sur la production, représentent les risques généraux du Projet, dont: (i) la non-maitrise de l'invasion acridienne; (ii) les vols de bétails, liés à l'insécurité en milieu rural; (iii) les effets de la variabilité climatique tels les sécheresses et dans une certaine mesure les dégâts cycloniques. La volatilité du prix sur le marché des produits agricoles pourrait réduire les bénéfices escomptés. Le tableau des risques avec les mesures de mitigation sera développé lors de la conception de la phase 2 du projet.

### Carte de la zone d'intervention actuelle du Projet AD2M et des extensions proposées



**Légende**  
**En rouge** : nouveau pôle de production  
**En bleu** : extension de pôle  
**En vert** : consolidation

**AD2M**  
 Régions Menabe & Melaky  
 29 000 ménages ciblés  
 11 000 ha aménagés

**EXTENSION**

**CONSOLIDATIO**

**Priorité 1**  
**Nouveau Pôle Maintirano**  
 Articulation avec Formaprod  
 Axe : Création d'un Pôle National de production rizicole.

**Priorité 4**  
**Nouveau Pôle Rive droite Tsiribihana**  
 Axe : riz  
 1 400 ha aménageables

**Extension Pôle Tsarahotana**  
 Axe : arachide sur sol de défriche

**Priorité 2**  
**Nouveau Pôle Manja**  
 Axes : riz, pois de cap, arachide et oignon  
 5 100 ha aménageables

**Priorité 3**  
**Nouveau Pôle Morafenobe**  
 Axes : riz, élevage  
 500 ha aménageables

**Extension Pôle Betsiriry Moyen Tsiribihina**  
 Cultures sur décrues.  
 Axe : haricot sur baiboho

**Extension Pôle Ankilizato Mandabe**  
 Axes : riz, arachide  
 1 200 ha aménageables  
 Et en relai aux aménagements (1 000 ha) du projet PURSAPS de la Banque Mondiale

**Zone AD2M actuelle**  
 (en vert)

Sur 19 communes, à vocation de cultures irriguées et de décrues.

**Objectifs**

Consolidation et pérenisation de la mise en valeur des zones aménagées.

**Axes principaux**

- Renforcement des OP en gestion des infrastructures et des activités productives.
- Valorisation des aménagements 2014.
- Accès aux marchés dans une approche couple Opérateur Production/ Opérateur Marché (OP/OM).

## **II. Financement additionnel du Programme de soutien aux pôles de micro-entreprises rurales et aux économies régionales (PROSPERER)**

### **I. Introduction**

1. PROSPERER est un programme pionnier dans le développement de l'entrepreneuriat rural à Madagascar à travers des services d'appui aux entreprises notamment pour les micro-entreprises rurales (MER : 0 à 5 employés) et certaines petites entreprises rurales (PER : 6 à 15 employés). D'un montant total de 42 millions USD, il est financé par un prêt consolidé (prêt initial + premier top up) du FIDA de 29 millions USD, un don de l'Union européenne (PARECAM) de 2 millions Euros, une contribution de 4,5 millions USD du Gouvernement et de 2,2 million USD des bénéficiaires. Il intervient dans 9 régions, au niveau de 28 districts sur une durée de 7 ans (2008 – 2015). Il a prévu d'appuyer 36 000 entreprises rurales et compte sortir 27 000 familles de la pauvreté. A un an de l'achèvement du Programme, le taux de décaissement des fonds FIDA est de 79%. Le Programme a étendu ses activités dans 4 nouvelles régions en octobre 2013. Le rythme de décaissement et de bénéficiaires appuyés montre une tendance prometteuse par rapport aux années passées avec cette extension de zones d'intervention. L'évaluation du programme pays de 2012/2013 (EPP) a noté pour PROSPERER un rapport "coûts/résultats" très favorable.

### **II. Justification et raison d'être de la mise à l'échelle**

2. L'enquête sur les revenus de ménages de 2013, menée par un cabinet indépendant à la demande du programme, a montré une augmentation moyenne de 45% des revenus des familles des micro-entrepreneurs rurales (MER) appuyées avec une augmentation qui peut aller jusqu'à 400% selon les secteurs et filières d'activités. En effet, malgré une conjoncture difficile qui a été marquée par une augmentation de la pauvreté de 12 % au niveau national à cause de la crise socio-politique, PROSPERER a appuyé 30 700 MER jusqu'à présent qui ont permis de sortir de la pauvreté 16 300 familles dont 7'000 d'entre elles ont actuellement un revenu double du seuil de pauvreté. L'amélioration du revenu de 8'000 MER est actuellement en bonne voie pour leur permettre de sortir de la pauvreté. 5'300 MER sont en cours d'appuis. Le secteur "artisanat" a enregistré les taux d'augmentation les plus élevés.
3. Jusqu'à présent, 6'000 emplois ont été créés pour les jeunes formés en apprentissage ou en formation professionnelle et 25'700 emplois saisonniers sont transformés en emplois permanents au sein des MER appuyées. L'apprentissage et la formation professionnelle des jeunes ruraux sont une action clé pour assurer une insertion professionnelle efficace et la création d'emplois au sein de filières porteuses. Les jeunes, qui représentent la relève des acteurs économiques ruraux, sont motivés à suivre l'apprentissage au sein des MER-hôtes ou dans des centres de formation professionnelle. Cette action est désormais à conduire conjointement avec le programme FORMAPROD.
4. La principale source d'amélioration de revenu des MER provient des services d'appui fournis à travers les guichets uniques multiservices (GUMS) hébergés par les chambres de commerce et d'industrie (CCI). Ces services d'appuis ont amélioré les capacités de gestion, de production et de commercialisation des MER. Il é été mis en place 28 guichets uniques multi-services (GUMS) dans 27 districts pour conseiller et orienter les MER, recevoir leurs demandes de services spécifiques nécessitant des prestataires. Ces services ont été soutenus par des d'infrastructures de stockage, de transformation et d'accès aux marchés: 42 pavillons d'exposition/points de vente, 9 magasins de stockage, 24 bâtiments pour atelier, transformation ou conditionnement, 17 centres d'affaires polyvalents d'accueil des OP.
5. Par ailleurs, les chambres de commerce et d'industrie (CCI) fournissent des services commerciaux incluant les informations sur le prix, sur les marchés et les opportunités d'investissement. Tout cela a permis de construire un lien entre micro-entreprises de production, les opérateurs de marchés ainsi que les transformateurs

au niveau de l'agro-alimentaire permettant de consolider et de développer les chaînes de valeur. Ces activités sont renforcées par les 14 plateformes de concertation et d'appui aux filières mises en place et opérationnelles.

6. L'inclusion des MER dans ces chaînes de valeur ainsi que leur accès aux marchés ont été facilités par leur organisation en cluster. En effet, cela permet d'une part de mutualiser les réponses aux demandes et d'autre part d'apprendre à vendre sur une base de contrat et de fluidifier la mise en œuvre d'agriculture contractuelle pour les MER agricoles. 9'475 MER ont été réunies en 625 clusters/OP/coopératives. Ainsi, PROSPERER a développé le couplage d'organisation de producteurs et d'opérateurs de marché (OP/OM), à travers une vente contractuelle directe entre les clusters et les opérateurs de marchés (transformateur ou exportateur). 63 clusters/OP, constitués de 2'500 MER, dont 1 450 sont dirigés par des femmes, ont été impliqués dans 46 couples d'OP/OM. Leur chiffre d'affaire pour la première vente s'élève à de 312'000 USD (voir annexe1 ci-dessous).
7. PROSPERER a également contribué à l'amélioration du cadre institutionnel du partenariat public privé (PPP) ainsi que sur les dialogues relatifs aux réglementations de la commercialisation nationale et internationale (exportation) ainsi que pour la diffusion de textes sur le commerce équitable et solidaire. Cela a déjà permis, avec le couplage OP/OM, d'encourager l'engagement du secteur privé à investir dans les filières agricoles ou à délivrer des services aux MER dans le cadre de PROSPERER. Les CCI, avec l'appui de la FCCIM, a déjà établi un draft de liste de projets de PPP d'envergure (subvention à coûts partagés, fonds de portage) est en train de s'établir au sein des. Du côté des MER organisées en OP ou en grappes (cluster), le PPP - conforté par la loi sur le PPP et la loi sur le commerce solidaire et équitable - est une opportunité qui leur ouvre l'accès aux investissements et aux technologies.

### III. Les modèles de mise à l'échelle de fonctionnelle des résultats de PROSPERER

8. Ces bons résultats de PROSPERER peuvent être étendus auprès de 51.000 MER complémentaires identifiées dans 23 filières dont 11'000 sont validées (selon les critères de validations participatives). Les filières sélectionnées par PROSPERER sont celles qui sont, selon les critères prédéfinis, les plus pourvoyeurs d'entrepreneuriat et d'emplois en milieu rural. Le potentiel de sortie de la pauvreté (direct et indirect), de consolidation des acquis et de création d'emplois varie fortement selon les filières/métiers. Ils sont satisfaisants et méritent d'être mis à l'échelle selon les axes suivants :
9. **Axe 1. Accès aux services d'appuis aux entreprises rurales.** Il consiste à développer, adapter et rendre durable l'accès des MER aux services dont elles ont besoin pour plus de MER appuyées et intégrant les filières. La leçon tirée de la mise en œuvre a permis d'organiser ces services en 4 types de paquets :
  - Le paquet 1 concerne la formation de base (formation en gestion, en culture entrepreneuriale, en culture d'épargne et de crédit, en marketing et commercialisation). Cette formation de base conscientise les MER sur le potentiel de leurs entreprises.
  - Le paquet 2 est consacré à la formation technique pour l'amélioration de la production et la diversification des produits (amélioration du design, adoption d'itinéraires techniques efficaces, utilisation plus rationnelle d'intrants et de la main-d'œuvre). Ce paquet 2 génère une augmentation importante des revenus, mais peu stable en raison du manque de liens forts avec le marché et de chocs dont certains sont liés aux conditions météorologiques. Une meilleure intégration des pratiques de gestion des risques climatiques dans les services fournis permettra une sécurisation de cette augmentation de revenus.
  - Le paquet 3 vise l'accès au crédit.

- Le paquet 4 concerne l'accès au marché par la préparation des MER à la vente contractuelle et à leur organisation en coopérative, cluster et OP. OP seront inculquées au respect des conditions et des cahiers de charges convenus entre les parties. Les MER sont également motivées à réinvestir et à améliorer leur productivité grâce à la perspective temporelle de revenu additionnel de la vente contractuelle. Ces paquets 3 et 4 conduisent vers une restructuration des MER et une meilleure gestion des risques liés aux marchés.
10. **Axe 2. Couple OP/OM.** Il s'agit de vente contractuelle directe entre un cluster d'entreprises rurales ou d'organisations de producteurs agricoles avec un opérateur de marché. Ce modèle permet d'une part une intégration des petits producteurs voire aux plus vulnérables aux filières et aux marchés grâce à une mutualisation des offres de produits et une flexibilité pour répondre aux exigences des marchés. D'autre part, le circuit des filières est raccourci permettant à l'opérateur de marché de: (i) rendre des services; (ii) investir avec l'OP organisé; (iii) réduire les risques et les coûts de transactions. Les commerces bio et équitables constituent une niche pour le couplage OP/OM. La mise à l'échelle consiste à promouvoir et densifier le volume d'activités des couples OP/OM existants au profit des MER et à dupliquer avec adaptation le modèle existant pour les autres filières facilitant l'inclusion des MER et OP/cluster:
- il s'agit d'augmenter le nombre d'OP et ainsi que leurs membres contribuant aux couplages OP/OM. Actuellement, 63 OP sur 625 seulement y contribuent.
  - l'expansion dans les bassins filières sera promue en valorisant les d'infrastructures de stockage, de transformation et d'accès aux marchés construites ou à construire. Cela permettra de toucher un nombre plus important de MER vulnérables et de leur faciliter l'accès aux marchés. En couple OP/OM, les OM ne se contentent pas de l'achat des produits des MER mais ils investissent aussi matériellement et/ou techniquement dans l'amélioration des outils de mise en marché. Les plans de mise à niveau, établis de manière participative et concertée par les OP/OM matérialisent à la fois les conditions techniques, administratives et financières que doivent remplir les parties prenantes pour réussir les transactions et permis la percée de l'esprit d'entreprise dans le milieu rural.
  - Pour éviter aux familles des MER de retomber dans la spirale de la pauvreté, cet axe 2 permet déjà d'asseoir et stabiliser en grande partie les sources de ces revenus grâce à la stabilité de l'accès des marchés des produits des MER qui sont en relation avec les opérateurs privés et dont la compétitivité a été améliorée grâce à l'accès aux infrastructures de commercialisation, aux nouvelles techniques et technologies ainsi qu'à l'accès aux produits financiers adaptés à leurs besoins.
11. **Axe 3. Consolidation des FCCI et CCI pour la diffusion des bonnes pratiques.** Il s'agit de consolider d'une part, les fonctions développées par la Fédération des chambres de commerce et de l'industrie (FCCI), et d'autre part celles assurées par les CCI notamment les services fournis par les GUMS pour la diffusion des bonnes pratiques construites avec les expériences de PROSPERER, notamment en matière de partenariat public-privé et de services commerciaux dans les régions hors zone du programme et en priorité là où les besoins des autres projets financés par le FIDA se font sentir pour construire une approche programme pays.

#### **IV. Appropriation, harmonisation et alignement**

12. Le Programme est cohérent avec les objectifs et l'orientation stratégique du Programme sectoriel agriculture, élevage et pêche (PSAEP). Il s'inscrit aussi dans les priorités de la nouvelle politique nationale d'appui au secteur privé pour améliorer le climat d'investissement, le développement de l'agro-industrie, de l'agro-business et la promotion des PME et des micro-entreprises.

13. L'harmonisation avec les autres projets financés par le FIDA est assurée par la cellule d'appui au Programme FIDA (CAPFIDA) et avec les autres projets financés par les différents partenaires techniques et financiers (PTF) par un comité au niveau de la Coordination du système des Nations Unies à Madagascar.
14. PROSPERER s'inscrit parfaitement dans les recommandations de l'Evaluation du Programme-Pays (EPP) réalisé en 2012 qui préconise: (i) dans la recommandation n° 1, de privilégier les axes de l'appui à la déconcentration et à la décentralisation, la diffusion de techniques agricoles et l'approche filière en s'appuyant sur les chambres de commerce et d'industrie (CCI) des 9 régions d'intervention. Cette concrétisation de la décentralisation a pu asseoir une relation de confiance et une implication des acteurs, des partenaires et des autorités locales; et (ii) dans la recommandation n° 3, la consolidation des acquis, combinant avantageusement la mise à l'échelle par extension géographique, de l'application du modèle de mise en valeur agricole expérimenté, confirmé et prêt à être répliqué.
15. PROSPERER sera aligné sur **l'OS2** qui vise l'amélioration durable des plus-values tirées par les petits exploitants agricoles et les micro-entreprises rurales de leurs produits. Les **services d'appui aux micro-entreprises rurales** (MER) et les services commerciaux seront mis à l'échelle pour développer l'entrepreneuriat rural, en termes de création d'emploi et de chiffre d'affaires, et faciliter l'intégration des MER aux filières. Le **partenariat entre organisations des producteurs (OP) et le secteur privé (Opérateurs de marchés)** sera renforcé pour permettre aux MER et OP de tirer profit des ventes contractuelles (couplage OP/OM, agriculture contractuelle, commerce équitable, etc.) ainsi que des opportunités économiques plus importantes et variées offertes par partenariat avec le secteur privé de taille plus grande en matière d'investissement et de services spécifiques.

## V. Zone géographique et groupe cible

16. PROSPERER restera dans ses 9 régions d'intervention (voir carte ci-dessous): la consolidation des activités se fera dans les 27 districts de concentration d'appuis actuellement<sup>9</sup> et la mise à l'échelle dans 5 nouveaux districts<sup>10</sup> à forts potentiels de production dans les bassins des filières déjà développées par PROSPERER.
17. Le financement additionnel vise 25'000 MER complémentaires dont au moins 40% sont dirigées par des femmes et 3'000 nouvelles entreprises pour les jeunes. Ce qui ramènera à 51'000 MER les cibles totales de PROSPERER.
18. Le ciblage se base sur les trois catégories des MER (0 à 5 employés) suivantes:
  - **Catégorie 1:** les MER en croissance correspondent à des entreprises dont l'activité appuyée par PROSPERER est l'activité principale et souvent l'unique de l'entrepreneur. Les actifs sont des salariés à temps complet sur l'entreprise, de un à cinq personnes.
  - **Catégorie 2:** les MER à potentiel correspondent à un type de micro-entreprises rurales, qui ont dépassé le stade de la MER naissante mais qui conservent encore d'autres activités secondaires. Elles doivent se renforcer et se professionnaliser afin de se pérenniser en développant leur première activité comme activité principale.
  - **Catégorie 3:** les MER naissantes correspondent généralement à des activités secondaires, ou complémentaires, y comprises les activités génératrice de revenus, qu'elles veulent développer grâce à un investissement pour générer des excédents nets à commercialiser. Leurs actifs sont principalement des actifs familiaux qui ne travaillent qu'à temps partiel sur cette activité. On note une forte proportion de femmes entrepreneurs dans cette catégorie de MER.

<sup>9</sup> Analamanga, Analanjirofo, Antsinanana, Boeny, Bongolava, Haute Matsiatra, Itasy, Sofia, Vatovavy Fitovinany.

<sup>10</sup> Anjozorobe (région Analamanga) ; Mampikony (région Sofia) ; Brickaville et Vatomandry (région Antsinanana) et Soanierana Ivongo (Analanjirofo)

## VI. Objectifs du Projet

19. Les objectifs de PROSPERER restent inchangés. L'objectif global est de promouvoir l'augmentation des revenus par la consolidation de micro-entreprises rurales au niveau local et régional.
20. Les objectifs spécifiques sont de: (i) créer et appuyer un réseau d'organisations professionnelles, des corps de métiers et des fédérations qui répondront aux besoins des entreprises rurales; (ii) contribuer à l'élaboration d'un cadre institutionnel et de la politique nationale en matière d'appui aux MER; (iii) améliorer la compétitivité des MER et appuyer les pôles économiques régionaux et les performances des filières nationales; (iv) permettre aux entrepreneurs d'accéder aux services financiers et non financiers pérennes ainsi qu'aux marchés dans un environnement favorable de gestion de risques; et (v) créer un environnement structurant favorisant la modernisation des filières rurales. Une intégration des facteurs environnementaux et dus aux changements climatique pourra se faire dans cette phase du Projet grâce à l'application d'outils de prise de décision et de sélection des activités tels que proposés dans la note III ci-après et soutenues par les fonds ASAP.

## VII. COMPOSANTES ET ACTIVITES

21. Les activités seront déclinées selon les 4 composantes techniques déjà existantes dans PROSPERER: (i) Identification et mobilisation des MER, des PER et structuration des interprofessions; (ii) Services d'appui aux micro-entreprises rurales et formation professionnelle; (iii) Finances rurales; (iv) Infrastructures de marché et investissements structurant. De plus afin de refléter les évolutions d'approche suite à la RMP, notamment avec le couple OP/OM, la première composante sera maintenant dénommée: «Identification et mobilisation des MER et des couples OP/OM et structuration des interprofessions».

### **Composante 1: Identification et mobilisation des MER et des couples OP/OM et structuration des interprofessions**

22. Cette composante vise à améliorer l'environnement des affaires et en particulier: à (i) renforcer les capacités des acteurs à tous les niveaux des différentes chaînes d'approvisionnement, en favorisant le dialogue interprofessionnel et en promouvant le développement de services appropriés; (ii) identifier les opportunités de marché et à développer les capacités des opérateurs de marché à approvisionner ces marchés avec des produits de qualité et de valeur ajoutée croissante; (iii) aider les professionnels au sein des filières encadrées afin d'approfondir leur connaissance des marchés; et (vii) à appuyer la mise en place de systèmes d'informations efficaces.

### **Composante 2: Services d'appui aux MER et formation professionnelle**

23. Cette composante rassemble les services d'appui fourni aux MER à l'exception du crédit (composante 3), des infrastructures (composante 4), et de l'appui organisationnel (composante 1), elle vise à: (i) appuyer la formation de groupes de concertation autour de filières porteuses et des métiers tant sur le plan local que régional afin d'échanger et d'élaborer des plans de mise à niveau des couples OP/OM ou des chaînes de valeurs ajoutées; des jeunes ou des groupes de jeunes; (ii) étendre le dispositif de GUMS et de PSE; et (iii) expérimenter de nouveaux mécanismes d'appui aux OP de MER.

### **Composante 3: Finances rurales**

24. Cette composante vise à promouvoir l'investissement des MER par un meilleur accès à des conditions de financement pérennes, adaptés à leurs besoins et dans des conditions favorables de gestion des risques. Elle comprend; (i) l'accès au crédit qui vise à faciliter l'accès aux services financiers dans toute la zone du programme à travers des mécanismes Fonds d'Appui à l'Entrepreneuriat (FAI), Fonds d'Appui Institutionnel (FAI) et à favoriser l'engagement du secteur financier (banques commerciales, institutions de micro-finance et sociétés de crédit-bail) en soutien aux

investissements des MER à travers le mécanisme Fonds d'Investissement Rural (FIR); et, (ii) l'outils de gestion de risque à travers le mécanisme de Facilité de Partage de Risque et diverses assistances techniques.

#### **Composante 4: Infrastructures de marché et investissements structurants**

25. La contribution financement additionnel sera limitée et portera sur la réalisation de petites infrastructures de mise en marché. Il s'agira d'activités inscrites dans les plans de mise à niveau du couple OP/OM et présentées sous forme de programme commun d'investissement de PROSPERER (ressources publiques) et des Opérateurs de marchés (ressources privées). Les infrastructures éligibles sont: (i) Pavillon de Vente; (ii) Point de collecte et de stockage et de groupage temporaire des produits; et (iii) Point de conditionnement, groupage, et stockage communautaire des produits.

#### **VIII. COUTS ET FINANCEMENT**

26. Le financement additionnel est évalué à 25 millions USD, dont 75%, soit 19 millions USD, seront apportés par le FIDA. Le Gouvernement contribuera à hauteur de 10% et le secteur privé avec les bénéficiaires pour 15%.

#### **IX. COORDINATION ET GESTION**

27. **Tutelle et pilotage.** Le Projet restera rattaché au Ministère en charge de l'Agriculture, en tant qu'agent principal. L'orientation et le pilotage du Projet sont assurés au niveau national par le Comité national de pilotage (CNP) et au niveau régional par des Comités régionaux de pilotage (CRP).
28. **Coordination et pérennisation.** Dans la perspective de transfert et de pérennisation, depuis sa mise en place en juin 2008, l'unité de gestion et de mise en œuvre nationale de PROSPERER est ancrée à la FCCIM (Equipe PROSPERER nationale) et dans les CCI pour les équipes régionales (Equipes PROSPERER régionales), qui sont des unités légères dotées d'une autonomie administrative et financière. La consolidation et le désengagement du Projet sera aligné sur le concept PATAS (Pérennisation des acquis, transfert des avoirs et des savoirs), qui vise à renforcer les bénéficiaires de base et les acteurs locaux, détenteurs de capital productif et de connaissances (savoir et savoir-faire) accumulés durant l'exécution du Projet et qui sont en mesure d'en perpétuer les bénéfices après son achèvement.
29. **Externalisation des activités.** Le Programme n'exécute pas directement les activités sur le terrain, mais a adopté une approche "faire-faire" ou "faire-avec" qui s'appuie sur des prestataires de services contractuels (ONG, entreprises privées, bureaux d'études, services publics, consultants).
30. **Flexibilité dans l'exécution.** Le Programme adopte une approche programme flexible, permettant des révisions régulières du programme de travail et budget annuels (PTBA) en fonction de l'évolution des besoins.
31. La **synergie et le partenariat** seront favorisés avec les autres interventions du gouvernement et des donateurs à travers le dispositif d'animation sur le terrain et les mécanismes de coordination/complémentarité entre projets/intervenants, mis en place par le Programme.

#### **X. INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION**

32. Un système de suivi-évaluation de PROSPERER est standardisé et articulé avec les systèmes de suivi-évaluation nationaux, du Ministère chargé de l'Agriculture notamment et du Suivi-évaluation et gestion des savoirs (*ZaraFIDA*) géré au niveau de la CAPFIDA.
33. Le processus de suivi et évaluation de PROSPERER suit les axes suivants: (i) l'établissement de la situation de référence des nouvelles zones d'extensions du Programme (mesure de la situation avant-projet); (ii) l'évaluation de l'évolution des



indicateurs d'activités et de résultats tout au long de la vie du Programme; (iii) la mesure des changements obtenus en terme d'effets et d'impacts du Programme sur les bénéficiaires directs et indirects. Il s'appuie également sur: (i) des ateliers participatifs *auprès* des bénéficiaires et parties prenantes (analyse et évaluation du processus d'exécution des activités, des points forts, points à améliorer, bonne et mauvaise pratique); (ii) des enquêtes adoption; (iii) des enquêtes semestrielles des jeunes et des relevés d'information sur la situation du compte d'exploitation des MER à différents moments.

## **XI. RISQUES**

34. Les impacts socio-économiques et post-crise politique pourraient peser sur les performances de PROSPERER. Le tableau des risques et la mesures de mitigation sera développé lors de la préparation du financement additionnel du projet.

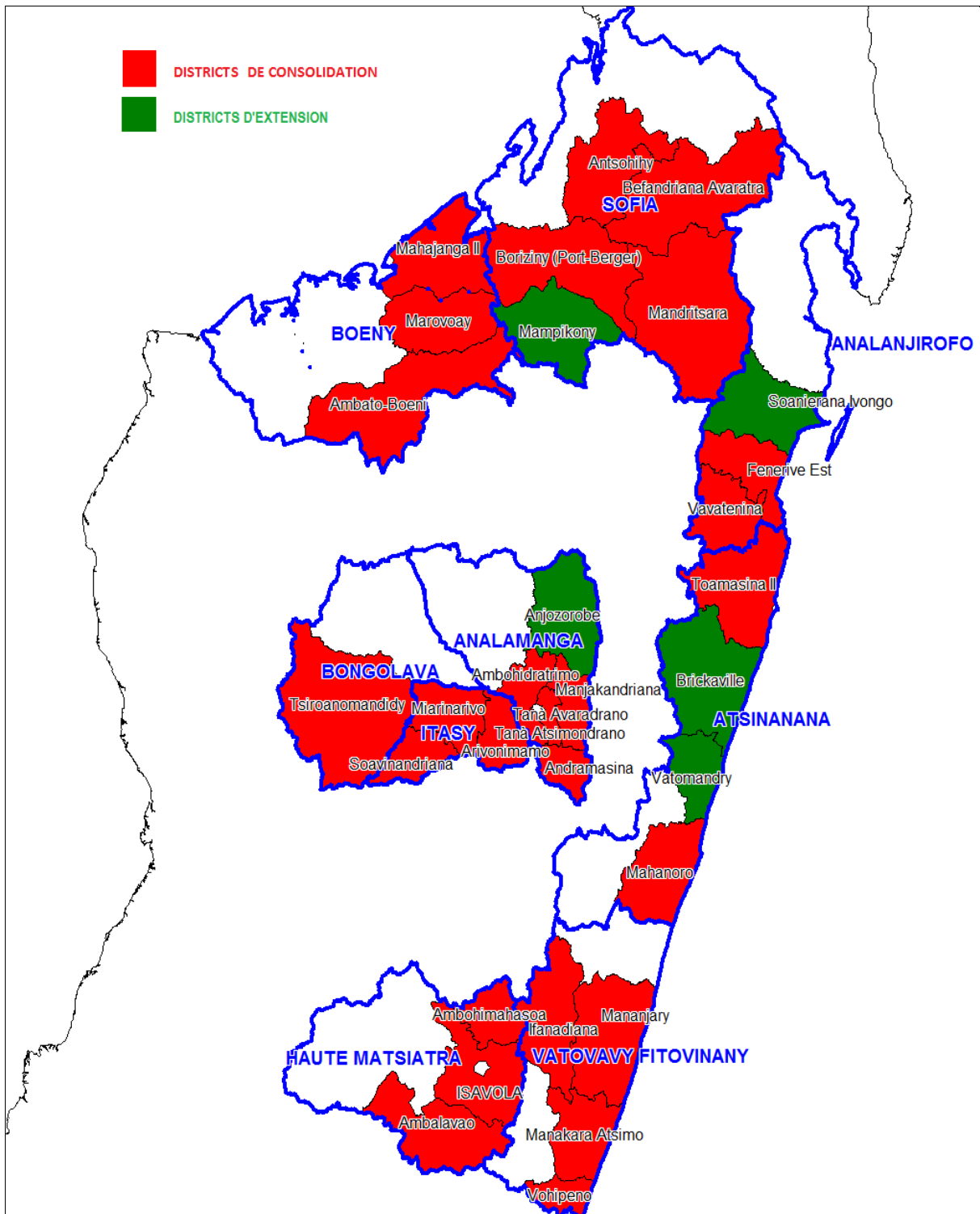
**ANNEXE 1. LES DIFFERENTES FILIERES PRIORITAIRES DANS LE COUPLE OP/OM**

<b>Filières prioritaires</b>	<b>Nombre de MER (en couplage)</b>	<b>dont femmes</b>
Ananas	95	45
Miel	123	27
Maïs	264	
Culture maraîchère	368	134
Petit élevage	61	45
Couture et broderie	106	64
Fruit et transformation	111	
Lait	11	3
Vannerie et fibre végétale	1 113	949
Grains secs	25	11
Huile essentielle	19	2
Soie et tissage	73	53
Sisal	72	56
Petit matériel agricole	11	
Manioc	75	7
<b>TOTAL</b>	<b>2 527</b>	<b>1 396</b>

**ANNEXE 2. INVESTISSEMENTS DES OPERATEURS DE MARCHÉ (OM) DANS LE CADRE DE  
PARTENARIAT AVEC PROSPERER**

Région	OM	Activité / investissement	Période	Montant
Toute région	HAVAMAD	Unité de transformation de fruits en jus pour exportation	2013	ND
Analamanga	HAVAMAD	Prise en charge par l'OM des fonds d'investissements nécessaires à la culture, de la formation et de l'encadrement pour la mise en place de cultures tests de grenadelle	2014	ND
Haute Matsiatra	MALAZA TRADING	Unité de transformation de manioc en farine de manioc de qualité Contribution financière à la mise en place des infrastructures et équipements Contribution technique à l'installation et l'exploitation d'une unité Exploitation et gestion de l'unité de production Recrutement des employés: cadres et agents	2012	40% des immobilisations
	CFM	Formation pratique et théorique sur la technique de culture et d'extraction huiles essentielles Facilitation visite échange sur la culture et distillation d'huiles essentielles à Antsirabe Suivi et accompagnement de l'exécution de la commande	2013	ND
	PARAPHARMA	Fourniture d'emballage en PEHD	2012	ND
	TS'ART FIBRE	Encadrement technique sur la réalisation du premier modèle/suivi sur site Formation sur calcul du prix de revient (vannerie)	2013	ND
	OILS AND SPICES	Facilitation à la fourniture de matériel de distillation (alambic) Formation en technique de distillation Installation et opérationnalisation du site Opérateur associé pour l'opérationnalisation du site en tant que CDDT huiles essentielles	2013	ND
Itasy	HAVAMAD	Construction d'un point de collecte à Antanetibe Soamahamanina Encadrement technique des producteurs Acquisition de terrains pour point de collecte sur la route d'Ambohitrambo	2013-2014	MGA 7'170'750 pour le point de collecte
	FUEL STOCK	Préfinancement des semences de haricot Encadrement technique par l'équipe de la DRDR et la FOFIFA	2014	ND
Bongolava	ECM LFL	Location d'un silo pour la chaîne d'approvisionnement de maïs	2014	MGA 5 000'000
	MAD EPICES	Fonds pour dotation de jeunes plants au profit des producteurs	2014	MGA 200'000
	VERTIGA	3 % du chiffre d'affaire affecté au fonctionnement et au développement de services de proximité au niveau des OP affiliées au TSABROSE	Campagne écoulee, en cours et à venir	ND
	TRIMETA			
	RAVINALA			
	MADAPRO			
TNOI				

**Carte de la zone d'intervention actuelle du Programme PROSPERER et des extensions proposées**



### **III - Concept note pour le renforcement de la résilience au changement climatique de l'agriculture paysanne à Madagascar (financement ASAP dans le cadre de la mise à l'échelle du projet AD2M)**

#### **I. INTRODUCTION**

1. Le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne aux changements climatiques (Adaptation for Smallholder Agriculture Programme - ASAP) est destiné à renforcer la résilience des investissements agricoles dans les pays vulnérables. Les petits producteurs sont le plus souvent affectés par la variabilité et les extrêmes climatiques; d'où la nécessité de mettre en place des mécanismes destinés à renforcer de façon durable la résilience des ruraux pauvres et des systèmes de production. La sensibilité environnementale dans le milieu rural, ainsi que les questions liées à la durabilité de la gestion des ressources naturelles, doivent également faire l'objet d'une attention particulière.
2. Cette note propose une stratégie pour l'intégration du changement climatique dans la programmation à l'ensemble des projets sur financement FIDA d'activités à portée nationale, et une intégration vers les bénéficiaires à travers les fonds ASAP dans le projet AD2M.

#### **II. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PROBLEMATIQUES CLIMATIQUES**

##### ***Enjeux environnementaux***

3. Le monde rural Malagasy fait face à quatre catégories de problématiques environnementales reliées entre elles et fortement liées à la pauvreté rurale, qui entraîne des pratiques d'utilisation des ressources naturelles non durables<sup>11</sup>.
  - i. Déforestation et perte de couvert végétal. La déforestation progresse à un taux annuel estimé à 0,3%, ce qui représente une perte annuelle de 37'000 hectares de surfaces boisées<sup>12</sup>. Les principales raisons sont la culture sur brûlis, le bois-énergie et le bois de construction<sup>13</sup>. Les impacts sur la fertilité des sols sont sérieux car, les sols sont dénudés et exposés à l'érosion.
  - ii. Dégradation des terres. Les terres agricoles et de pâturage souffrent de la perte de fertilité du sol et une diminution des rendements due à des pratiques agricoles non durables, à l'accentuation de l'érosion, les feux de brousse, et la culture sur brûlis.
  - iii. Faible maîtrise des ressources en eau. La faible maîtrise dans la gestion de l'eau et les risques liés à la variabilité et au changement climatique en font une problématique importante en milieu agricole. La disponibilité de l'eau pour l'agriculture est également limitée par le manque d'aménagements adéquats, la faible capacité des associations des usagers et la dégradation des infrastructures d'irrigation par l'érosion.
  - iv. Perte de biodiversité. Madagascar abrite près de 200'000 espèces, dont 150'000 sont uniques au monde. La diversité génétique et biologique des espèces animales, végétales est globalement victime de la surexploitation des ressources naturelles, la dégradation des milieux naturels, l'utilisation incontrôlée des intrants et produits phytosanitaires, et dans certains cas du braconnage. La biodiversité marine souffre tout autant des effets du réchauffement des eaux côtières, des impacts des cyclones, ainsi que de la destruction des écosystèmes côtiers et aquatiques (mangroves et récifs) et du manque de contrôle des ressources halieutiques.

<sup>11</sup> Evaluation environnementale et des changements climatiques pour la préparation du Programme d'options stratégiques pour le pays 2013-2018 du FIDA. (2012).

<sup>12</sup> <http://rainforests.mongabay.com/20madagascar.htm>

<sup>13</sup> World Wildlife Fund (2001). "Madagascar subhumid forests". WildWorld Ecoregion Profile. National Geographic Society.

<http://web.archive.org/web/20100308064424/http://www.nationalgeographic.com/wildworld/profiles/terrestrial/at/at0118.html>

### **Problématiques climatiques**

4. Les tendances observées selon le Groupe d'analyse du système climatique de l'Université de Cap Town (CSAG) au cours des 50 dernières années à Madagascar sont:
  - i. La température de l'air dans la moitié sud de l'Ile n'a cessé de grimper depuis les années 1950 et les températures de l'année 2000 étaient d'environ 0,2 °C plus chaudes. Dans la moitié nord, les températures a commencé à augmenter depuis le début des années 1970<sup>14</sup>.
  - ii. L'évolution des précipitations, entre 1901 et 2000, ne montre pas de tendances évidentes. La corrélation des données température-pluviométrie depuis 1950 indique que sur le nord de Madagascar la température monte quand la pluviométrie baisse, et vice versa. Dans le Sud du pays, la relation est contraire, avec des précipitations de plus en plus élevées lorsque la température augmente. Les périodes de sécheresse ont eu tendance à devenir plus longues dans les régions montagneuses du centre et de la côte est, tandis que sur la côte Ouest, les pluies sont devenues plus intenses. Les précipitations annuelles ont tendance à augmenter depuis les années 80 dans la moitié Sud du pays, mais à diminuer dans le Nord.
  - iii. Les événements météorologiques extrêmes, tels les cyclones, les inondations et les sécheresses, sont de plus en plus fréquents et ont gagné en intensité au cours des dernières décennies.
5. Cette variabilité climatique aura tendance à s'accroître et de manière générale et les différents scénarios prévisibles à l'horizon 2025, 2050 et 2100 sont:
  - i. Augmentation de la température. Les projections des modèles climatiques développés au cours des première et deuxième Communications nationales et du PANA indiquent que d'ici 2100 le changement climatique pourrait conduire à une augmentation annuelle moyenne de 2,5°C à 3°C pour l'ensemble du pays.
  - ii. Modification de la pluviométrie. Les projections indiquent une réduction de la moyenne annuelle des précipitations avec une plus nette diminution pendant la saison sèche et l'intensification des précipitations pendant la saison des pluies, à l'exception de la partie sud de l'Ile où les précipitations resteront faibles. D'ici 2050 une partie des régions du nord-ouest pourrait enregistrer une augmentation allant jusqu'à 20%, tandis que le reste du pays connaîtra des baisses de 10 à 60%.
  - iii. Phénomènes météorologiques extrêmes. Les scénarios régionaux et sous-régionaux laissent anticiper une augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes tels que la sécheresse, l'inondation et surtout les cyclones de catégories 4 - 5 dont le nombre moyen dans le sud de l'océan Indien est passé de 23 au cours de la période 1975-1989 à 50 au cours de la période 1990-2004.
  - iv. Élévation du niveau de la mer. Selon le GIEC, l'élévation du niveau de la mer à Madagascar est estimée à 7-8 mm par an avant l'horizon 2100.

### **III. JUSTIFICATION ET RAISON D'ETRE**

6. L'évaluation environnementale et changement climatique (CC), réalisée en 2012 par ECD/FIDA dans le cadre de la préparation du COSOP, recommande le renforcement de la résilience des ménages ruraux vulnérables au CC et l'orientation vers une agriculture résiliente au CC, avec des activités à faible émission de gaz à effet de serre. Le COSOP 2015-2019 s'inscrit dans la continuité des axes du cycle précédent du programme pays et vise à «*améliorer durablement les revenus et la sécurité*

<sup>14</sup> Climate change in Madagascar recent past and future. South Africa : Climate Systems Analysis Group (CSAG) of University of Cape Town and Madagascar, National Meteorological Office. (2008).

*alimentaire des ruraux pauvres*». Parmi ces axes stratégiques, il a été retenu, la diffusion de systèmes de production résilients au CC.

7. Les fonds ASAP représentent une opportunité pour Madagascar d'accélérer la réponse à ce besoin d'intégration des questions relatives au CC dans le cadre du programme pays du FIDA.
8. Le but du financement ASAP est de rendre les exploitants agricoles familiaux plus résilients aux effets néfastes du CC, à travers notamment, la mise à l'échelle d'approches à bénéfices multiples et "sans regret" au sein des projets du FIDA.
9. La Stratégie adoptée par le programme pour répondre aux défis du changement climatique à Madagascar est double. En premier lieu, les aspects de résilience, d'adaptation et de gestion des risques climatiques seront intégrés au niveau des objectifs du COSOP et du portefeuille de projets en entier. Une partie des fonds ASAP (environ 1 million USD) pourra être allouée à des activités visant à renforcer la capacité nationale d'adaptation dans le secteur agricole et par la suite, en vue de maximiser les impacts d'ASAP en matière de résilience et de durabilité environnementale, à la fois en termes de nombre de bénéficiaires et de bénéfices marginaux, il est suggéré que la majeure partie des fonds ASAP soit combinée à un seul projet existant pour lequel le COSOP 2015-2019 propose un financement additionnel<sup>15</sup>. Le projet AD2M, qui est au cœur de la thématique de mise en valeur agricole et de préservation des ressources naturelles, est la plateforme idéale pour cette intégration.
10. Le pays est également bien positionné pour exploiter de nouvelles sources de carbone et / ou de financement du climat multiples avantages, étant donné un calcul de l'avantage net de carbone bien documenté pour le portefeuille de pays (à partir de 2009/10) à l'aide d'une méthode largement acceptée. Ceci pourrait entrer en compte dans le nouveau projet Chaîne de valeurs qui sera financé dans le cadre du nouveau cycle de SAFP (2016).
11. Les résultats probants obtenus par AD2M sont proposés pour une mise à l'échelle. Ces résultats présentent de nombreuses opportunités intéressantes d'intégration avec les questions climatiques. Les plus prometteurs en matière de résilience et pouvant être soutenus par les fonds ASAP sont:
  - i. Extension des superficies cultivables par aménagement hydro-agricole et valorisation des potentialités autres qu'irriguées, si cette extension ne se fait pas au détriment du couvert végétal et de la fertilité des sols.
  - ii. Economie d'eau par introduction d'autres cultures sur rizière valorisant l'eau d'irrigation durant l'intersaison rizicole, permettant notamment une diversification des systèmes de production et une meilleure maîtrise des risques hydro-climatiques, et offrant des revenus alternatifs générés par ces récoltes intermédiaires.
  - iii. Dissémination de l'agro-écologie, notamment le système de riziculture intensif (SRI) qui réduit de moitié la consommation en eau tout en doublant le rendement rizicole, dont certains éléments pourraient être agrémentés de nouvelles techniques dites résilientes, ainsi que les techniques de l'agriculture de conservation.
  - iv. Cultures sans fertilisation chimique et avec faible utilisation de pesticides, mais ayant donné un accroissement remarquable des rendements.
  - v. Outils de diffusion adaptés et mis à l'épreuve, tel que le Champ Ecole Paysan (CEP), qui permet une diffusion rapide des techniques de gestion des risques climatiques.

<sup>15</sup> Dans le cadre du premier cycle d'allocation SAFP 2013-2015, le COSOP prévoit des financements additionnels sur deux projets, AD2M et PROSPERER, pour la mise à l'échelle de leurs bons résultats et acquis.

12. D'autres pistes sur financement ASAP, pourraient être intégrées au projet AD2M, tel que:
  - i. La formation et le renforcement des capacités des services agricoles de proximité ou régionaux en matière de gestion des risques climatiques et d'agro-climatologie.
  - ii. La création de groupes de producteurs-jeunes à vocation agro-écologique, faisant la promotion de produits durables, résilients et diversifiés, tels que l'agroforesterie et les pépinières, les produits écologiques, ou les services énergétiques (production de "fours efficaces", charbon "durable", énergies alternatives).
  - iii. La mise à disposition d'intrants résilients, et en particulier la création d'une base de semences provenant de variétés dont la résilience - c'est à dire l'impact du CC à court-moyen et long-terme sur la phénologie - aura été préalablement étudiée.

#### **IV. HARMONISATION ET ALIGNEMENT**

13. La stratégie<sup>16</sup> proposée pour l'intégration des aspects liés au CC et des questions environnementales au sein du COSOP est alignée avec les stratégies et politiques nationales en matière d'adaptation et d'environnement.
14. Au niveau national, la stratégie, proposée au sein du COSOP, s'aligne aux politiques malgaches en matière d'environnement et d'adaptation aux changements climatiques, notamment: (i) avec l'axe 2 de la loi-charte<sup>17</sup> de l'environnement qui prône un développement économisant au mieux les ressources naturelles; et (ii) avec les 4 premières priorités du Programme d'Action National d'Adaptation (PANA)<sup>18</sup> au changement climatique, privilégiant les infrastructures résilientes, la dynamisation des associations de gestion de l'eau, et la mise en œuvre de techniques de défense et de restauration du sol.
15. Au niveau sectoriel, les objectifs de mise à l'échelle d'AD2M et des projets futurs s'alignent avec l'axe 4 de la Stratégie d'adaptation et d'atténuation aux effets et impacts du changement climatique dans le secteur de l'agriculture<sup>19</sup>, établie par le Ministère en charge de l'Agriculture, et particulièrement sur; (i) l'amélioration de la gestion des eaux et des sols; (ii) et la modernisation de construction des infrastructures rurales.
16. Au niveau régional, la stratégie d'AD2M et des projets futurs de renforcer la résilience des petits producteurs face au changement climatique contribue aux priorités énoncées par les deux Plans régionaux de développement de sa zone d'intervention<sup>20</sup>, centrées sur des pôles de développement filière, et reposant sur une production paysanne durable.

#### **V. OBJECTIF, ZONE GEOGRAPHIQUE ET GROUPE CIBLE**

17. L'objectif général des fonds ASAP est de renforcer la résilience du secteur agricole face aux changements climatiques. Les objectifs, zones géographiques, et groupes cibles des fonds ASAP seront ceux du projet AD2M, avec une attention particulière sur le renforcement de la résilience des populations et des systèmes de production dont elles dépendent face aux effets du changement climatique.

#### **VI. COMPOSANTES ET ACTIVITES**

<sup>16</sup> La stratégie respecte les engagements pris dans la loi n° 90-033 du 21 décembre 1990 et modifiée par la loi n°97-012 du 06 juin 1997, portant sur la Charte de l'environnement, ainsi que dans les orientations prévues au titre du Plan d'action environnemental (PAE), qui sert de cadre de planification pour toutes les actions environnementales à entreprendre (stratégies sectorielles, conservation des sols, protection de la biodiversité, éducation, formation et sensibilisation).

<sup>17</sup> Loi 90-033 du 21 décembre 1990, modifiée en 1997 et 2004

<sup>18</sup> PANA 2006, mise à jour 2010

<sup>19</sup> SAA du Ministère en charge de l'agriculture, octobre 2010

<sup>20</sup> Régions d'intervention : Melaky et Menabe



18. Les activités proposées dans le cadre du renforcement de la capacité nationale d'adaptation dans le secteur agricole pourront inclure des activités de soutien technique aux projets du FIDA, des partenariats scientifiques et techniques avec d'autres acteurs pertinents, en particulier les institutions partenaires du FIDA qui bénéficient de fonds régionaux (par exemple, CIAT ou UNEP-RISOE). Pour le premier volet de la stratégie, les activités pourraient inclure les suivantes:
- Évaluation multirisques et analyse des vulnérabilités, y compris une analyse des impacts économiques de la variabilité climatique et des CC sur les chaînes de valeurs
  - Appui au développement et à la mise en œuvre de la stratégie d'adaptation du secteur agricole au CC y compris un soutien à la mobilisation des ressources
  - Gestion de la fertilité des sols (engrais organiques)
  - Renforcement des capacités de l'unité de gestion du projet et du programme FIDA en analyse et intégration environnementale et climatique
  - Développement d'approches d'agriculture intelligente face au CC
  - Analyse des impacts climatiques sur la phénologie des cultures proposées
  - Sensibilisation et éducation publique relative aux CC
  - Etudes de cas et de capitalisation de bonnes pratiques
  - Renforcement des fonctions agro-météorologiques régionales
  - Systèmes d'alertes climatiques et acridiennes
19. En ce qui concerne le deuxième volet de la stratégie d'intégration des CC, les activités proposées seront intégrées dans les composantes et sous-composantes du projet AD2M. Le développement des deux financements se fera conjointement et certaines activités pourront être cofinancées. Certaines activités visant uniquement la résilience pourraient par ailleurs être soutenues à 100% par les fonds ASAP.

<b>Composantes &amp; S/composantes AD2M</b>	<b>Activités pouvant être soutenues par les fonds ASAP</b>
<b>Composante 1. Appui à la gouvernance locale et à la sécurisation foncière</b>	
1.1 Appui à l'organisation des producteurs et au renforcement des acteurs locaux	- Mise en place et renforcement de groupements/associations de gestion/usagers de lacs, eau, forêts et/ou infrastructures - Formation des groupements paysans à la gestion des risques climatiques et sensibilisation environnementale - Formation des services agricoles décentralisés à la gestion des risques climatiques
1.2 Appui à la sécurisation foncière	
<b>Composante 2. Appui à la mise en valeur de la base productive</b>	
2.1 Aménagement du milieu rural	- Aménagement de petits périmètres irrigués et de périmètres d'épandage de crues - Mise à niveau des routes d'accès et infrastructures en fonction des paramètres climatiques attendus - Mise en place de dispositifs et aménagements antiérosifs
2.2 Mise en valeur agricole et préservation des ressources naturelles	- Promotion de l'agriculture de conservation sur rizières avec mauvaise maîtrise d'eau, plaine et décrue - Plantes de couverture, Semis sous couverture végétale (SCV) - Intégration de la technique <sup>21</sup> de l'agriculture de conservation sur "Monka" <sup>22</sup> - Introduction et diffusion des techniques de production rizicoles résilientes (SRI, MIRR, etc.) - Adaptation du calendrier cultural - Introduction de variétés de riz à cycle court - Introduction d'une troisième culture (oignon et haricot) en intersaison sur périmètres rizicoles irrigués - Agroforesterie

<sup>21</sup> Activité nouvelle pour AD2M mais s'appuyant sur une expérience déjà développée dans la région Menabe. Nécessaire si on maintient l'inclusion des communes de Beroboka et Tsimafana, à vocation arachidière sur sol de défriche, au pôle céréalière de Tsarahotana.

<sup>22</sup> Plateaux et collines à sols ferrugineux tropicaux dégradés.

<b>Composantes &amp; S/composantes AD2M</b>	<b>Activités pouvant être soutenues par les fonds ASAP</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi épidémiologique et lutte intégrée contre les parasites et maladies animales</li> <li>- Développement de l'apiculture dans des zones forestières</li> <li>- Développement de l'arboriculture principalement fruitière</li> <li>- Microprojets de diversification intra et extra-agricole pour les vulnérables et les jeunes</li> </ul>
2.3 Finance rurale, approvisionnement et commercialisation	- Construction d'infrastructures de stockage de semences et produits agricoles
Activités transversales	- Étude de vulnérabilité des groupes cible du projet AD2M en utilisant l'outil d'Évaluation Multidimensionnelle de la Pauvreté développé par le FIDA.

## **VII. COÛTS ET FINANCEMENT**

20. En complément du financement pour la mise à l'échelle d'AD2M, un financement complémentaire de 6 millions USD sera apporté sous forme de don par les fonds ASAP. Une partie de ces fonds (environ 1 million USD) sera allouée aux activités d'envergure transversale ou nationale, et l'autre partie des fonds sera dirigée à travers le projet AD2M pour renforcer la résilience des bénéficiaires directs du projet. Des financements complémentaires avec d'autres bailleurs (UE, Banque Mondiale, AFD, GEF, etc.), seront également mobilisés.
21. En effet, en plus du financement ASAP, des cofinancements seront explorés au cours de la période du COSOP, à la lumière de l'importance reconnue à l'échelle mondiale de Madagascar du point de vue de la biodiversité et plus généralement de l'environnement. Les options comprennent les LDCF, ainsi que le nouveau mécanisme de financement du Fonds vert pour le climat. Le programme FIDA à Madagascar est bien placé pour accéder à la finance carbone, étant donné le bilan carbone des projets IFAD. Tout financement sera co-programmé avec AD2M et/ou avec le futur projet chaîne de valeur.

## **VIII. COORDINATION & GESTION**

1. Les fonds ASAP et AD2M seront gérés selon les mêmes procédures et pratiques. L'unité de coordination du projet sera renforcée par une expertise environnementale et sur le CC.

## **IX. SUIVI-EVALUATION**

22. Les indicateurs de suivi évaluation des activités financés sur don ASAP seront intégrés dans le cadre logique du projet AD2M, et seront spécifiés lors de la préparation du document de conception du financement additionnel. Cela inclura le développement d'une définition opérationnelle de la résilience au sein du projet, qui permettra le développement d'indicateurs spécifiques au niveau des résultats du projet AD2M et des autres projets. Parmi les indicateurs suggérés, les suivants proviennent des indicateurs proposés par le fonds ASAP et sont particulièrement adaptés au projet AD2M:
  - a. Nombre de foyers dont la vulnérabilité a été réduite ou dont la résilience a été augmentée;
  - b. Nombre d'hectares améliorées à travers des méthodes de production diversifiées et résilientes (par ex. SRI, agroforesterie, agriculture de conservation, gestion intégrée, etc.);
  - c. Nombre de producteurs adoptant des variétés dont la résilience a été prouvée;
  - d. Nombre d'hectares bénéficiant de l'utilisation plus efficace de la ressource en eau;
  - e. Niveau de diversification (éventail de produits) des systèmes de production chez les groupes cibles;

- f. Changement ou réduction dans la longueur de la période de soudure;
- g. Nombre de foyers ayant accès à des informations agro-climatiques améliorées.

## X. RISQUES

23. Les événements externes, pouvant peser sur la mise en œuvre de cette stratégie d'intégration des CC et sur l'ensemble du portefeuille, sont comme suit:

<b>Risques</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>
- Non-maitrise de l'invasion acridienne	- Le programme poursuivra son partenariat avec la FAO et les autres bailleurs pour améliorer l'alerte et le sur les risques acridiens.
- La variabilité climatique et les extrêmes climatiques : Les extrêmes climatiques peuvent faire obstacle a la réalisation des objectifs de production résiliente, surtout s'il s'agit de promouvoir de nouvelles variétés ou de nouvelles filières.	- Les projets du FIDA et le projet AD2M en particulier, mettront en place des moyens de prévision et de gestion des risques, y compris la diminution des risques pris par les producteurs, la participation d'institutions de recherche participative, l'introduction graduelle de techniques améliorées, et la gestion communautaire des réserves alimentaires.
- Un manque de connaissances concernant les effets et impacts du changement climatique peut mener à des choix mal informés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le programme veillera au développement d'outils d'aide à la décision pour une meilleure intégration de l'Adaptation aux projets, des directives pour éviter les mal-adaptations.</li> <li>- Le programme bénéficiera également d'un renforcement de capacité en matière d'environnement et de CC à travers des partenariats et FORMAPROD, et étendre des formations sur le CC à ses partenaires régionaux et locaux.</li> <li>- Le programme commandera des études scientifiques pour mesurer les vulnérabilités et les risques dans ses régions d'intervention.</li> </ul>

## Dossier clé 1: Pauvreté rurale et secteurs agricole et rural

Secteurs prioritaires	Principaux problèmes	Actions requises
<b>Pauvreté rurale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aggravation du niveau de la pauvreté rurale avec 71,5% de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté monétaire dans les régions ciblées dont 52 % en pauvreté extrême (2012).</li> <li>• 15 régions sur 22 avec un taux de pauvreté &gt; 80%</li> <li>• Croissance agricole de 1,5% &lt; croissance démographique de 2,9%.</li> <li>• Croissance agricole affaiblie par des crises politiques récurrentes, un désinvestissement dans le secteur agricole et un cumul de facteurs environnementaux, économiques, sociaux et politiques défavorables.</li> <li>• Investissements agricoles limités.</li> </ul>	<p>Interventions favorables à l'amélioration de la sécurité alimentaire, la nutrition, l'emploi et le revenu des ménages ruraux pauvres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ciblage prioritaire des ménages ruraux tombés dans l'extrême pauvreté suite à la crise.</li> <li>• Renforcement de la base productive en tenant compte des enjeux environnementaux et de leur adaptation au changement climatique.</li> <li>• Développement d'opportunités d'emplois et de revenus.</li> <li>• Relance des productions agricoles pour le marché intérieur et l'exportation.</li> <li>• Renforcement des dialogues entre les acteurs publics et privés sur les responsabilités respectives en termes de choix des politiques, de maîtrise d'ouvrage et de financement.</li> <li>• Accélération de l'investissement et de la croissance agricoles inclusifs</li> </ul>
<b>Insécurité alimentaire et nutritionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 28% de la population affectée par l'insécurité alimentaire chronique en 2012.</li> <li>• 47% des enfants en bas âge souffrent de malnutrition chronique et 18% sous une forme sévère</li> <li>• Augmentation de l'importation de céréales (plus de 400 000 t en 2013)</li> <li>• Mauvaise usage des produits agricoles</li> <li>• Pas de système d'alerte disponible.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître le volume de production agricole et Développer les filières vivrières notamment pour les apports lipidique et protéinique</li> <li>• Développer des activités génératrices de revenus au profit des catégories de ménages en situation de précarité aigue.</li> <li>• Améliorer le niveau d'instruction (alphabétisation) des ménages renforcée par une éducation nutritionnelle</li> <li>• Convergence des interventions de santé, éducation et eau avec celles de la production</li> <li>• Remettre en place un système d'alerte précoce utilisant la NTIC basé sur les potentiels de risque élevé suivants : aléas climatiques, ravageurs et maladies des plantes, criquet, volatilité des prix sur les marchés international et intérieur.</li> </ul>

Secteurs prioritaires	Principaux problèmes	Actions requises
<b>Infrastructures productives et équipements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enclavement des zones de production et bassins filières.</li> <li>• Non maîtrise de l'eau malgré une potentialité de 1 million ha irrigué complémentaire et difficulté d'entretien des infrastructures existantes</li> <li>• Infrastructure alternative non développée (micro-irrigation, aménagement de décrue, )</li> <li>• Quasi absence d'infrastructure en amont et en aval de la production</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction des pistes agricoles ou d'embarcadère</li> <li>• Aménagement hydro-agricole</li> <li>• Micro-irrigation</li> <li>• Aménagement de terre de décrue et sur tanety</li> <li>• Magasin de stockage</li> <li>• Petite unité de transformation et de conditionnement</li> </ul>
<b>Accès aux services agricoles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès et sécurisation des terres agricoles, morcellement des superficies cultivées</li> <li>• Orientation de la suite de la réforme foncière pas claire</li> <li>• Recours aux emprunts auprès de prêteurs traditionnels à des taux usuraires malgré la hausse significative du taux de pénétration des IMF devenant moins inclusifs.</li> <li>• Disponibilité et accessibilité aux intrants et aux équipements limitées.</li> <li>• Accès aux conseils diversifiés limité.</li> <li>• Pratiques agricoles peu performantes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter l'accès à la terre des ménages pauvres, notamment des jeunes ruraux.</li> <li>• Valorisation de la décentralisation foncière par un large accès aux certificats fonciers et leur meilleure utilisation (crédit, sécurisation foncière, installation des jeunes)</li> <li>• Diversifier la gamme de produits financiers proposés par les IMF afin de mieux répondre aux besoins des pauvres (finance inclusive et financements alternatifs à travers l'agriculture contractuelle)</li> <li>• Renforcer l'offre diversifiée et plurielle de services répondant aux besoins du marché (technique de production et de commercialisation des produits, gestion d'entreprise, rehaussement de qualité des produits, renforcement des capacités des organisations de producteurs, facilitation entre les différents acteurs des filières, notamment avec les entreprises privées et les Centres de services agricoles).</li> </ul>
<b>Développement de l'entrepreneuriat rural</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement privé agricole lent en approche à base associative</li> <li>• Risques d'investissement agricoles élevés</li> <li>• Défis de transformer les pauvres en entrepreneurs (analphabètes)</li> <li>• Concilier développer des filières et des micro-entreprises rurales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paquet : alphabétisation, orientation, culture entrepreneuriale et apprentissage</li> <li>• Services d'appuis aux entreprises rurales</li> <li>• Projet professionnel d'insertion professionnel des jeunes</li> <li>• Clustering pour mieux répondre aux marchés et mieux gérer les risques</li> </ul>
<b>Accès aux marchés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dominance d'une économie de subsistance des ménages ruraux.</li> <li>• Faiblesse d'organisation des filières, notamment en aval.</li> <li>• Accès limité aux marchés</li> <li>• Réseau limité d'entreprises privées, en amont et en aval.</li> <li>• Perte de parts de marchés à l'exportation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer le développement et la structuration des filières commerciales prioritaires diversifiées et viables au niveau régional et des pôles de développement.</li> <li>• Développer les partenariats directs avec les opérateurs privés.</li> <li>• Renforcer les capacités collectives (OP, interprofessions) de négociation et de défense des intérêts des petits producteurs et entrepreneurs ruraux.</li> <li>• Mettre en place des investissements structurants.</li> </ul>

Secteurs prioritaires	Principaux problèmes	Actions requises
<b>Organisations professionnelles</b>	Faiblesse des OP: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible adhésion des membres à la base.</li> <li>• Capacité faible de fournir des services aux membres.</li> <li>• Capacité faible de mobilisation des ressources internes et dépendance forte envers les soutiens extérieurs.</li> <li>• Difficulté de gérer la diversité des membres et de leurs intérêts et besoins.</li> </ul> Liens d'affaires ténus avec les fournisseurs de services.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les capacités opérationnelles (services aux membres) et stratégiques (dialogues de politiques) des OP à l'aide de projets professionnels.</li> <li>• Renforcer les capacités des femmes rurales à prendre des responsabilités économiques, sociales et professionnelles au sein des OP.</li> <li>• Soutenir les dialogues entre les OP représentant les petits producteurs et le gouvernement à l'élaboration des politiques et des programmes par le biais des structures consultatives clés et des plateformes aux niveaux national et régional.</li> <li>• Tirer profits des chambres de commerce et d'industries dynamiques</li> </ul>
<b>Approche filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marchés pas suffisamment ciblés</li> <li>• Masse critique de production non atteinte</li> <li>• Hausse de production souvent suivie d'une baisse de prix démotivant les producteurs</li> <li>• Produits non valorisés localement</li> <li>• Insuffisance d'investissement structurant rural</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concertation autour du développement des filières pour synchroniser le développement de chaque maillon</li> <li>• Information commerciale</li> <li>• Mise en place des infrastructures en amont et en aval de la production</li> <li>• Développement des partenariats opérateurs de marché (OM) / organisation des producteurs (OP)</li> <li>• Facilitation de l'intégration des petits producteurs et entrepreneurs ruraux aux filières</li> </ul>
<b>Dégradation de l'environnement et risques climatiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte de biodiversité et d'agro-biodiversité, disparition des variétés adaptées locales ; Augmentation de la déforestation et du défrichement (culture sur brûlis) à cause de la faiblesse de la productivité</li> <li>• Érosion des sols menant à l'ensablement des cours d'eau et des canaux d'irrigation</li> <li>• Faible maîtrise de l'eau entraînant des pénuries en saison sèche, aggravée par la variabilité pluviométrique et la mauvaise gestion des ressources souterraines</li> <li>• Augmentation de l'intensité des cyclones</li> <li>• Augmentation de température et diminution de la pluviométrie moyenne anticipée d'ici 2025</li> <li>• Exploitation minière des ressources naturelles entraînant une dégradation rapide des terres, des forêts et des systèmes d'irrigation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de partenariat avec les projets environnementaux</li> <li>• Renforcer les capacités des EAF et des communautés locales en gestion intégrée communautaire des ressources naturelles (eau, terres et couverts forestiers) et leur adaptation au changement climatique</li> <li>• Appui à la mise en application de pratiques agricoles performantes et durables encourageant la préservation du capital naturel, notamment l'agro-écologie</li> <li>• Renforcement des résiliences et des capacités de gestion des risques climatiques notamment à travers une meilleure intégration de l'agro-météorologie dans les systèmes de production</li> <li>• Plan de gestion d'espace rural (approche pôle de production agricole)</li> </ul>
<b>Gouvernance du secteur agricole et rural (impact négatif post crise)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faiblesse de la coordination et du pilotage des interventions</li> <li>• Réformes des politiques de développement rural inachevées.</li> <li>• Séparation des ministères en charge du secteur agricole et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction de partenariats stratégiques et opérationnels propices à une coopération et un travail collaboratif et productif au service des EAF et des MER.</li> <li>• Meilleure insertion des projets dans l'environnement économique et</li> </ul>

Secteurs prioritaires	Principaux problèmes	Actions requises
politique)	<p>rural</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance d'organisations représentatives des pauvres.</li> <li>• Capacités limitées des structures décentralisées et déconcentrées.</li> <li>• Absence de stratégie collectivement choisie en faveur des ménages ruraux pauvres (EAF et MER) : inclusion économique.</li> <li>• Dialogue insuffisant entre les acteurs publics et privés.</li> <li>• Montée de l'insécurité rurale</li> </ul>	<p>institutionnel local et régional.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des institutions locales et régionales partenaires en appui à la déconcentration/déconcentration.</li> <li>• Renforcement des capacités des acteurs publics et privés à co-piloter la politique sectorielle en termes de productivité, de partage de la valeur, de conservation du capital naturel et d'équilibre dans le développement des territoires.</li> <li>• Responsabilisation des acteurs locaux, y compris des bénéficiaires.</li> <li>• Renforcement des dialogues et des concertations pour influencer sur la gouvernance sectorielle et des politiques cohérentes, favorables à la production agricole et au développement d'activités non agricoles.</li> <li>• Amélioration des instruments de mise en œuvre pour une gestion axée sur les résultats (adaptation des dispositifs et des outils, renforcement des capacités).</li> </ul>

## Dossier clé 2: Matrice des organisations (analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces)

Organisation	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Ministères du secteur agriculture, élevage et pêche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Personnel généralement qualifié et expérimenté.</li> <li>Re-légitimation du MAEP à piloter les politiques sectorielles.</li> <li>Développement d'une approche programmatique (PSA) avec une vision à LT et un cadre complet d'utilisation plus rationnelle des ressources publiques.</li> </ul>	<p>Faible gouvernance du secteur:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Institutions publiques fragmentées.</li> <li>Mécanismes de pilotage des interventions peu performants (vision collectivement choisie, suivi, exécution budgétaire, planification des investissements, régulation).</li> <li>Ressources limitées et pas utilisée à bon escient.</li> <li>Décentralisation et déconcentration des effectifs insuffisants.</li> <li>Multitude de documents de politiques et de stratégies superposées et peu opérationnalisés.</li> <li>Multiplicité d'acteurs qui compliquent l'élaboration de politiques cohérentes.</li> <li>Règlementations non mises à jour et non appliquées.</li> </ul> <p>Interférences politiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Opérationnalisation du PSA.</li> <li>Opportunités offertes par l'adhésion au PDDAA pour mettre en œuvre le PSA. (économie d'échelle, financement et ressources humaines supplémentaires).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Segmentation des domaines d'application des politiques.</li> <li>Retraite des cadres et relève tardive.</li> <li>Lenteur du processus de décentralisation/déconcentration.</li> <li>Absence de motivations matérielles.</li> <li>Non respect des engagements vis-à-vis de l'extérieur (PDDAA).</li> </ul>
<b>Ministère de l'environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Personnel dédié à la coordination autour des questions de changement climatique, biodiversité, gestion des ressources naturelles et contrôle de la pollution.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Peu de liaison entre protection de l'environnement et l'intensification et diversification agricole et rurale</li> <li>Difficultés/réticences en</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouvelle orientation positive en matière d'intensification tout en protégeant l'environnement</li> <li>Possibilité de coopération avec d'autres bailleurs et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lenteurs administratives</li> <li>Absence de coordination et de partage d'information ou de financement avec les autres ministères</li> </ul>



Organisation	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'une base de données sur les liens entre le climat et les secteurs principaux</li> <li>• Conduite d'études et réseau d'experts sectoriels sur le changement climatique</li> <li>• Mise en œuvre de projets dédiés au changement climatique, y compris dans le secteur agricole</li> </ul>	<p>matière coordination avec les autres ministères et centralisation de l'information</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu de liaison avec les directions régionales et présence presque inexistante au niveau des districts</li> <li>• Effectifs insuffisants</li> <li>• Centralisation des fonds dédiés à l'adaptation au sein du MDE</li> </ul>	<p>le Ministère autour des questions d'adaptation en milieu agricole notamment avec le projet d'adaptation dans le sous-secteur riz</p>	
<b>Régions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence de programmes régionaux de développement (PRD).</li> <li>• Coordination et suivi des résultats des services impliqués.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectifs des PRD trop ambitieux eu égard aux ressources (absence de priorisation).</li> <li>• Absence d'actualisation des PRD.</li> <li>• Faible prise en compte des groupes marginalisés.</li> <li>• Capacités généralement faibles et Inégales entre les régions des services décentralisés/ décentralisés par rapport aux fonctions attribuées (peu de personnels qualifiés et ressources et moyens limitées).</li> <li>• Interférences politiques: turnover fréquents des chefs de régions motivés par des considérations politiques.</li> </ul>	<p>Tendances affirmées des bailleurs de fonds vers le développement régional.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de continuité.</li> <li>• Absence de motivations matérielles.</li> <li>• Risque de politiques partisans.</li> </ul>
<b>Communes et conseils communaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Légitimité démocratique des élus.</li> <li>• Proximité des producteurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de ressources.</li> <li>• Capacité de maîtrise d'ouvrage limitée.</li> <li>• Turnover fréquents liés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence de financement extérieur du développement local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauvaise gouvernance.</li> <li>• Détournement des investissements et des bénéfices au profit des</li> </ul>

Organisation	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dimensions maîtrisables propices aux actions de proximité.</li> <li>• Forte motivation.</li> <li>• Démocratie participative naissante.</li> <li>• Existence de PCD et d'outils de mise en œuvre.</li> </ul>	aux élections.		élites locales.
<b>Organisations paysannes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Professionnalisation croissante.</li> <li>• Poids politique croissant dans les dialogues sur les politiques sectorielles.</li> </ul>	<p>Faiblesse des OP:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible adhésion des membres à la base.</li> <li>• Capacité faible de fournir des services aux membres.</li> <li>• Capacité faible de mobilisation des ressources internes et dépendance forte envers les soutiens extérieurs.</li> <li>• Difficulté de gérer la diversité des membres et de leurs intérêts et besoins.</li> <li>• Liens de partenariat ténus avec les fournisseurs de services en amont et en aval.</li> <li>• Manque de plan stratégique de développement.</li> </ul> <p>Concurrence plutôt que complémentarité entre OP.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication dans l'intermédiation à l'accès aux services agricoles et au financement (économies d'échelle et réduction des coûts de transactions et des risques).</li> <li>• Nombreuses opérations des donateurs en faveur des OP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dérive corporatiste et syndicale au détriment des services à rendre aux adhérents.</li> <li>• Risque de politisation.</li> </ul>
<b>Entreprises privées du secteur agricole et rural</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance des marchés.</li> <li>• Capacité d'autofinancement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu d'implication dans l'élaboration des politiques sectorielles.</li> <li>• Producteurs trop petits pas suffisamment organisés entre eux, taille</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vision et approche partagées.</li> <li>• Amélioration de l'environnement institutionnel des affaires.</li> <li>• Possibilité de ligne de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concurrence déloyale des produits importés.</li> <li>• Barrières à l'exportation des produits.</li> </ul>

Organisation	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
		<p>insuffisante pour dialoguer en direct (offre non visible).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficultés de financement.</li> <li>• Partenariats ponctuels et pas pérennisés dans le temps.</li> <li>• Organisations professionnelles qui ne jouent pas leur rôle dans la construction des filières.</li> <li>• Concurrence entre entreprises informelles et entreprises formelles.</li> <li>• Manque de conseils orientés vers le marché.</li> </ul>	<p>crédit commercial.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de plateformes par filière ou par produit visant à monter des projets en commun, créer des communautés d'intérêts, des règles de jeu et de massifier l'offre avec l'implication des instances consulaires (CCI, TT).</li> <li>• Développement à l'international de produits vivriers et de rente (COI, SADC).</li> </ul>	
<b>Institutions de microfinance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proximité des producteurs.</li> <li>• Réseau d'IMF de plus en plus dense.</li> <li>• Personnels de terrain dévoués.</li> <li>• Effort de diversification des produits financiers en direction de la clientèle pauvre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible taux de pénétration.</li> <li>• Difficulté d'adaptation des produits financiers aux petits producteurs.</li> <li>• Difficulté de concilier mission sociale et viabilité financière.</li> <li>• Expertise limitée pour financement de l'entreprenariat rural.</li> <li>• Mauvaise gouvernance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contexte institutionnel favorable.</li> <li>• Multiplication des IMF à vocations diverses.</li> <li>• Développement de l'agriculture contractuelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques de faillite.</li> <li>• Insécurité rurale.</li> </ul>

## Dossier clé 3: Initiatives complémentaires d'autres donateurs/possibilités de partenariats

Partenaires techniques et financiers	Nature des projets / programmes	Couverture géographique	Statut	Complémentarité/synergie potentielles
Agence française de développement (AFD)	Appui aux politiques et stratégies de développement agricole (PAPSA)	National	2011 - 2015	Appui à la mise en œuvre de stratégies agricoles, FDA/FRDA, CSA Complémentarité/synergie avec AROPA
	Projet de mise en valeur et de protection des bassins versants du lac Alaotra et d'appui au dispositif national d'agro-écologie (BVP LAC 2)	Régional: Alaotra Mangoro,	2008 - 2015	Aménagements bassins-versants, Agro-écologie Complémentarité/synergie avec AD2M
	Bassins versants périmètres irrigués Sud-Est/Hauts Plateaux (PVPI SEHP)	Régional: Sud-Est et Hauts Plateaux	2006 - 2013	Aménagements et mise en valeur agricoles
Banque africaine de développement (BAD)	Projet de réhabilitation des infrastructures agricoles dans le sud-ouest (PRIASO)	Régional: Atsimo Andrefana	2013 - 2018	Aménagements et gestion d'infrastructures rurales
	Projet de réhabilitation et d'extension du périmètre de Bas-Mangoky - Prêt additionnel	Régional: Atsimo Andrefana	2011 - 2015	Valorisation agricole, riziculture intensive durable, diversification
	Projet de réhabilitation et d'extension du périmètre de Bas-Mangoky - phase II (PRBM II)	Régional: Atsimo Andrefana	démarrage prévu en début 2015	Gestion d'aménagements hydro-agricoles, organisation d'usagers d'eau
	Projet d'appui aux communautés des pêcheurs de Tuléar (PACP)	Régional: Atsimo Andrefana	2006 - 2014	Organisations de producteurs ruraux, Activités génératrices de revenus
	Projet jeunes entreprises rurales dans le Moyen Ouest (PROJERMO)	Régional: Moyen Ouest	démarrage prévu en fin 2015	Promotion des entreprises rurales Formation de jeunes

Partenaires techniques et financiers	Nature des projets / programmes	Couverture géographique	Statut	Complémentarité/synergie potentielles
				Organisation professionnelle Complémentarité/synergie avec FORMAPROD, PROSPERER
Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)	Projet de renforcement de la résilience agricole dans le sud-ouest de Madagascar	Régional, Sud-Ouest (Taheza, Monombo Ranozaz and Bas Mangoky, Bezaha and Andranomangatsiaka (Taheza), Ankililoaka, (Manombo Ranozaza), and Ambahikily (Bas Mangoky),	Démarrage prévu fin 2015, durée 2 ans.	Réhabilitation des infrastructures d'irrigation Mise à jour des plans communaux Formation de la DRDR et du personnel décentralisé en matière de gestion des risques climatiques Mise en place d'une chaîne d'approvisionnement en semences provenant de variétés résilientes de riz, maïs et haricots
Banque mondiale (BM)	Projet d'urgence pour la sécurité alimentaire et la protection sociale (PURSAPS)	Régional: Amoron'I Mania, Alaotra Mangoro, Analamanga, Boeny, Bongolava, Haute Matsiatra, Ihorombe, Itasy, Menabe, Sava, Vakinankaratra	2014 - 2018	Développement de la production agricole Activités génératrices de revenus pour les ménages très vulnérables Complémentarité/synergie avec AD2M
	Projet d'appui d'urgence pour la préservation des infrastructures et de la réduction de la vulnérabilité (PUPIRV)  Projet d'appui au Programme environnemental 3 (cofinancement FEM)	Régional  National	2013 - 2017  2012 - 2014	Infrastructures rurales Développement agricole  Développement communautaire (autour d'aires protégées)
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	Projet de renforcement de la sécurité alimentaire des populations du Sud de Madagascar à travers la mise en œuvre de pratiques agricoles	Régional: Sud	2012 - 2015	Appui à la production de semences

Partenaires techniques et financiers	Nature des projets / programmes	Couverture géographique	Statut	Complémentarité/synergie potentielles
	Programme triennal de réponse à l'invasion acridienne  Appui à l'intensification durable des productions agricoles et horticoles dans les zones affectées par le cyclone Giovanna (Districts de Moramanga, Brickaville et Vatomandry).  Révision de la politique forestière et élaboration du code forestier à Madagascar	National  Régional: Alaotra Mangoro et Atsinanana  National	2013 - 2016  2012 - 2014  2014 - 2016	Lutte anti-acridienne Cofinancement FIDA Diversification agricole
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)	Amélioration de la résilience de la population rurale dans la région d'influence du port de Fort Dauphin (financement UE)  Programme germano-malgache pour l'environnement	Régional: Sud Est  Régional	2012 - 2016  2005 - 2014	Résilience des ménages ruraux Développement de chaînes de valeurs Gestion des ressources naturelles
Japan International Cooperation Agency (JICA)	Projet d'amélioration de la productivité rizicole des hautes terres centrales (PAPRIZ)  Projet de suivi "Approche amélioration des conditions de vie" (KAIZEN)  Extension et équipement du Centre de formation et d'application du machinisme agricole (CFAMA)  Projet d'aquaculture de Tipalia à Mahajanga (PATIMA)	Régional: Alaotra Mangoro, Analamanga, Bongolava, Itasy, Vakinankaratra  Régional:  National  Régional: Boeny	2009 - 2015  2007 - 2014  2008-2015  2011 - 2014	Valorisation agricole, riziculture intensive durable, diversification  Approche participative et inclusive de réduction de la pauvreté rurale  Mécanisation agricole Entreprises rurales  Entreprises rurales, diversification des revenus

Partenaires techniques et financiers	Nature des projets / programmes	Couverture géographique	Statut	Complémentarité/synergie potentielles
	Projet de développement de l'approche intégrée pour promouvoir la restauration environnementale et du développement rural dans l'Alaotra (PRODAIRE)	Régional: Alaotra Mangoro	2012 - 2017	Valorisation agricole, riziculture intensive durable, diversification
Programme alimentaire mondial (PAM)	Sécurité alimentaire, atténuation des effets des catastrophes naturelles et protection de l'environnement		En cours	Chantiers HIMO Agriculture contractuelle: céréales et légumineuses
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	Projet gestion durable et gouvernance locale des terres et paysages du Sud (SLM) (financement FEM)	Régional:	2010 - 2014	Gestion des ressources naturelles
	Appui au réseau d'aires protégées à Madagascar	National	2011-2015	Protection de la biodiversité et gestion des ressources naturelles
	Renforcement des capacités adaptatives et de la résilience des communautés	Régional: Analamanga, Atsinanana, Androy, Anosy, and Atsimo Andrefana	2015- ?	Diversification agricole Gestion des ressources naturelles
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	Projet d'adaptation dans les zones côtières (financement FEM)	Régional: Menabe, Boeny, Vatovavy Fitovinany, Atsinanana	2014-2019	Gestion des ressources naturelles, réhabilitation des écosystèmes dégradés en zone côtière (mangroves, forêts sèches) Mise en place d'approches de génération de revenu et de diversification au niveau de certaines communes Conduite d'études de vulnérabilité détaillées
	Projet d'adaptation intégrée dans le secteur du riz dans la région Alaotra-Mangoro (financement Fonds d'adaptation)	Régional: Bassin Alaotra (3 districts)	2012-2017	Renforcement de la filière du riz

Partenaires techniques et financiers	Nature des projets/programmes	Couverture géographique	Statut	Complémentarité/synergie potentielles
				Développement de directives et normes de résilience dans le secteur rizicole Analyse de la résilience des variétés de riz et des pratiques culturelles
Union européenne (UE)	Programme d'appui aux fonds régionaux de développement agricole dans les régions d'Amoron'I Mania & Menabe	Régional	- 2015	FRDA Amoron'I Mania & Menabe
	Programme d'appui aux fonds régionaux de développement agricole dans les régions de Haute Matsiatra, Vatovavy Fitovinany & S.O	Régional	- 2015	FRDA Haute Matsiatra, Vatovavy Fitovinany
	Projet d'amélioration de la situation alimentaire des groupes vulnérables dans la Région d'Amoron'I Mania (MAMAFI)	Régional	- 2016	Sécurité alimentaire
	Amélioration de la sécurité alimentaire et d'augmentation des revenus agricoles (ASARA)	Régional: Sud, Sud-Est	en cours	Augmentation et sécurisation des revenus agricoles Lutte anti-acridienne
	Actions intégrées en nutrition et alimentation (AINA)	Régional: Sud, Sud-Est	en cours	Intensification agricoles, sécurisation des revenus, nutrition Partenariat d'exécution
U.S. Agency for International Development (USAID)	Projet de sécurité alimentaire: "Strengthening and Accessing Livelihoods Opportunities for Household Impact (SALOHI)	Régional	2009 - 2014	Sécurité alimentaire
	Nouveau projet sécurité alimentaire	Régional	Prévu	



## Dossier clé 4: Identification du groupe cible, questions prioritaires et options envisageables

Typologie	Niveau de pauvreté et causes	Réponses d'adaptation	Besoins prioritaires	Réponse du COSOP
<p>55</p> <p>Ruraux extrêmement pauvres, à revenus inférieurs à 0,50 USD/j (catégorie 3)</p>	<p>Causes structurelles induites par un cumul de contraintes et de risques:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taille très petite avec faible possibilité d'extension.</li> <li>• Très faible niveau technique et difficulté d'accès à l'innovation,</li> <li>• Très faible niveau de connexion aux marchés.</li> </ul> <p>Fort exposition à des environnements incertains (ressources naturelles, climat, enclavement, insécurité).</p>	<p>Agriculture de subsistance:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie "défensive" orientée vers la réduction des vulnérabilités aux risques (sécurisation plutôt que maximisation des revenus).</li> <li>• Défrichage de terres marginales</li> <li>• Métayage et location de la terre</li> <li>• Diversification des activités et des cultures.</li> <li>• Emplois salariés, émigration.</li> <li>• Dépenses courantes en vendant une partie de la production.</li> <li>• Autofinancement, recours à des réseaux familiaux et sociaux et/ou à des prêteurs locaux à des taux usuraires.</li> <li>• Réduction de la consommation alimentaire.</li> <li>• Décapitalisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès aux services ruraux, financiers et non financiers:</li> <li>• Sécurité alimentaire</li> <li>• Génération de revenus par le biais d'activités agricoles et non agricoles.</li> <li>• Meilleur accès physique aux marchés (routes de desserte).</li> <li>• Amélioration de la capacité de stockage</li> <li>• Renforcement de la capacité organisationnelle</li> <li>• Accès à la terre et aux ressources naturelles.</li> <li>• Réduction des risques climatiques</li> <li>• Accès au financement adapté.</li> </ul>	<p>Développer l'offre de services spécifiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Techniques limitant la dépendance à l'égard des intrants exogènes et favorisant un usage autonome et intensif des ressources naturelles localement disponibles.</li> <li>• Diversification des activités agricoles et non agricoles génératrices de revenus.</li> <li>• renforcement de leur capital social par la promotion d'organisations paysannes inclusives.</li> <li>• Actions facilitant l'accès au foncier (redistribution).</li> <li>• Actions facilitant l'accès au marché de manière collective.</li> <li>• Promotion de systèmes de financement alternatif au crédit institutionnel (associations villageoises de crédit et d'épargne).</li> <li>• Renforcement des rôles du secteur public et du secteur non-lucratif afin de combler l'espace laissé par le secteur privé réticent à s'investir en raison des risques potentiels.</li> <li>• Formation professionnelle aux petits métiers ruraux.</li> </ul> <p>Mise en place d'investissements structurants (équipements collectifs, centre de ressources).</p>
Ruraux pauvres, à revenus compris entre	Idem que catégorie 3 mais atténuées par un	• Stratégie offensive avec comme objectif premier	• Accès aux innovations techniques et	• Amélioration quantitative et

Typologie	Niveau de pauvreté et causes	Réponses d'adaptation	Besoins prioritaires	Réponse du COSOP
<p>0,50 et 1,25 USD/j (catégorie 2)</p> <p>• Ruraux émergeant de la pauvreté, à revenus entre 1,25 et 2 USD/j (catégorie 1)</p>	<p>environnement et un capital productif plus favorables.</p>	<p>l'accroissement des revenus monétaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taille de l'exploitation plus élevée</li> <li>• Niveau technologique plus élevé avec accès aux intrants et équipements agricoles exogènes.</li> <li>• Accès à l'innovation facilitée via les IMF et les contrats commerciaux.</li> <li>• Possibilité d'accès à la terre via location, prêt, et achats de terre.</li> <li>• Diversification des activités</li> <li>• Orientation plus affirmée vers la production de cultures commerciales (tendance vers la spécialisation).</li> <li>• Emplois saisonniers hors exploitation épisodiques.</li> <li>• Niveau de connexion avec le marché plus élevé.</li> <li>• Liens de plus en plus forts avec les marchés via des transactions commerciales avec le secteur privé.</li> <li>• Accès au financement via IMF et des arrangements commerciaux avec le secteur privé (contractualisation).</li> <li>• Résistance aux chocs climatiques légèrement plus élevée en raison des revenus plus stables et diversifiés.</li> </ul>	<p>organisationnelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités collectives.</li> <li>• Accès au financement.</li> <li>• Formation professionnelle.</li> </ul>	<p>qualitative des productions.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversification des activités agricoles.</li> <li>• Promotion de micro-entreprises non agricoles.</li> <li>• Développement d'infrastructures productives (investissements structurants).</li> <li>• Amélioration de la connexion progressive aux marchés.</li> <li>• Amélioration de l'accès au financement adapté via IMF et agriculture contractuelle..</li> <li>• Promotion d'organisations représentatives autour des filières porteuses.</li> <li>• Mise en place d'investissements structurants (équipements collectifs, centre de ressources).</li> </ul>
<p>Femmes et jeunes ruraux</p>	<p>En complément:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moindre accès à la</li> </ul>	<p>En complément:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Métayage et location de</li> </ul>	<p>En complément:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Autonomie économique</li> </ul>	<p>En complément:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de stratégies et</li> </ul>

Typologie	Niveau de pauvreté et causes	Réponses d'adaptation	Besoins prioritaires	Réponse du COSOP
	terre et au crédit. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moindre accès au pouvoir de décision.</li> <li>• Moindre autonomie sociale.</li> </ul>	terre. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Orientation vers des cultures commerciales à petite échelle (cultures maraîchères).</li> <li>• Travail salarié.</li> <li>• Activités génératrices de revenus in et hors exploitation.</li> <li>• Émigration vers les zones urbaines.</li> </ul>	par l'accès équitable aux ressources, aux services et aux opportunités. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du statut social au sein des ménages et des communautés locales.</li> <li>• Formation professionnelle.</li> </ul>	d'approches spécifiques pour tirer profit des avantages comparatifs. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation professionnelle aux petits métiers ruraux.</li> <li>• Promotion d'associations professionnelles.</li> <li>• Mise en place d'investissements structurants (équipements collectifs, centre de ressources).</li> </ul>